

Délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit des départements de Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire

Compte-Rendu Annuel

2025

Table des Matieres

1 Préambule

2 Compte rendu technique

3 Compte rendu administratif et financier

4 Actions de communication

5 Perspectives

6 Annexes

1 Préambule

Le présent **rapport annuel 2025** est établi en conformité avec les stipulations de l'article 4.3.5 de la « Délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit des départements de Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire » en vigueur depuis le 1er janvier 2018 (ci-après la Convention de DSP) liant le **Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique**, délégant, et la société **Val de Loire Fibre**, délégataire.

Le rapport annuel établi par Val de Loire Fibre présente les actions réalisées et l'organisation en 2025 ainsi que la situation financière au 31 Décembre 2025.

Il convient de noter que le **changement d'actionnaire et la constitution du groupe Lumière** fin 2024 n'a eu aucun impact négatif sur le déploiement et l'exploitation du réseau de Val de Loire Fibre. **Les équipes du groupe Lumière, tant locales que nationales,** se sont mobilisées pour que l'activité se poursuive en 2025 sans aucune rupture.

Les réseaux de Lumière, et en particulier celui de Val de Loire, Fibre, restent **les réseaux les plus fiables** de tous les opérateurs d'infrastructure fibre en France confirmant ainsi la volonté des nouveaux actionnaires de rester une référence en matière **de qualité de service**.

Avec près de **343.000 prises commercialisables** au 31 décembre 2025, Val de Loire Fibre a quasiment finalisé la couverture du territoire. Seules quelques zones résiduelles doivent être traitées en 2016 **pour moins de 200 de prises.**

Au 31 décembre 2025, plus de **202.500 foyers, entreprises ou administrations** bénéficient d'un service « Fibre optique ». Ce sont **26.000 nouveaux abonnements** qui ont été souscrits dans le courant de l'année 2025.

Val de Loire Fibre a confirmé également son investissement **dans la résolution des raccordements dits « complexes »** en mettant en place une **structure dédiée** et des moyens opérationnels visant à traiter le plus possible de situations dans un **cadre budgétaire contraint**.

2 Compte rendu technique

Le compte rendu technique est constitué de 4 volets :

2.1 Volet technique

2.2 Volet organisation et moyens

2.3 Volet insertion formation

2.4 Volet commercial

2.1 Volet technique

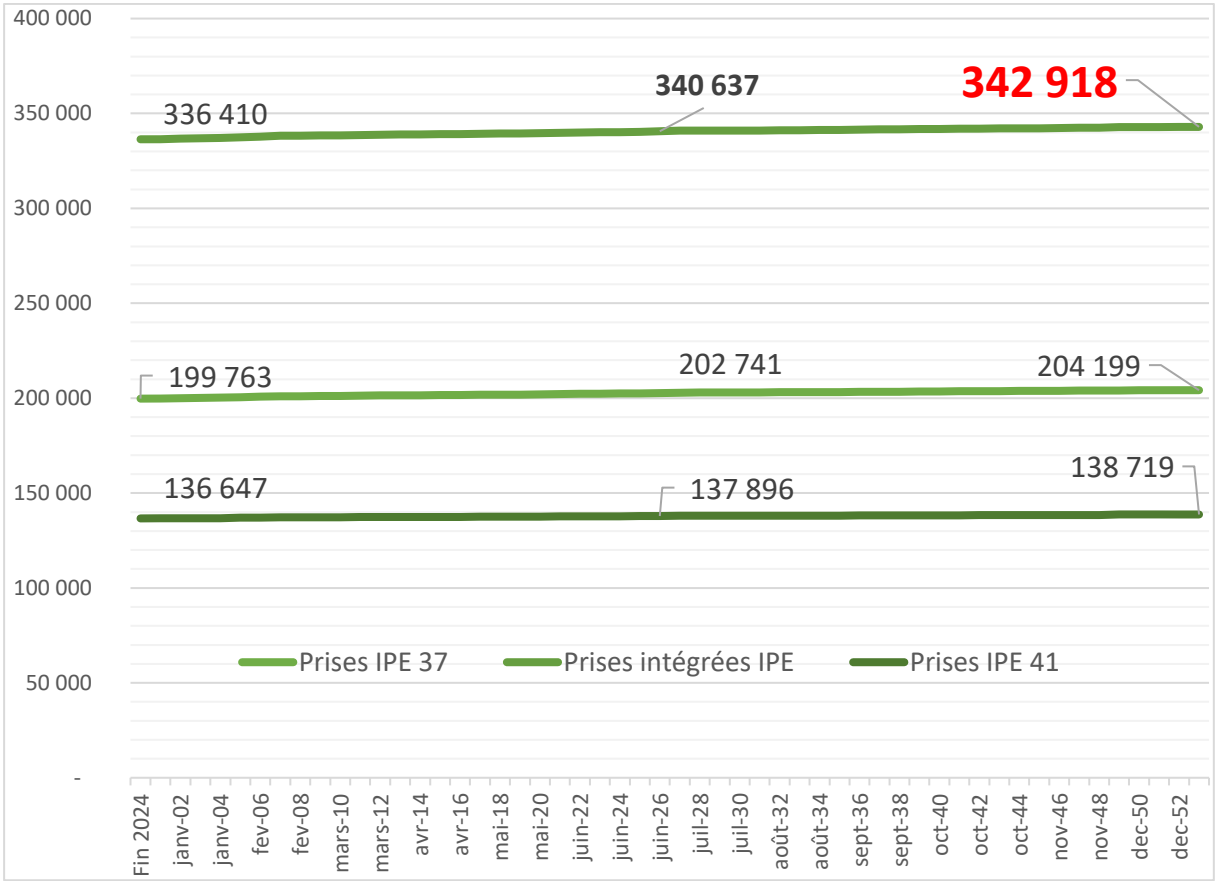
Val de Loire Fibre a quasiment finalisé le déploiement du réseau en 2025. Seules quelques prises doivent encore être rendues éligibles dans les zones où la complexité technique est plus importante.

En outre un travail a été menée pour identifier les prises dont l'éligibilité est bloquée du fait de tiers. Ces prises sont désormais qualifiées dans le fichier IPE.

- **<u>Etat descriptif détaillé (niveau d'avancement par NRO et par SRO) et chiffré des études et travaux d'établissement effectués au titre de l'année 2025 :</u>**

La construction de nouvelles prises a permis l'intégration de **6.500 prises** commercialisables au cours de l'année pour au 31 décembre 2025 de 342.918 prises commercialisables.

Les courbes ci-dessous montre l'évolution de la production de prises commercialisables (intégrées dans le fichier IPE) tout au long de l'année 2025.



Nombre de NRO avec prises dans l'IPE au 31 décembre 2025 :

Depuis 2022, la totalité des **96 Nœuds de Raccordement optique** du projet sont ouverts avec au moins une prise IPE commercialisable (Voir liste en **Annexe D1–Production Prises par PM**).

Nombre de PM avec prises dans l'IPE au 31 décembre 2025 :

L**a totalité des 880 Points de Mutualisation** sont ouverts à la commercialisation depuis fin 2023.

Le taux de Complétude moyen sur l'ensemble des 876 PM du primo-déploiement du réseau est de **99,41%** (98 % fin 2024). Le taux de Complétude par PM figure en **Annexe D1** 1er onglet.

Outre les 876 PM du primo-déploiement, 4 autres PM ont été implantés sur le réseau. Il s'agit de PM destinés à desservir de nouveaux programmes immobiliers. Ces 4 PM figurent en **Annexe D1** 2nd onglet.

Nombre de prises dans l'IPE au 31 décembre 2025 :

Au 31 décembre 2025, **342.918 prises** avaient ainsi été intégrées dans le fichier IPE pour l'ensemble du projet (Voir liste en **Annexe D2–Prises IPE au 31.12.2025**) pour un engagement contractuel de 318.421 prises.

Sur l'année 2025, Val de Loire Fibre a intégré **6.508 nouvelles prises** dans le fichier IPE.

Dans l'IPE figurant à l'**Annexe D2**, **2.966 prises** sont notées « EN COURS DE DEPLOIEMENT ». Il s'agit d'un chiffre brut qui doit être précisé pour identifier le **« Reste A Faire »**.

Sur ces 2.966 prises, 1.049 concernent des ensembles immobiliers neufs en cours de réalisation dont les dates prévisionnelles de livraison sont fixées dans le courant de l'année 2026 (colonne BJ « DatePrevLivraisonImmeubleNeuf » du fichier IPE **Annexe D2**).

Leur éligibilité dépend exclusivement de la réalisation des logements par les promoteurs immobiliers. Val de Loire Fibre a entrepris la réalisation de l'extension éventuelle de son réseau jusqu'en limite de propriété de ces ensembles neufs. Elle assurera la connexion à son réseau de ces logements lorsque le constructeur informera Val de Loire Fibre de leur réalisation.

Sur les 1.917 prises restantes, 1.775 prises ne sont pas réalisables, à date, du fait d'un tiers qui s'y oppose ou ne fait pas le nécessaire pour permettre la réalisation de travaux par Val de Loire Fibre.

Il s'agit très majoritairement de logements ou locaux situés dans des ensembles collectifs pour lesquels nous ne disposons pas de l'accord formel du propriétaire pour déployer le réseau à l'intérieur de l'immeuble.

En effet pour ces 174 adresses, 1.212 prises sont bloquées soit parce que Val de Loire Fibre ne dispose pas de la convention signée du propriétaire de l'immeuble, soit parce que ce dernier n'a pas engagé de travaux dans l'immeuble permettant de déployer la fibre optique.

Ces prises sont désormais identifiées dans une colonne « refus tiers » du fichier IPE (**Annexe D2**), en colonne « CT » (RefusTiers), sous le motif « SYNDIC » et « GC PRIVE » et avec le sous-motif, en colonne « CZ », « REFUS CONVENTIONNEMENT COLLECTIF » et « REFUS TRAVAUX DOMAINE PRIVE ».

Val de Loire Fibre ayant réalisé les investissements de réseau à proximité de ces ensembles, elle a donc un intérêt à ce que ces prises deviennent éligibles. Val de Loire Fibre relance et communique régulièrement auprès des propriétaires pour faire débloquer les situations.

Le « Reste A Faire » net de prises à rendre éligibles par Val de Loire Fibre est donc de **142 prises**. Val de Loire Fibre poursuivra ses actions de dépliement en 2026 pour rendre ces prises éligibles.

Déploiement du réseau de collecte :

Le réseau de collecte est totalement réalisé depuis fin 2021.

Avancement 2025 des Etudes APS / APD / DOE :

L'ensemble des APS et APD ont été finalisés en 2023.
L'année 2025 a été consacré à la réalisation des DOE.

Les DOE sont soumis à l'approbation du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique lorsque qu'un minimum de 90% des prises du SRO ont été intégrées dans le fichier IPE.

L'ensemble des 876 « DOE à 90% » ont été remis au Délégant à fin 2025.

Par ailleurs, 80 % des « DOE Complet » ont été adressés au Délégant pour approbation fin 2025.
L'ensemble des DOE Complet sera communiqués au cours du 1er trimestre 2026.

Un travail de fond a été mené tout au long de l'année 2025 et se poursuivra début 2026 pour livrer l'ensemble des données sous le format Gr@ceV3.

Enfin, les « Recette définitive de ZAPM » ont été engagée en 2025 avec le Délégant et se poursuivront en 2026 jusqu'à la « Recette définitive du Réseau » correspondant à l'approbation par le Délégant du DOE complet et de la Recette définitive de la dernière des 876 ZAPM du primo-déploiement.

Zones dentelles :

Val de Loire Fiber a engagé depuis plusieurs mois des contacts avec les Opérateurs d'Infrastructure des territoires voisins afin de traiter de manières techniquement et économiquement rationnelle les quelques prises situées de part et d'autre de nos limites géographiques respectives d'intervention.

Ci-dessous l'état des discussions par territoire voisin :

- Zone Loiret : 69 prises de part et d'autre
  Convention signée en novembre 2024
  Intégration faites dans l'IPE
- Zone Berry (18 Cher-36 Indre) : 38 prises de part et d'autre
  Convention signée en mai 2025
  Intégration faites dans l'IPE
- Zone Anjou (49 Maine et Loire) : 34 prises de part et d'autre
  A traiter administrativement
  Intégration faites dans l'IPE
- Zone Eure-et-Loir : 20 prises de part et d'autre
  Etudes faites par Val de Loire Fibre en 2024
  Reprise de contact par VDLF au 1er trimestre 2026
- Zone Sarthe : 39 prises potentielles de part et d'autre
  Premier contact le 27 février 2025.
  Etudes partagées et finalisées.
  Convention attendue pour le 1er semestre 2026
- Zone Vienne :
  Contacts informels en 2025. Les échanges concrets débutent au 1er trimestre 2026.
  Plusieurs acteurs sur cette zone : AMEL, RIP …
- Zone AMII Orange des agglomérations de Tours, Blois et de la commune de Romorantin :
  Nombreux échanges avec Orange qui n'aboutissent pas malgré l'intervention du SMO Val de Loire Numérique et les affirmations d'Orange.

Pas de convention à conclure, traitement au cas par cas. Les relances sont régulières.

- A noter qu'à ce jour nous n'avons aucun dossier identifié avec la zone AMII SFR de la commune de Vendôme.

Lorsque le dossier est finalisé, les prises sont identifiées sur le site d'éligibilité (Ex : Prise dans l'Indre). Le travail de complétude est en cours :



- **<u>Etat descriptif détaillé des investissements de Raccordement terminaux en détaillant en fonction des modalités de réalisation (par l'Usager, par le Délégataire) et les catégories de Raccordement (immeuble, pavillon souterrain, …)</u>**

<u>Volume des raccordements FTTH au 31 Décembre 2025 :</u>

A noter : **99,27%** des raccordements réalisés à fin 2025 étaient en mode STOC. Augmentation régulière des raccordements hors churn des opérateurs d'infrastructure (OCEN).

Taux de churn cumulées (changement d'opérateur par le client final) est de **49**% à fin 2025.

Types de raccordements réalisés	OI ou STOC	TOTAL
Raccordement - mode OI		**1568**
Raccordement - mode STOC		**213111**
Raccordement - mode OI et STOC		**214679**
Raccordement immeuble	Racco - mode OI	30
	Racco - mode STOC	10936
	Racco - total	**10966**
Raccordement aérien	Racco - mode OI	625
	Racco - mode STOC	110969
	Racco - total	**111594**
Raccordement souterrain	Racco - mode OI	884
	Racco - mode STOC	86726
	Racco - total	**87610**
Raccordement façade	Racco - mode OI	29
	Racco - mode STOC	4480
	Racco - total	**4509**

Volume construit des liens FTTX (hors FTTH) au 31 Décembre 2025 :

- Liens FTTO/Migrations

Type opération	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Création FTTO	2	10	3	6	9	16	46
Création GFU FTTO					2		2
Migration FTTO	1	1		1			3
upgrade débit						1	1
déménagement FTTO						1	1
Modification CFS						1	1
Déplacement FO						1	1
migration opérateur						1	1
Migration de porte						11	11

[2]

- Liens FTTE 2025 (actifs, passifs et BRSM « Boitier de Raccordement de Sites Mobiles)
  - 6 pour […]
  - 6 pour […]
  - 1 pour […] (La Vidéo Protection prévision de 7 lignes au total à terme)
  -

Type opération	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
FTTE Actif			11	33	52	39	32	167
FTTE actif BRSM						10	2	12
FTTE Passif BRSM					1	38	35	74
migration FTTO vers FTTE Actif						1		1
upgrade Débit						4	8	12
VT					1	1	4	6
FTTEP	1	10	17	16	12	2	13	71
Downgrade Débit							1	1
Modification CFS	2							2
Déplacement FO						1		1
Migration de porte + Upgrade débit							11	11
Migration opérateur							3	3
Migration de porte							31	31

- Liens FON

Etiquettes de lignes	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
[…]				1		1
[…]	13	18	1	2		34
[…]			5			5
[…]					1	1
[…]			5			5

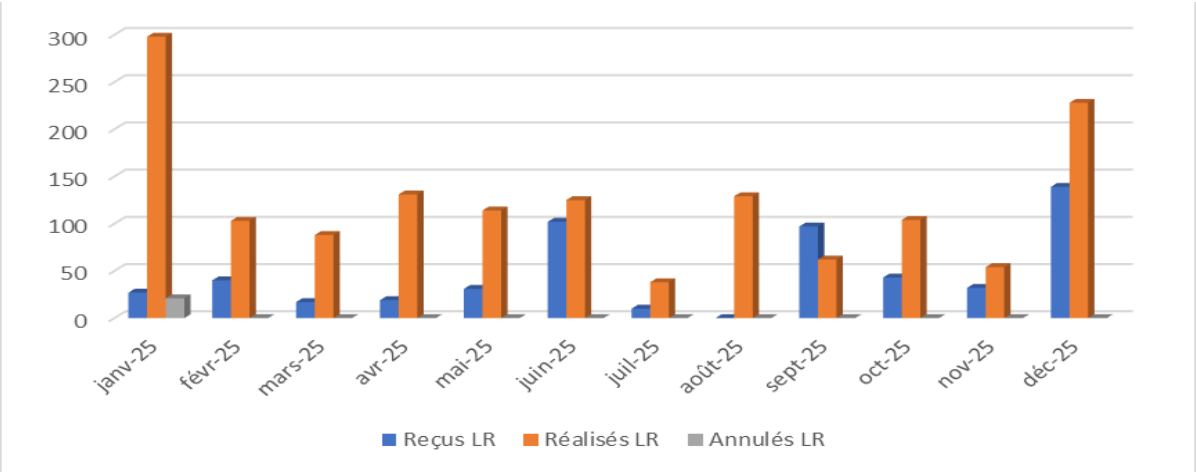
En outre, pour mémoire la description des programmes (FTTO / FTTE) RECIA et CD37 figure en annexes :

- **Annexe EX1-Projet CD37**
- **Annexe EX2-Projet RECIA**

- **<u>Etat descriptif détaillé des investissements de Densification du Réseau par Plaque FttH :</u>**

En 2025, Le process de pilotage mise en place de la densification avec un traitement à la demande des aménageurs/promoteurs et particuliers du territoire est opérationnel. L'outil de communication et d'échange en ligne sur le site Val de Loire Fibre a été finalisé pour suivre au mieux toutes ces sollicitations. L'ensemble des demandes sont traitées par étage et suivi par notre outil de KPI.
VDLF accompagne en densification les petites structures et les collectivités.
En enfouissement et dévoiement un travail de partenariat a été effectué pour une meilleure coordination et qualité du service.

Ci-dessous les volumes traités en demande de Densification sur l'année 2025.



Année 2025	Reçus		Réalisés		Annulés	
Mois	Dossiers	*LR*	Dossiers	*LR*	Dossiers	*LR*
janv-25	3	*27*	10	*298*	1	*21*
févr-25	5	*40*	11	*103*	0	*0*
mars-25	3	*17*	11	*88*	0	*0*
avr-25	2	*19*	9	*131*	0	*0*
mai-25	4	*31*	7	*114*	0	*0*
juin-25	13	*102*	8	*125*	0	*0*
juil-25	2	*10*	6	*38*	0	*0*
août-25	0	*0*	7	*129*	0	*0*
sept-25	10	*97*	6	*62*	0	*0*
oct-25	3	*43*	8	*104*	0	*0*
nov-25	4	*32*	4	*54*	0	*0*
déc-25	6	*139*	9	*228*	0	*0*
Total	**55**	***557***	**96**	***1474***	**1**	***21***

Les dossiers annulés restent très faibles pour l'année 2025. Par rapport à 2024, nous constatons une diminution importante des dossiers reçus et du nombre de LR (prises ? La baisse est de 40%.

Travaux en cours à fin 2025.

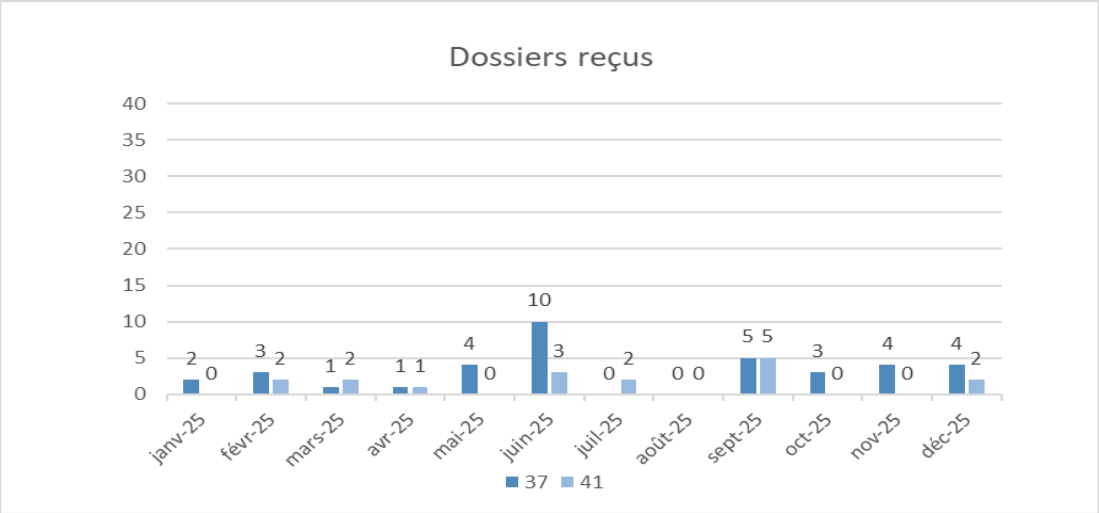
En cours	Dossiers	*LR*
Prestataire VDR	25	*194*
LUMIERE	9	*74*
Tiers + Blocage	91	*1432*
Total	**125**	***1700***

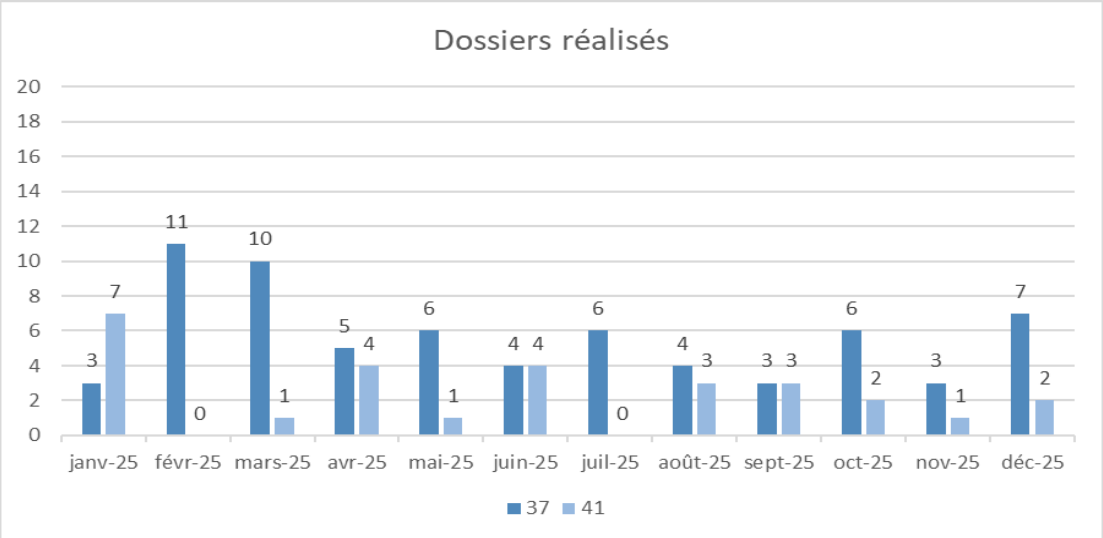
Les encours sont en diminution sur l'année 2025.

Production moyenne en 2025 :

- 46 LR / mois Reçus
- 123 LR / mois Réalisés (dossiers en cours depuis 2024)

Répartition des travaux densification des 2 départements 37/41 :





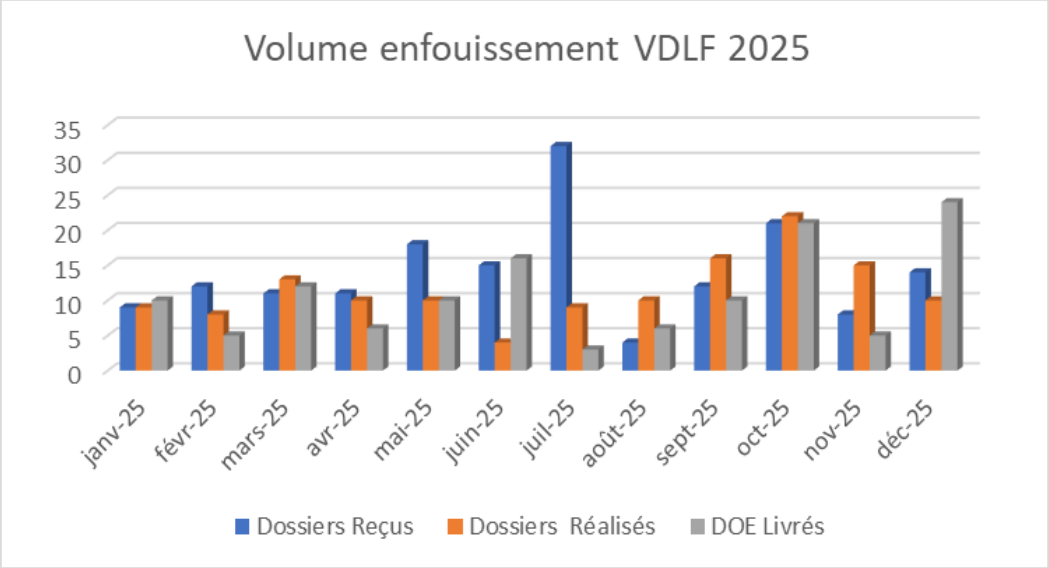
- **<u>Etat descriptif détaillé des investissements de gros entretien et renouvellement (y compris le dévoiement et l'enfouissement) réalisé par le Délégataire.</u>**

<u>Investissement de gros entretien et renouvellement :</u>

Le réseau étant encore en phase de construction initiale (Fin du déploiement), il n'y a aucun investissement de gros entretien et renouvellement au 31.12.2025.

<u>Travaux d'enfouissement VDLF 2025 :</u>

Ci-dessous les volumes traités en demande d'enfouissement sur l'année 2025.

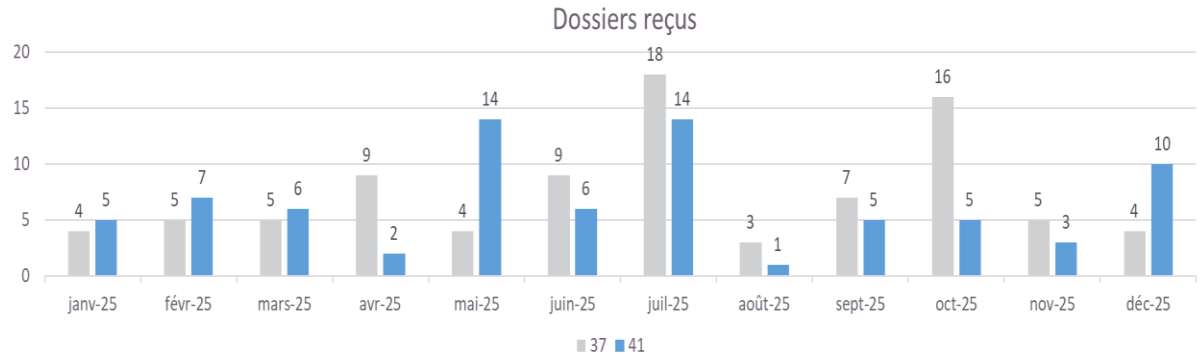


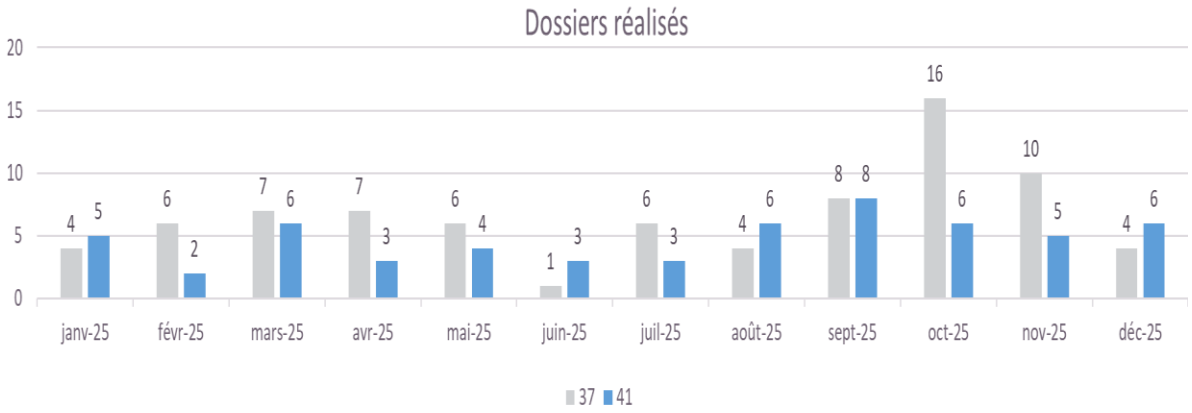
Année 2025	Dossiers	Dossiers	DOE
Mois	Reçus	Réalisés	Livrés
janv-25	9	9	10
févr-25	12	8	5
mars-25	11	13	12
avr-25	11	10	6
mai-25	18	10	10
juin-25	15	4	16
juil-25	32	9	3
août-25	4	10	6
sept-25	12	16	10
oct-25	21	22	21
nov-25	8	15	5
déc-25	14	10	24
Total	**167**	**136**	**128**

Le volume des dossiers réalisés se maintient par rapport à 2024.

En cours	Dossiers
Etudes en cours	23
Travaux en cours	29
Attente retour syndic / Orange	215
Total	**267**

Répartition des travaux entre les 2 départements 37/41 :





- **<u>Etat de l'occupation du Réseau pour les différents éléments passifs (NRO, NRO-SRO, SRO, SRO-PBO) et actifs, identifiant les éventuels besoins de reconstitution de capacité :</u>**
  - **<u>Occupation du réseau au 31 Décembre 2025</u>**
    - Volume déployé

96 NRO déployés et détail du dimensionnement (**Annexe EX3-Syno NRO plan upgrade VDLF 2025**).
En 2025, nous avons toujours que trois OCEN hébergés dans une armoire partagée ou entière des 96 NRO dont 2 OCEN sont sur la collecte LUMIERE. Le quatrième arrive directement sur l'armoire de renvoi pour récupérer le transport. On a également l'hébergement en armoire du matériel fourni du CD37 et de RECIA (**voir les 2 synoptiques en Annexes EX1 et EX2).**

880 PM sur **96 NRO** pour 880 PM commercialisés par les OCEN (**Annexe EX4-NRO-PM Déployés et Exploités)**

- **Orange** 880 PM commandés dont 880 avec coupleurs
- **Bytel** 880 PM commandés dont 880 avec coupleurs
- **SFR** 880 PM commandés dont 880 avec coupleurs
- **Free** 880 PM commandés dont 880 avec coupleurs

71.625 PBO déployés (64.920 avec au moins un client raccordé) avec un taux d'occupation moyen de 45% par PBO, variable suivant les zones et les départements.
Le détail de l'occupation et du type de PBO figurent en **Annexe EX5-Volume PBO**.

- Etat des réservations des capacités sur les PM.

Le tableau en annexe (**Annexe EX6-Etat réservations capacités PM)** recense pour chaque PM le pourcentage de la capacité restante d'occupation suivant les données IPE. La capacité PM transmise ne tient pas compte des 20% de la réserve de capacité prévue. Le taux de disponibilité des RO par PM varie de 11,08% à 93,33%.
Ces données portent sur **96 NRO** commercialisés auprès des opérateurs commerciaux et **880 PM** occupés partiellement par les raccordements abonnés (chiffres au 01/01/2026).

- Etat des capacités GPON raccordement actif.

Sur la partie raccordement actif, l'exploitation a dimensionné le nombre de GPON suivant la demande des OC actifs et le volume des raccordements actifs avec un minimum par PM. **100% des PM** déclarés ont les SFP GPON occupés entre 1% et 47% pour 50% des PM. Le volume d'occupation sur l'ensemble reste très faible. A fin 2025, on a continué à équiper de 1 à 3 ports (SFP GPON) pour donner de la capacité à chacun des 880 PM concernés **(Annexe EX7-Taux Occupation GPON ACTIF par PM Déc 2025).**

- Etat des capacités GPON et cartes OLT FTTE.

Chaque OLT est équipé entre 8 et 12 SFP Bidi avec un minimum de 1 client et un maximum de 17 clients sur 68 OLT. Les 96 OLT ont au moins 8 SFP FTTE. L'occupation du nombre de ports est entre 6% et 71% suivant le nombre SFP sur l'OLT. Le taux d'occupation reste également faible pour les SFP et les cartes (entre 35% et 52%) sur les OLT par rapport au volume posé et à la demande (**Annexe EX8-Occupation GPON FTTE par OLT Déc 2025).**

- Liens de secours configurés en 2025.

Le réseau de collecte du Val de Loire a été entièrement déployé et les derniers bouclages ont été réalisés au cours de l'année 2024.
Réseau de 96 NRO, 10 boucles et 124 liens (2 fibres/lien) de la collecte.

Ainsi 80 NRO sur 96 NRO de la plaque du Val de Loire sont sécurisés par une boucle de collecte depuis 2024 (**Annexe EX9-Boucle collecte physique-VDLF-2025**).

- Upgrades de liens de collecte inter-NRO réalisés en 2025 :

L'évolution du trafic est analysée chaque semaine lien par lien par une requête sur notre outil de supervision, mettant en évidence les liens chargés à plus de 50% de capacité.

Les liens ont été upgradés, en prenant en compte l'évolution du trafic observé et les prévisions d'augmentation du nombre d'abonnés pour que tous les liens restent sous un taux d'occupation de 70% en 2025.

Upgrades réalisés en 2025 :

- VRETZ -ESVRE : 60G à 80G
- ESVRE-ARTAN-AZAYR-RIGNY-CHINO : 30G à 50G
- AZAYR-LANGE : 30 à 50G
- CHINO-AVOIN : 10 à 20G
- AMBOI-CRXET : 10 à 20G
- TOURS-CEREL : 70G à 100G (après migration de TOURS en 7250 IXR-R6d)
- CEREL-STANR-SOUVI-COESM de 60G à 80G
- TOURS-BLOIS 2 upgrades à 200G de porte de collecte FTTH de SFR

Ainsi, le matériel installé en 2025 sur les routeurs de collecte de VDLF est :

- CARTE 100G 7250 IXR-R6 : 1 (CEREL)
- SFP 100G ER4 : 2
- SFP 10G ER 1590 et 1610 : 2
- SFP 10G ER 1530 et 1550 : 10
- SFP 10G ER 1490 : 4
- CARTE 10G (STANR et SOUVI)

Les autres liens dimensionnés à 10G, 30G et 40G écoulent le trafic observé avec un taux d'occupation inférieur à 70%.

En 2025, tous les liens de collecte sont chargés à moins ou égal de 70% au pic de charge.

Débit de 200 Gb/s

- TOURS-BLOIS : 60%
- TOURS-CEREL : 65%
- TOURS-ROCHC : 70%
- AMBOI-VRETZ : 65%
- AMBOI-CRXET : 60%
- VRETZ-ESVRE : 60%
- ESVRE-ARTAN-AZAYR-RIGNY-AVOIN : 50%
- CHINO-AVOIN : 70%

- **Etat descriptif détaillé de l'évolution générale de l'état des ouvrages et équipements :**

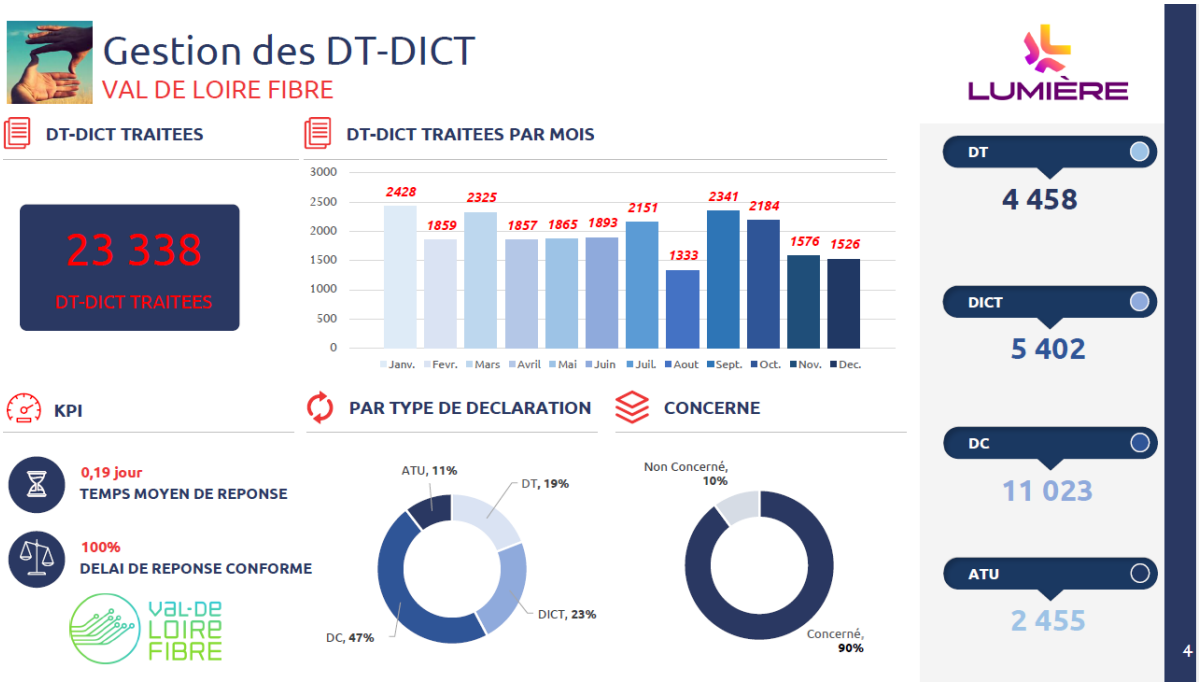
Sans objet pour 2025, l'état du réseau déployé est neuf et les remises en état sont faites suivant les dégradations ou les tempêtes. Aucune grosse dégradation en 2025.

Gestion des DT-DICT.

Les DT-DICT sont traitées par notre prestataire INERIS Entreprise GROUPE NAT (Cube solution) pour la partie Exploitation du réseau du Val de Loire. En 2025, il a été traité **23.338 demandes** DT-DICT dans un délai assez rapide. **(Annexe-EX10-Carte des réseaux déclarés Déc. 2025).**

Le réseau FTTX a été déclaré sur l'ensemble des 492 communes de la zone d'initiative publique du Val de Loire.

Ci-dessous le suivi annuel de la gestion des DT-DICT



- **<u>Export du système d'information du Délégataire, comprenant notamment les données SIG et l'ensemble de la documentation administrative à stocker dans le cadre d'un Gestion Electronique de Documents conformément au format GRACE THD ;</u>**

- **<u>Référentiel du Réseau couplé avec l'inventaire quantitatif, qualitatif et géographique mis à jour des biens de la Convention (biens de retour, biens de reprise et biens propres) ;</u>**

- **<u>Données descriptives relatives à la couverture du réseau au format SIG conformément au format GRACE THD en cours de définition (NRO ouvert à la commercialisation, réseau de transport, zones arrière de SRO mises en service) ;</u>**

Val de Loire Fibre a communiqué au SMO en 2025 les données SIG au format Gr@ce V3 de 703 PM et les données afférentes des réseaux de transport et collecte.

Le reste des dossiers seront communiqués au 1er trimestre 2026.

La complétude des données du réseau au format Gr@ceV3, répondant aux exigences attendues, sera terminé au courant du 3ème trimestre 2026.

- **<u>Résultats des indicateurs d'engagements de qualité de service pris tant vis-à-vis du Délégant que des Usagers :</u>**

Les indicateurs des délais des raccordements ont été calculés sur l'année 2025 :

- Délais contractuels des raccordements ;
- Données de « réalisation des raccordements terminaux standard » conformément à l'annexe 12 de la Convention de DSP.

Volumétrie Racco Succès HORS CHURN - CUMULEES -	Unité	1er trimetre 2025			2e trimetre 2025			3e trimetre 2025			4e trimetre 2025		
MOIS		**01.2025**	**02.2025**	**03.2025**	**04.2025**	**05.2025**	**06.2025**	**07.2025**	**08.2025**	**09.2025**	**10.2025**	**11.2025**	**12.2025**
Raccordement - mode STOC	raccos	2814	5647	8606	11230	13489	15660	17918	19990	22529	25357	27720	30127
Raccordements standard réalisésen dans un délai 2 semaines	raccos - mode STOC	1304	3058	4738	6144	7338	8411	9528	10501	11712	13123	14158	15122
% associé	%	46,34	54,15	55,05	54,71	54,4	53,71	53,18	52,53	51,99	51,75	51,08	50,19
Raccordements standard réalisés dans un délai de 5 semaines	raccos - mode STOC	2370	4899	7549	9847	11832	13697	15695	17467	19557	21982	24017	26094
% associé	%	84,22	86,75	87,72	87,68	87,72	87,46	87,59	87,38	86,81	86,69	86,64	86,61

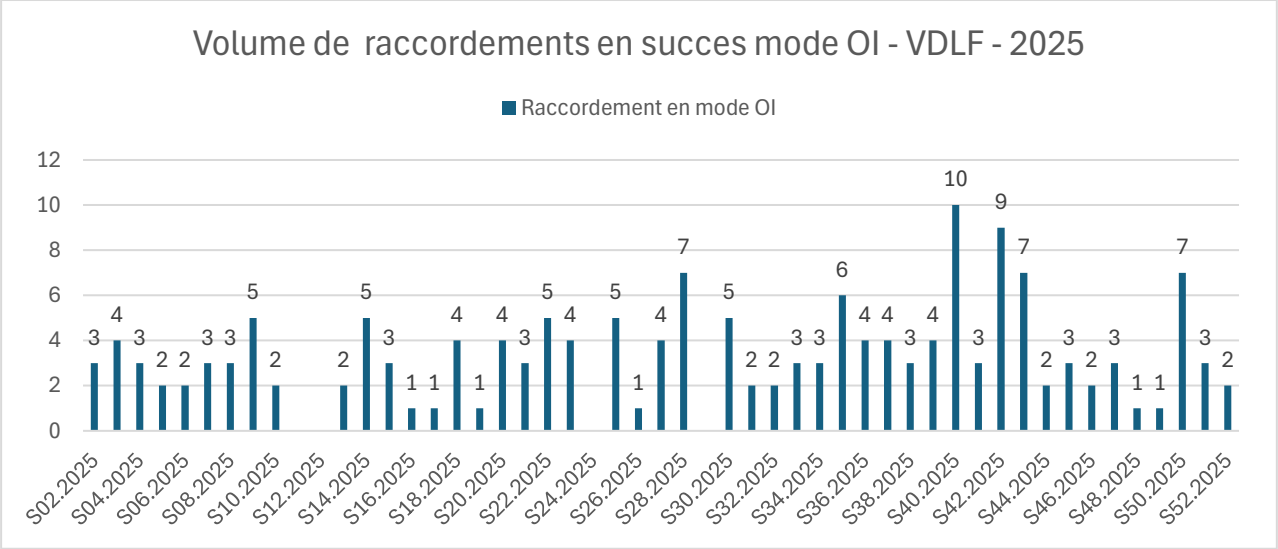
<u>Mode OI</u>

<u>Volumétrie des raccordements réalisés pour l'année 2025</u>

En 2025, la part des commandes de raccordements en mode OI continue légèrement de diminuer que précédemment, avec 17 raccordements de moins par rapport à 2024. On dénombre **166 nouveaux raccordements (196 avec churn)** dont **84 FTTH Pro**.

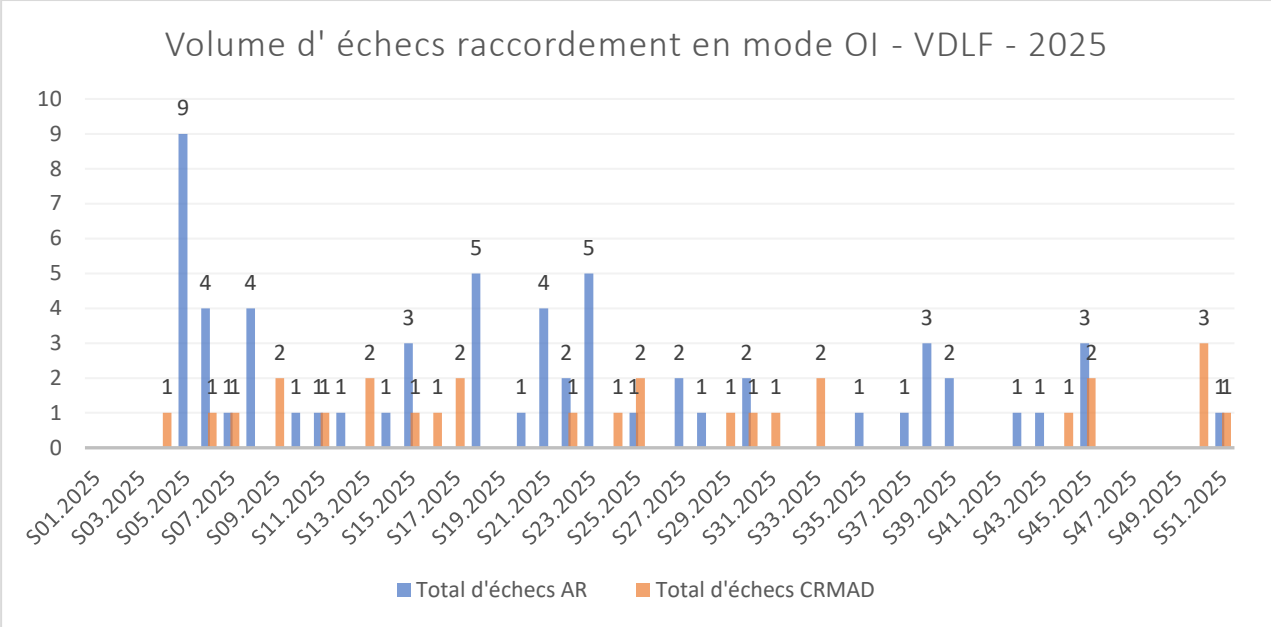
Le volume des commandes des raccordements en mode OI reste faible.

<u>Ci-dessous le volume des raccordements (Mode OI) sur l'année 2025</u> :



Taux d'échec des raccordements

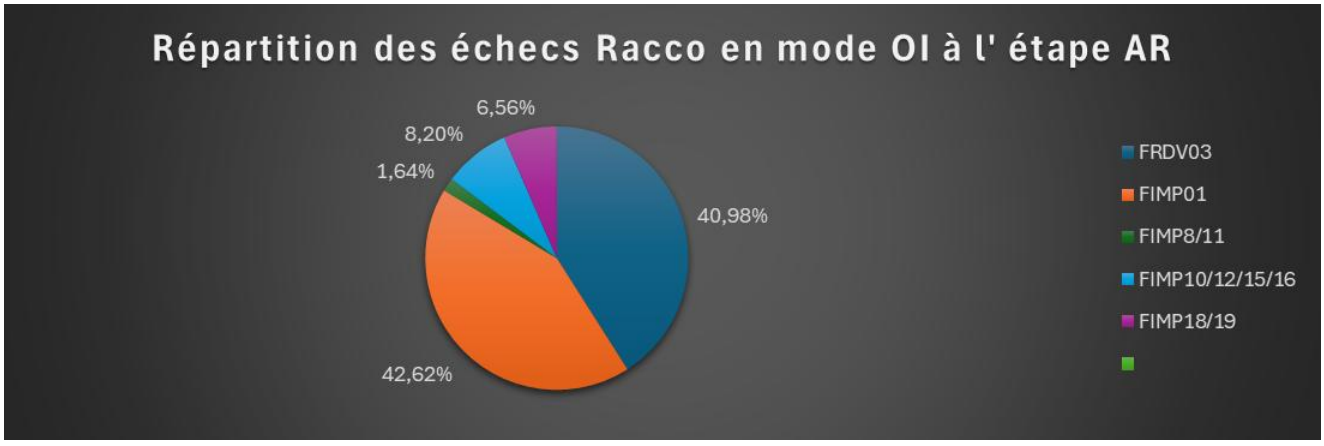
En corrélation, le graphique ci-dessous montre l'évolution des échecs lors de la réception des commandes (AR) ainsi que l'évolution des échecs des commandes des raccordements (CRMAD).



Repartion des échecs des raccordements en mode OI

Sur l'ensemble de l'année 2025, le nombre total de **KO à l'étape « AR »** (à la prise de commande) est de **61** pour **166** raccordements en mode OI CRMAD OK.

La répartition des causes de ces échecs sont représentées ci-dessous :



Détail **Echec étape AR** des raccordements en 2025 lors de l'intervention :

Ci-dessous le tableau des quantités **des échecs étape AR** émis par code erreur Inter-op :

Code erreur	Volume Racco OI Echec - AR	Quantité
FRDV03	RDV : PROBLEME PLAGE DE RDV	25
FIMP01	TRAITEMENT IMPOSSIBLE : PTO REQUISE	26
FIMP8/11	TRAITEMENT IMPOSSIBLE : ADRESSE INELIGIBLE OU INCOHERENTE	1
FIMP10/12/15/16	TRAITEMENT IMPOSSIBLE : COMMANDE ERRONEE-IRRECEVABLE/CHAMPS MANQUANT/IDENTIFIANT DÉJÀ UT	5
FIMP18/19	TRAITEMENT IMPOSSIBLE : PTO EXISTANTE/DÉJÀ AFFECTE A L OC	4

A noter que **42,62%** de ces échecs correpondent aux codes erreur FIMP01 aux problémes «°TRAITEMENT IMPOSSIBLE : PTO REQUISE ». Cela correspond à une mauvaise information de l'OC : sur une ligne existante, passage de commande par un nouvel OC sans qu'il ne communqiue le numéro de la PTO déjà existante.

La **principale cause d'échec** à l'étape CRMAD (Etape raccordement) est pour 57,14% demande d'annulation de la commande par le client final et 17,86% client n'habite pas à l'adresse indiquée sur les 28 échecs CRMAD.On constate que les CRMAD KO ont diminué de la moitié par rapport à 2024.Le total reste très faible.

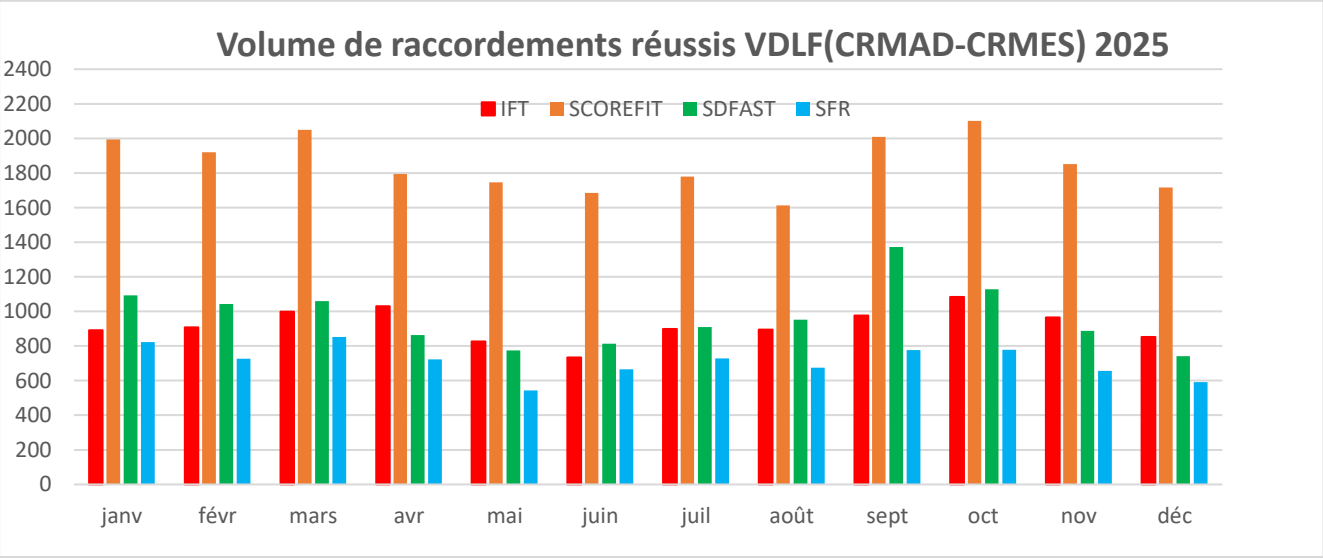
Code erreur	Libellé erreur OI Echec-MAD	Taux
FCLI03	CLIENT : CLIENT N HABITE PAS A L ADRESSE INDIQUEE	17,86%
FCLI04	CLIENT : DEMANDE ANNULATION DE LA COMMANDE PAR LE CLIENT FINAL	57,14%
FCLI05	CLIENT : REFUS TRAVAUX CLIENT	3,57%
FIMP16	TRAITEMENT IMPOSSIBLE : CHAMPS INCOHERENTS	3,57%
FIMP18	TRAITEMENT IMPOSSIBLE : PTO EXISTANTE	3,57%
FINT07	ECHEC PRODUCTION : INFORMATIONS ROUTE OPTIQUE ERRONEES	10,71%
FRDV03	RDV : PLAGE DE RDV NON RESERVEE	3,57%

Mode STOC

Volumétrie des raccordements réalisés pour l'année 2025

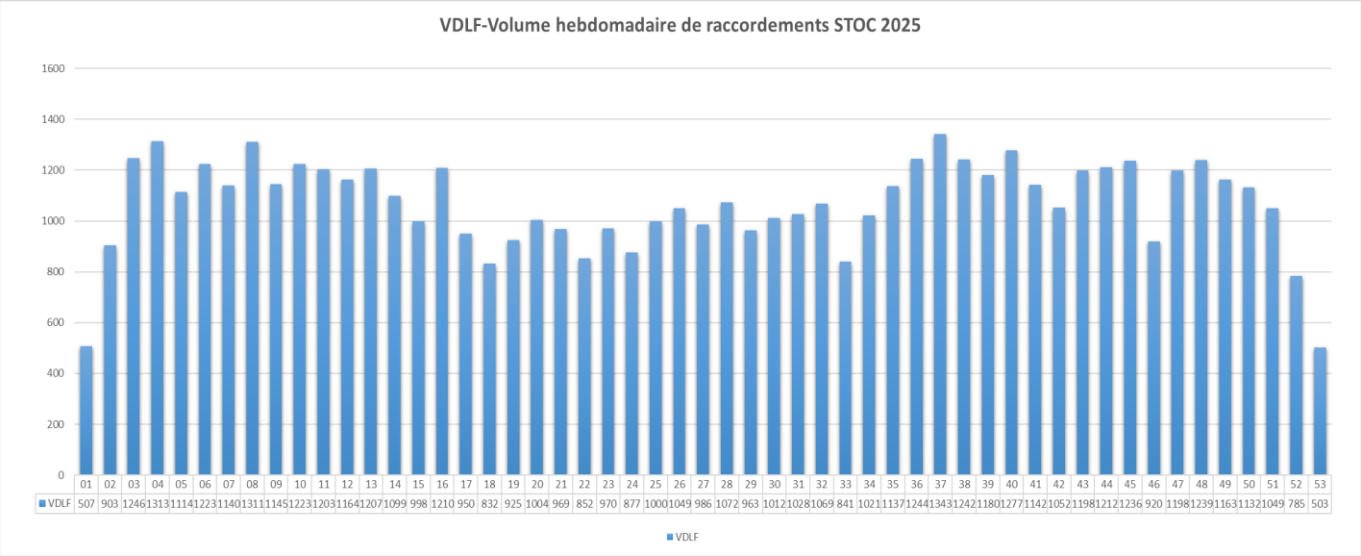
En 2025, la part des commandes des raccordements en mode STOC a légèrement diminuée avec toujours un opérateur qui se différencie.

Le tableau ci-dessous représente le nombre de raccordement réalisé (en succès) et donc d'activation par mois (calcul fait en semaines complètes début et fin d'année).



Ci-dessous l'évolution du volume des raccordements à la semaine en mode STOC du 1er janvier au 31 décembre 2025.

On constate une légère diminution des raccordements en mode STOC en début et fin d'année 2025.



Le rythme de raccordements réussis a été soutenu en 2025, avec **503 raccordements par semaine en moyenne** et des **pointes à 1343** raccordements.

Ci-dessous la répartition des causes d'échec tous opérateurs confondus.

Répartition des Echecs de Raccordement (CR STOC/Racco KO)

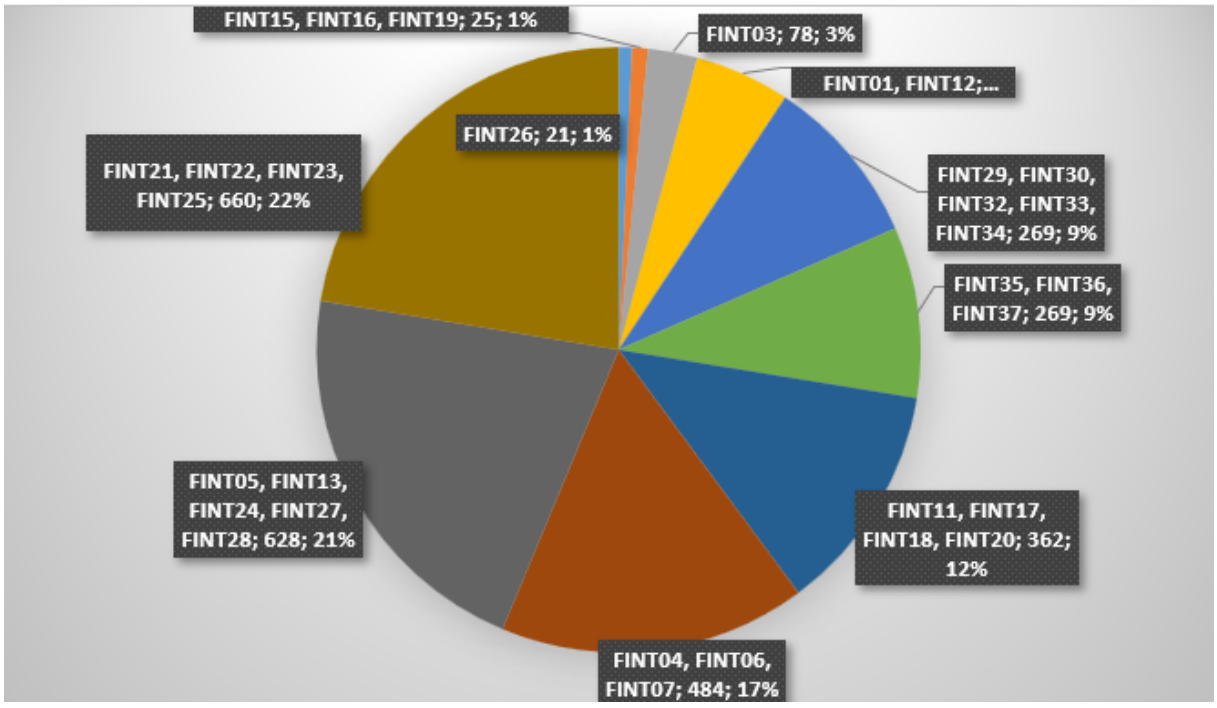


Tableau du détail des codes erreurs

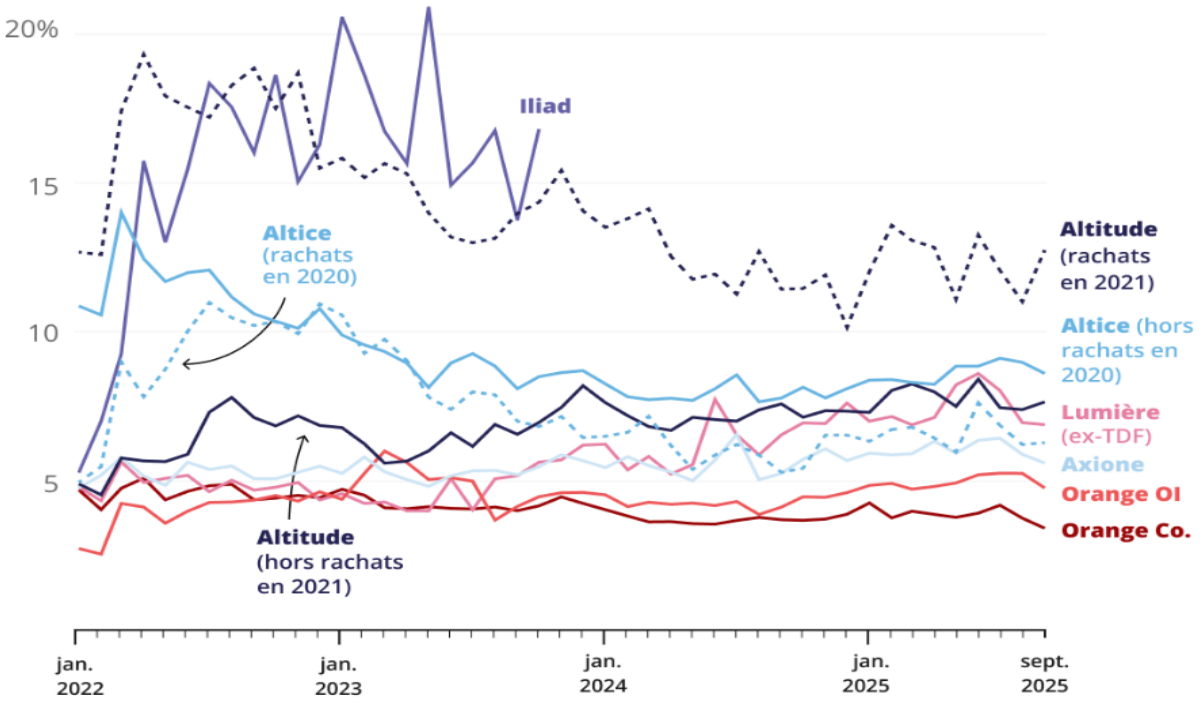
CODE	DETAIL ECHEC	TOTAL
FINT01	ECHEC PRODUCTION : PB OU PM SATURE	41
FINT12	ECHEC PRODUCTION : PBO NON CONFORME	109
FINT03	ECHEC PRODUCTION : HOTLINE OI INJOIGNABLE	78
FINT04	ECHEC PRODUCTION : ABSENCE DE CONTINUITE OPTIQUE	280
FINT06	ECHEC PRODUCTION : ROUTE OPTIQUE DEJA UTILISEE	13
FINT07	ECHEC PRODUCTION : INFORMATIONS ROUTE OPTIQUE ERRONEES	191
FINT05	ECHEC PRODUCTION : AFFAIBLISSEMENT TROP IMPORTANT	7
FINT13	ECHEC PRODUCTION : DEFAUT DE VERTICALITE	105
FINT24	ECHEC PRODUCTION : PROBLEME D ALIGNEMENT PM-PBO	2
FINT27	ECHEC PRODUCTION : INCOHERENCE REFERENTIEL OI TERRAIN	235
FINT28	ECHEC PRODUCTION : REFUS DE MUTATION OI	229
FINT15	ECHEC PRODUCTION : BLOCAGE POTEAUX ENEDIS	3
FINT16	: ECHEC PRODUCTION : ARMEMENT POTEAU NECESSAIRE	2
FINT19	ECHEC PRODUCTION : BLOCAGE POTEAUX NON ENEDIS	20
FINT11	ECHEC PRODUCITON : INFRA TIERS INDISPONIBLE OU DELAI	58
FINT17	ECHEC PRODUCTION : FOURREAU/RUE CASSE	291
FINT18	ECHEC PRODUCTION : FOURREAU/RUE BOUCHE	2
FINT20	ECHEC PRODUCTION : FOURREAU/APPUI SATURE	11
FINT21	ECHEC PRODUCTION : BATIMENT NON RACCORDE	573
FINT22	ECHEC PRODUCTION : PAVILLON TRANSFORME EN IMMEUBLE	14
FINT23	ECHEC PRODUCTION : LOCAL OU LOGEMENT NON PREVU DANS LE PLAN DE DEPLOIEMENT DE L'OI	71
FINT25	ECHEC PRODUCTION : VERTICALITE ABSENTE (SITE NON FIBRE)	2
FINT26	ECHEC PRODUCTION : ROUTE OPTIQUE SUR MAUVAIS PM	21
FINT29	ECHEC PRODUCTION : ACCES PB OU CHAMBRE IMPOSSIBLE	193
FINT30	ECHEC PRODUCTION : PAS D ACCES AU PM	1
FINT32	ECHEC PRODUCTION : PBO ABSENT (OU NON TROUVE)	64
FINT33	ECHEC PRODUCTION : PM INEXPLOITABLE OU VANDALISE	2
FINT34	ECHEC PRODUCTION : PBO INEXPLOITABLE OU VANDALISE	12
FINT35	AUTRE MOTIF : INSALUBRITE	1
FINT36	AUTRE MOTIF : ACCES DANGEREUX	14
FINT37	AUTRE MOTIF : AUTRE PROBLEME SECURITE (AGRESSION etc…)	1

Echec des raccordements :

Le taux d'échec en 2025 a fait l'objet d'un meilleur suivi avec un traitement plus rapide pour trouver des solutions auprès des opérateurs, des clients finaux et du guichet/support N2 VDLF.

Sur les derrières phases du déploiement, une attention particulière a été portée sur les contraintes de raccordabilité. Par ailleurs Val de Loire Fibre a mis en place un processus spécifiques de traitements des raccordements complexes.

Selon l'observatoire de la qualité des réseaux en fibre optique du 3ème trimestre 2025 publié par l'ARCEP le 19 février 2026, le taux d'échec de raccordement est de 7,6% sur le Val de Loire (plus élevé en Indre-et-Loire qu'en Loir-et-Cher).



L'ensemble des réseaux Lumière se positionne en 4ème position des opérateurs d'infrastructure (en groupant Orange en zone privé et en zone d'initiative publique). Pour le Val de Loire, la proportion de situations de raccordements complexes est relativement plus élevée que sur d'autres territoires de Lumière, en particulier en Sologne et dans le sud de l'Indre et Loire (CC Loches Sud Touraine).

Ce taux d'échec est également dû à une démarche volontaire de Lumière qui traite avec plus exigence les demandes des OCEN afin d'éviter que des prises déjà raccordées mais non libérées ne fassent l'objet de demande de raccordements alors qu'il s'agit simplement d'une opération de chrun.

Traitement des raccordements « Complexes » :

Une étude détaillée a été réalisée par Lumière en 2024 a estimé à hauteur de 14 m€ le surcoût global des raccordements complexes c'est -à-dire dont le raccordement final nécessite a création de génie civil en domaine public en aval du PBO.
Val de Loire Fibre avait accepté d'engager un financement supérieur à l'enveloppe financière discuté avec le SMO Val de Loire Numérique mi 2024 et les nouveaux actionnaires de Lumière ont confirmé la volonté que Val de Loire Fibre réalisent ces raccordements.

Les négociations entreprises par Lumière auprès des OCEN – en lien avec le régulateur – avancent lentement afin d'obtenir une augmentation des tarifs pour répercuter ces surcoûts.

Depuis l'automne de 2024, une équipe « Vie du Réseau » a été dédiée la réalisation de ces raccordements « complexes ». Nous avons fait appel à des moyens de génie civil moins couteux (SOC) et d'un traitement groupé de « zones » de raccordements complexes.

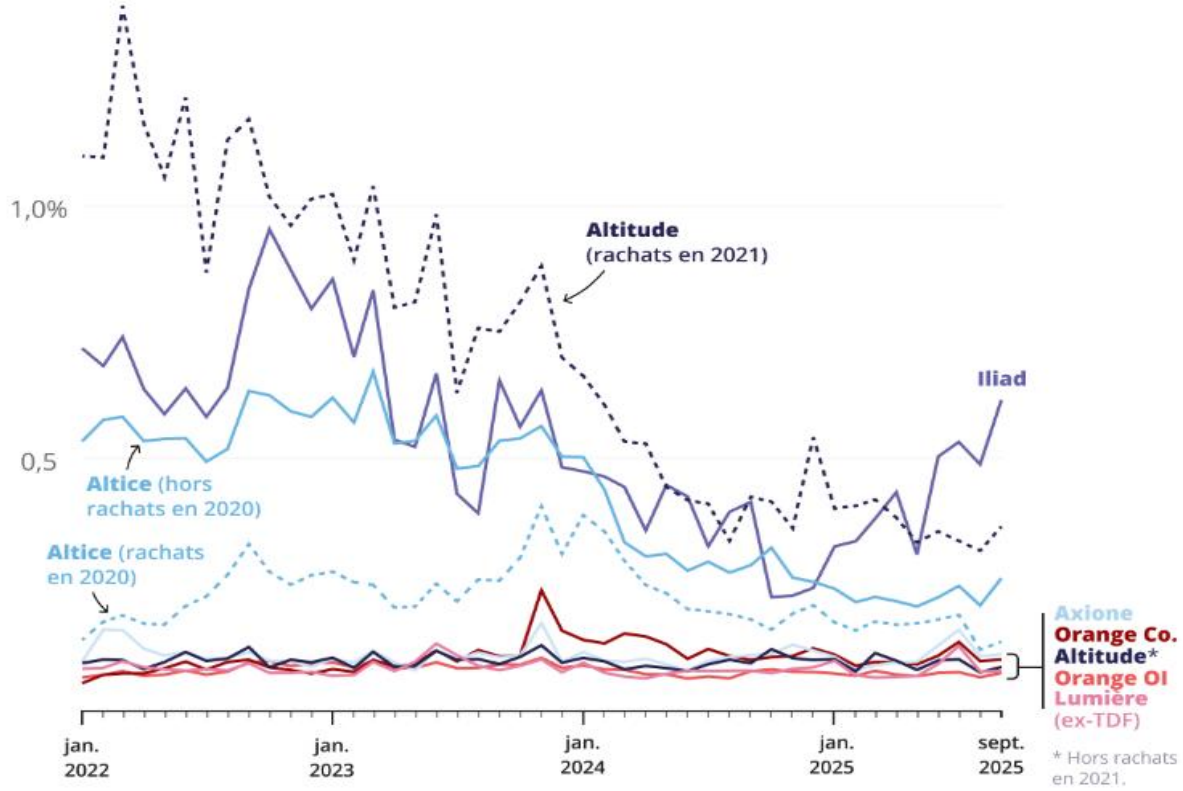
Grace à ces actions, **en 2025**, **502** raccordements complexes ont été réalisés pour un surcoût de 2.300 €. par raccordement.
En 2026, nous devrions en réaliser environ 1.000 pour une charge financière d'environ 3 M€.

- **<u>Données techniques relatives au suivi des incidents sur le réseau (interventions de maintenance corrective, nature des incidents, délais de GTR …) ainsi que les comptes-rendus des opérations de maintenance préventive</u>**

La dernière publication de l'ARCEP du 19 février 2026 met une nouvelle fois en évidence la solidité et la performance des réseaux opérés par Lumière. Cette reconnaissance confirme notre capacité à garantir un haut niveau de qualité et fiabilité sur les infrastructures fibre qui lui sont confiées.

Les réseau Lumière ont le taux de panne le plus faible de l'ensemble des opérateurs d'infrastructure fibre.

Malgré le fort coup de vent de fin 2025, le réseau du Val de Loire contribue très largement à ce très bon résultat.



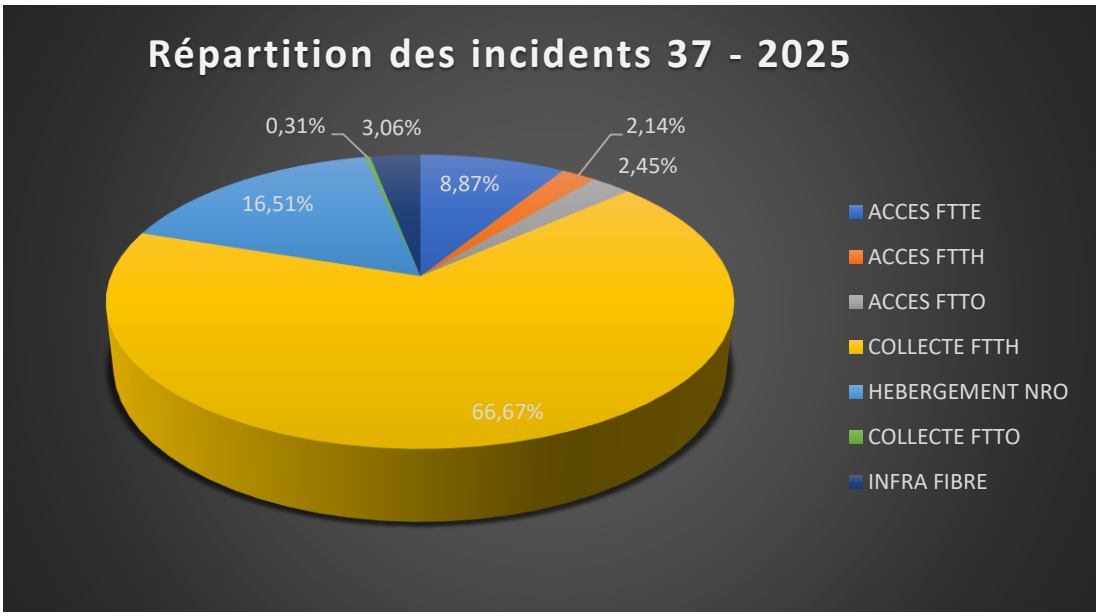
Tous les incidents sont traités via l'outil « Service Now » et supervisés par le NOC de TDF.

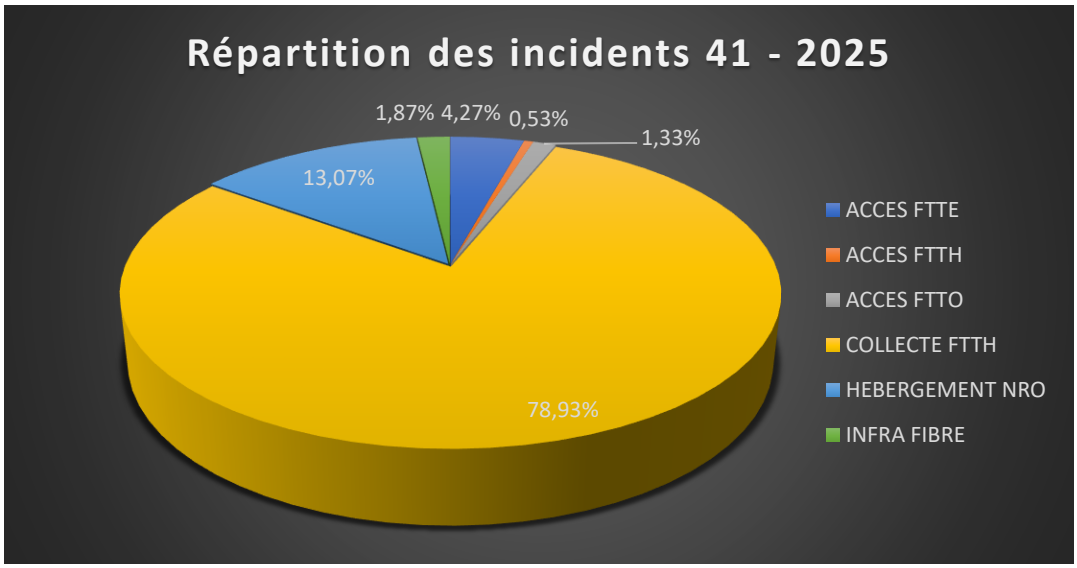
<u>Repartions des incidents</u>
Le taux du Nombre des incidents avec le nombre des clients impactés par incident et par service

- Pour le 37,
  - 77 incidents sur le réseau pour 327 points de service /clients
  - 168 incidents sur l'infra sans impact client.
- Pour le 41,
  - 53 incidents sur le réseau pour 375 points de service /clients
  - 161 incidents sur l infra sans impact client.

Incidents réseaux 37 et 41

Étiquettes de lignes	Nombre de Sous-domaine 37	Nombre de Sous-domaine 41
ACCES FTTE	8,87%	4,27%
ACCES FTTH	2,14%	0,53%
ACCES FTTO	2,45%	1,33%
COLLECTE FTTH	66,67%	78,93%
HEBERGEMENT NRO	16,51%	13,07%
COLLECTE FTTO	0,31%	
INFRA LIBRE	3,06%	1,87%
Total général	**100,00%**	**100,00%**





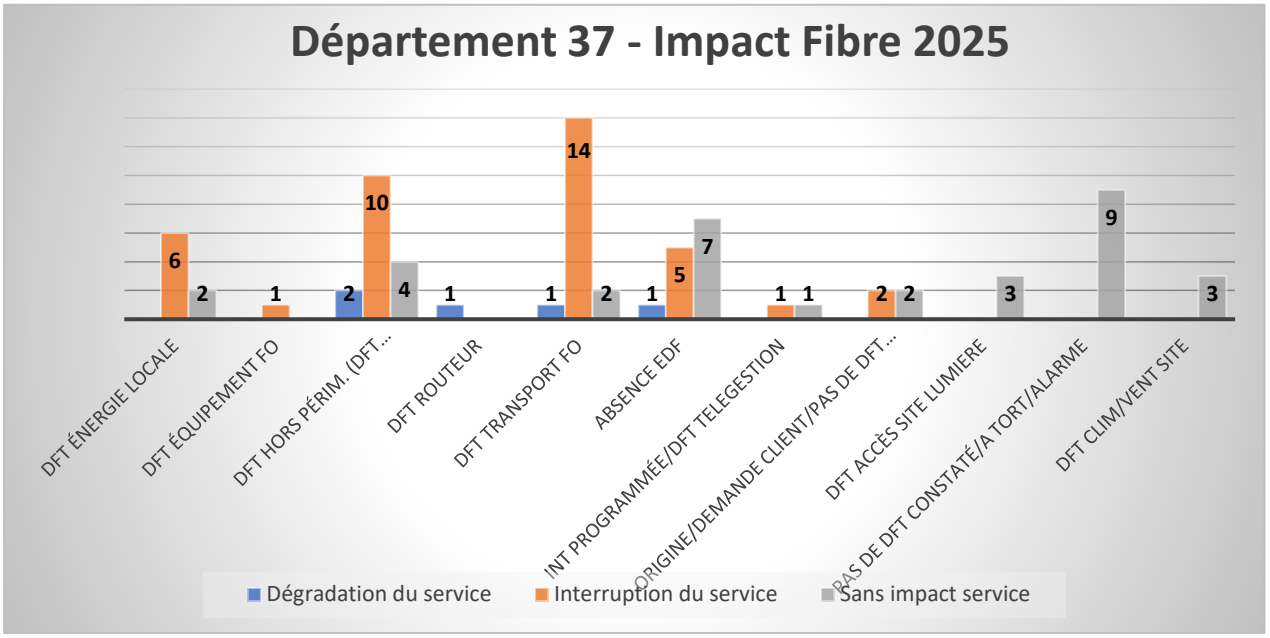
Causes et impacts des incidents réseau sur le 37/41

Ci-dessous le tableau récapitulatif des causes d'incidents avec impact par service
Le nombre causes et impacts d'incidents ayant impacté les clients

Département du 37

77 tickets d'incidents sur l'ensemble des NRO ont été ouverts auprès du centre de supervision TDF dont 39 incidents impliquant une interruption de service ;

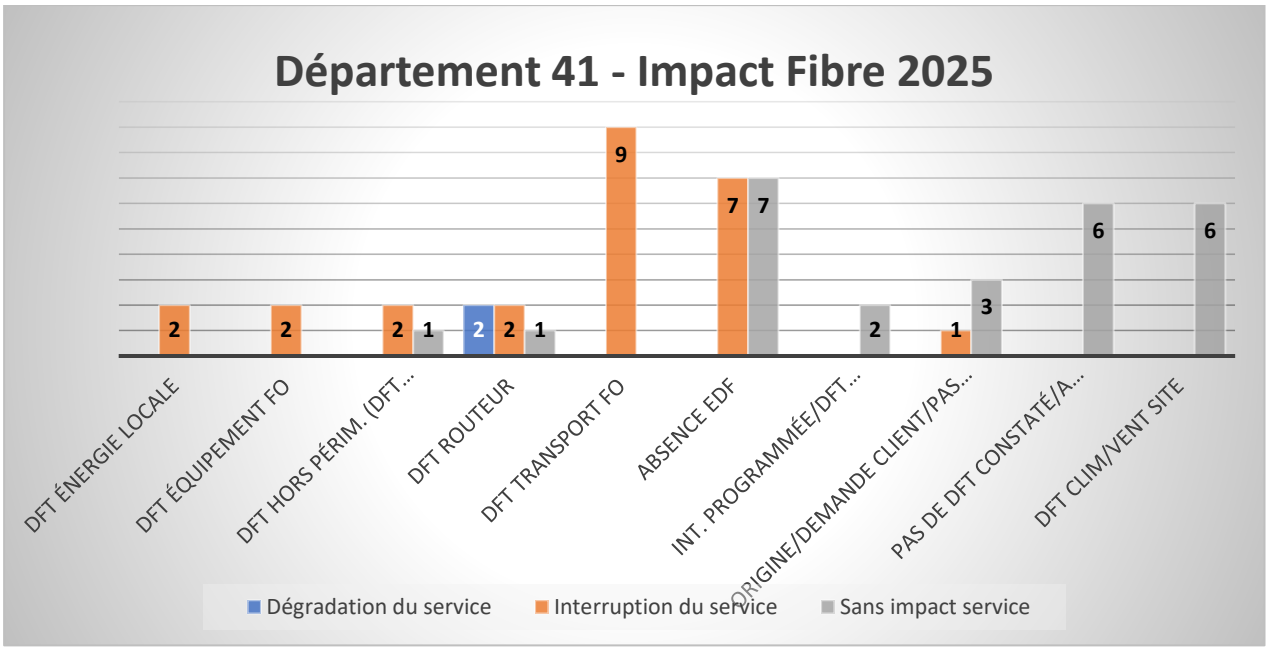
Nombre de Libelle Cause	Étiquettes de colonnes			
Étiquettes de lignes	Dégradation du service	Interruption du service	Sans impact service	Total général
Dft énergie locale		6	2	8
Dft équipement FO		1		1
Dft hors périm. (Dft client/Degradation/Vandalisme)	2	10	4	16
Dft routeur	1			1
Dft transport FO	1	14	2	17
Absence EDF	1	5	7	13
Int. Programmée/Dft Telegestion		1	1	2
Origine/Demande client/Pas de Dft constaté		2	2	4
Dft accès site LUMIERE			3	3
Pas de dft constaté/A tort/Alarme			9	9
Dft clim/vent Site			3	3
Total général	5	39	33	77



- Département 41

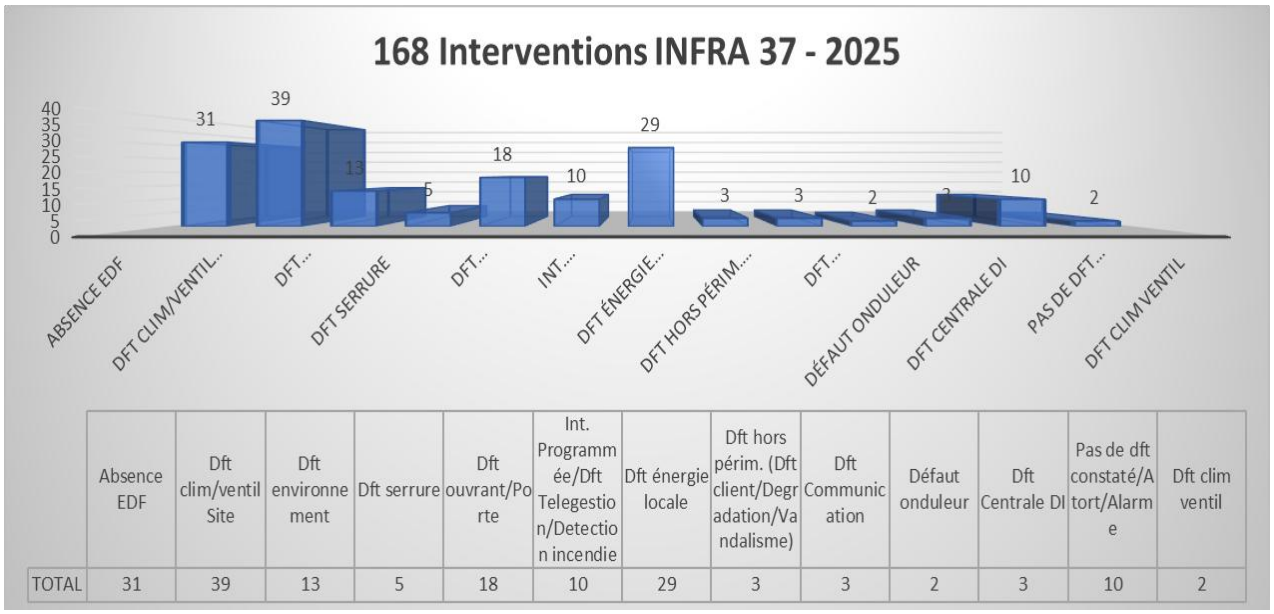
53 tickets d'incidents sur l'ensemble des NRO ont été ouverts auprès du centre de supervision TDF dont 26 incidents impliquant une interruption de service ;

Nombre de Libelle Cause	Étiquettes de colonnes			
Étiquettes de lignes	Dégradation du service	Interruption du service	Sans impact service	Total général
Dft énergie locale		2		2
Dft équipement FO		2		2
Dft hors périm. (Dft client/Degradation/Vandalisme)		2	1	3
Dft routeur	2	2	1	5
Dft transport FO		9		9
Absence EDF		7	7	14
Int. Programmée/Dft Telegestion/Detection incendie			2	2
Origine/Demande client/Pas de Dft constaté		1	3	4
Pas de dft constaté/A tort/Alarme			6	6
Dft clim/vent Site			6	6
Total général	2	25	26	53



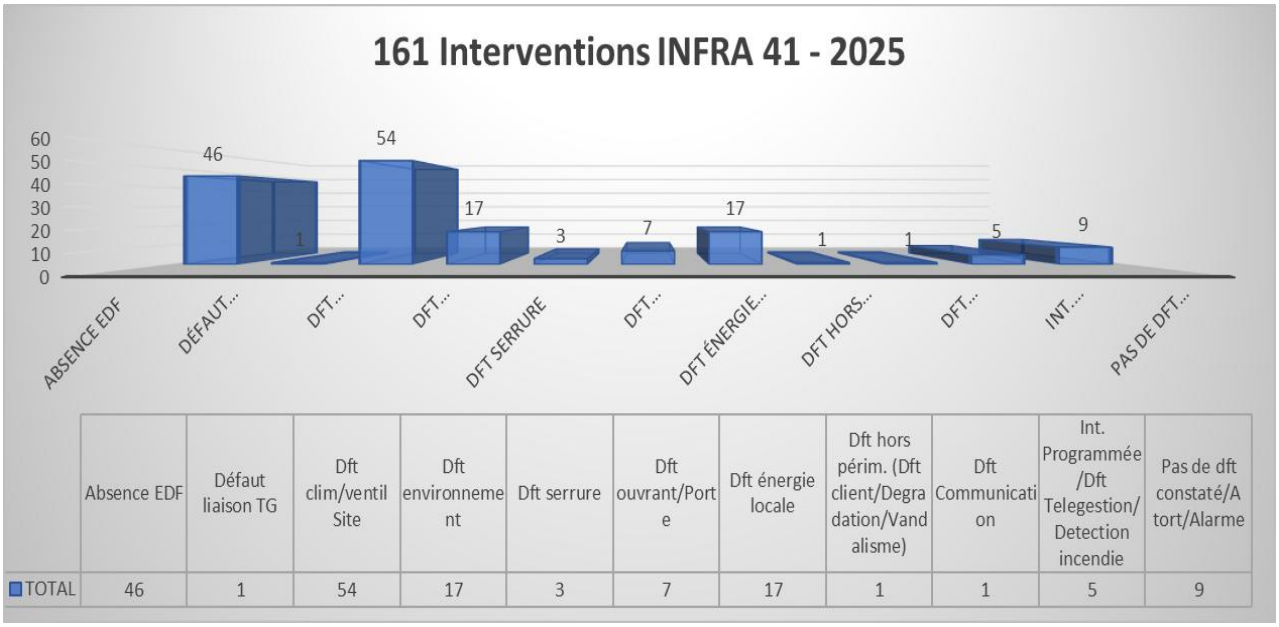
- **Incidents infra** (climatisation, atelier 48V, dégradations serrures et portes, Alarme, absence Enedis, environnement NRO…) **sans impact service**. Les défauts sur les climatiseurs et les coupures Energie sont les nombreux

- Département 37



	Absence EDF	Dft clim/ventil Site	Dft environnement	Dft serrure	Dft ouvrant/Porte	Int. Programmée/Dft Telegestion/Detection incendie	Dft énergie locale	Dft hors périm. (Dft client/Degradation/Vandalisme)	Dft Communication	Défaut onduleur	Dft Centrale DI	Pas de dft constaté/Atort/Alarme	Dft clim ventil
TOTAL	31	39	13	5	18	10	29	3	3	2	3	10	2

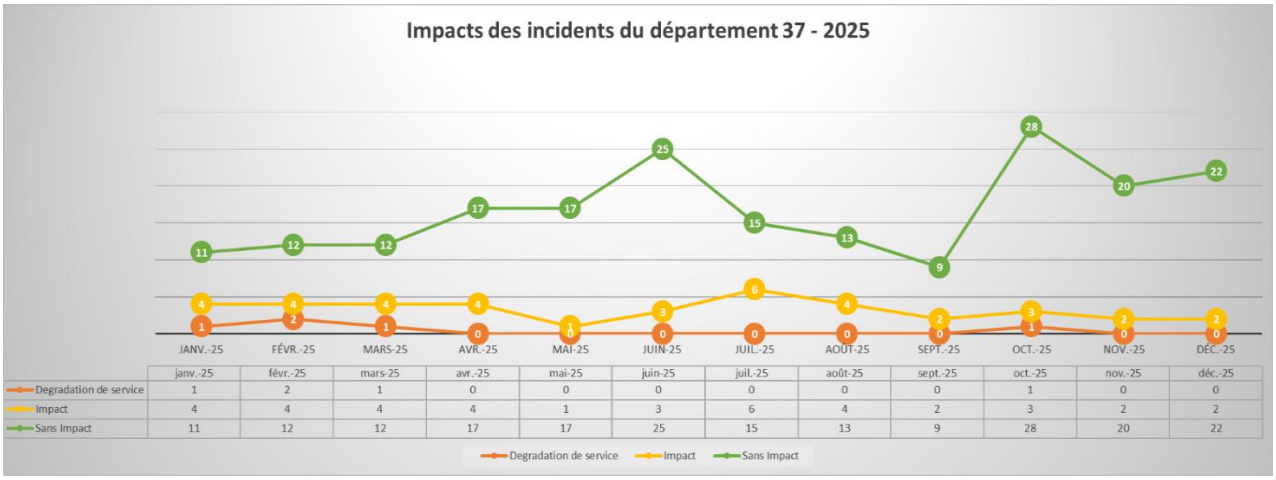
- Département du 41



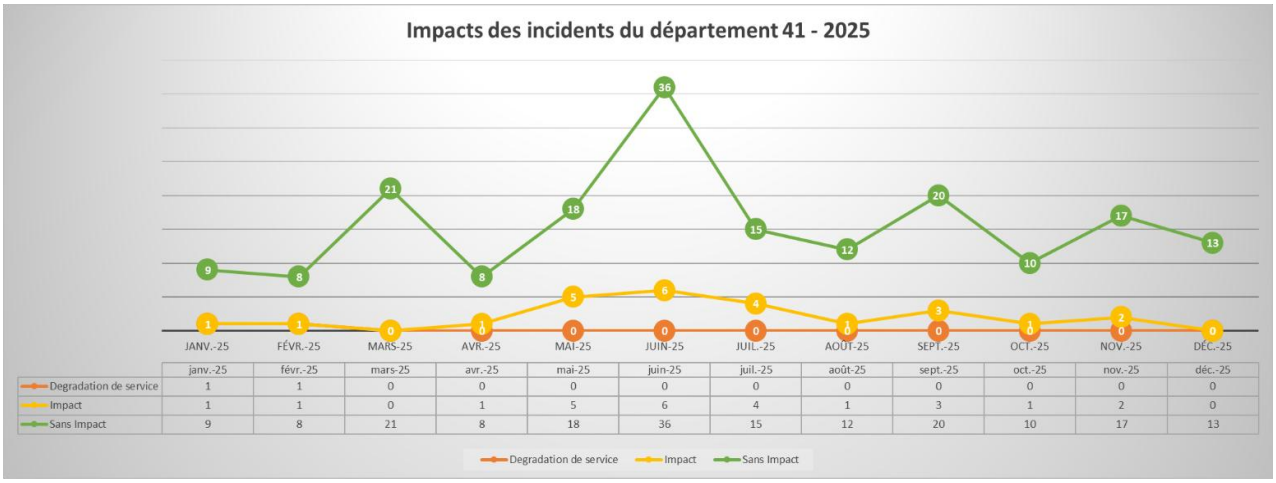
	Absence EDF	Défaut liaison TG	Dft clim/ventil Site	Dft environnement	Dft serrure	Dft ouvrant/Porte	Dft énergie locale	Dft hors périm. (Dft client/Degradation/Vandalisme)	Dft Communication	Int. Programmée /Dft Telegestion/ Detection incendie	Pas de dft constaté/Atort/Alarme
TOTAL	46	1	54	17	3	7	17	1	1	5	9

Evolution Impacts et GTR 37/41

Impacts des incidents **réseaux, fibre et infra** (climatisation, atelier 48V, dégradations serrures et portes, environnement NRO…) mois par mois. Les demandes d'Origine client et l'équipement FO restent les plus importantes **en interruption du service**.



	janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25
Degradation de service	1	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Impact	4	4	4	4	1	3	6	4	2	3	2	2
Sans Impact	11	12	12	17	17	25	15	13	9	28	20	22



	janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25
Degradation de service	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impact	1	1	0	1	5	6	4	1	3	1	2	0
Sans Impact	9	8	21	8	18	36	15	12	20	10	17	13

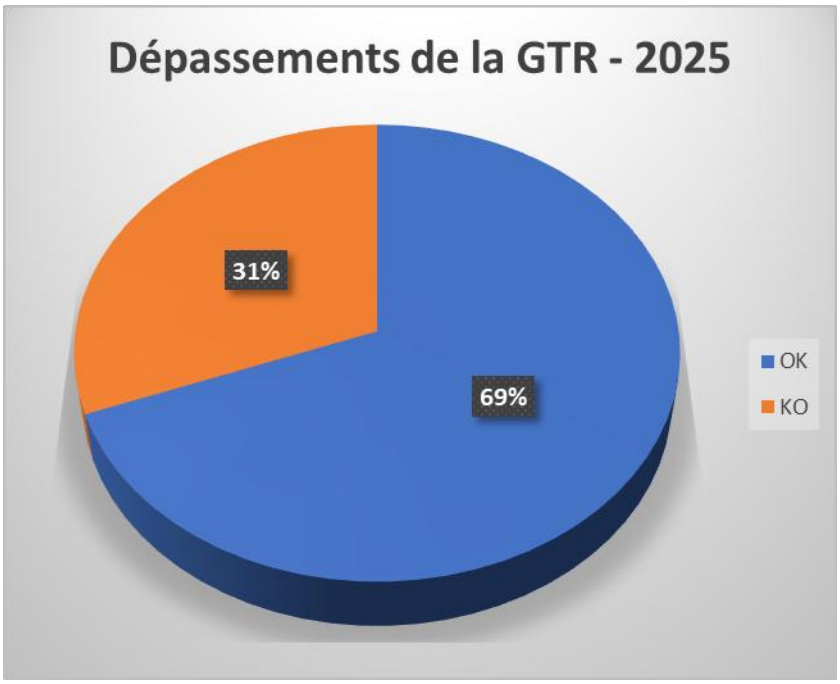
Nombre de dépassements et % GTR 4H

Le temps des dépassements GTR pour les interruptions du service reste faible sur les deux départements.

Pour le 37

Service assuré par le NOC TDF avec un dépassement de 12 GTR4H sur 39 pour interruption de service. Lors de grosses dégradations, le dépassement de rétablissement du réseau a varié entre **39mn (FTTE-Fibre aérienne coupée en traversée de route) et 9894mn (FON-SFP KO puis remplacement 72FO x impacts).**

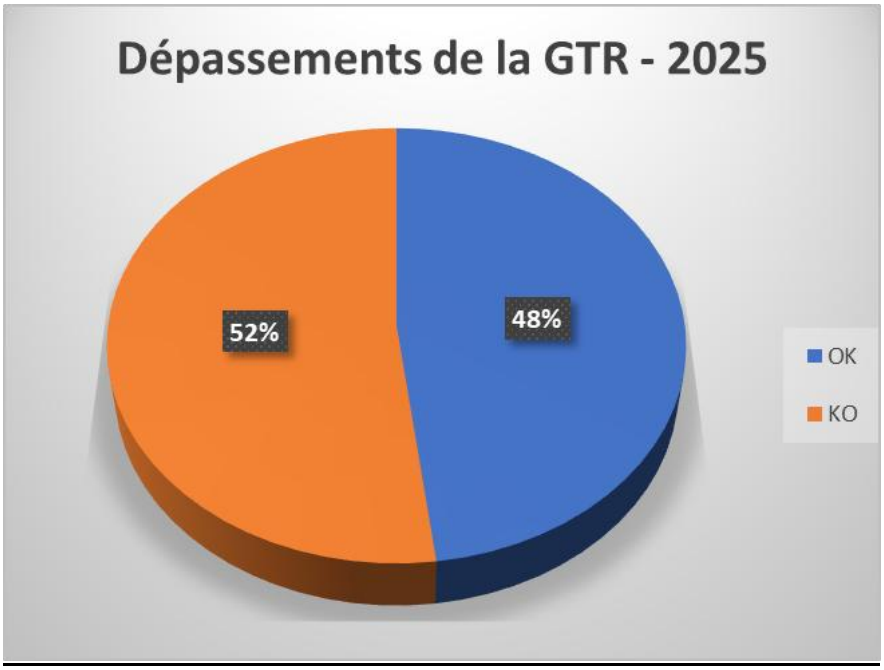
	Nbre de dépassements GTR	% de dépassement GTR
OK	27	69,23%
KO	12	30,77%



Pour le 41

Service assuré par le NOC TDF avec un dépassement de 13 GTR4H sur 25 pour interruption de service. Lors de grosses dégradations, le dépassement de rétablissement du réseau a varié entre **67 mn (FTTO-Remplacement d'un câble 48 FO collecte) et 11355 mn (FTTE-SFR mobile : câble sectionné + Remise en conformités de l'antenne et des systèmes associés).**

	Nbre de dépassements GTR	% de dépassement GTR
OK	12	48,00%
KO	13	52,00%



Interventions MAINTENANCE curatives

Sur le périmètre NRO – PBO, l'entreprise Circet est le mainteneur du réseau de fibre optique sur le marché maintenance/VDR depuis juillet 2022.

Toutes les interventions entrainent une réparation définitive ou provisoire (maxi 45 jours) avec des travaux de reprises à l'identique pour la collecte et une remise à jour du DOE pour le transport et la distribution si modification du réseau.

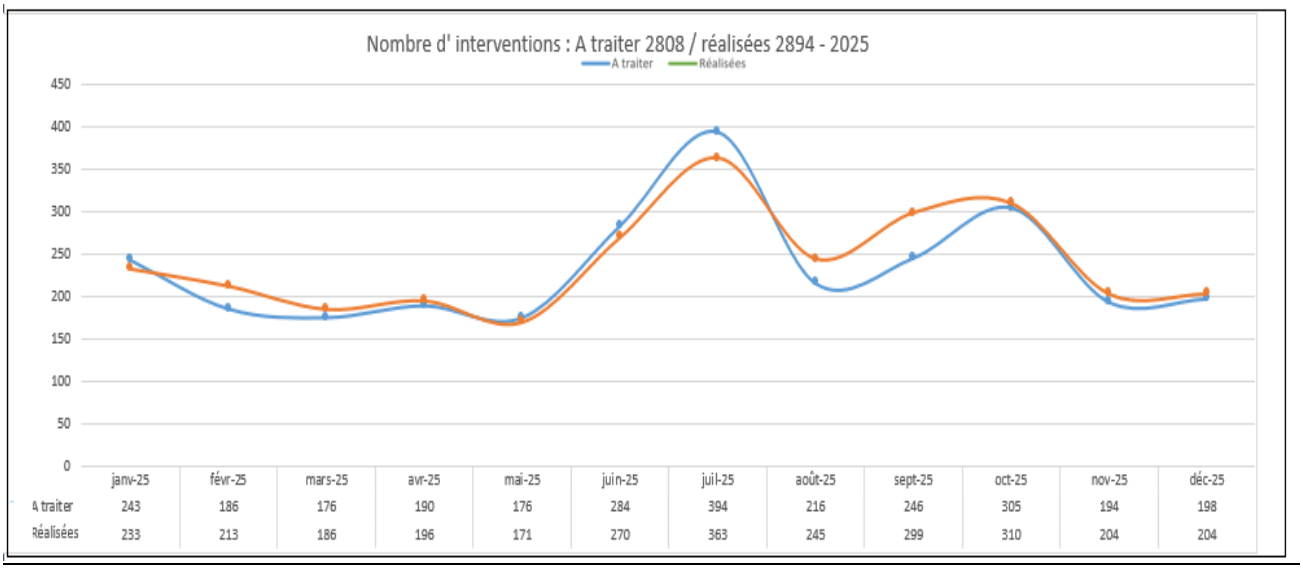
Lors de ces reprises de maintenance ou VDR qui entrainent une nouvelle coupure du réseau, une prévenance Travaux via l'outil TDF Prévenance TP est en place depuis 2022 avec un délai de prévenance du client (OCEN et OC) un mois avant l'intervention.

Les interventions sont catégorisées en FttE/O, FttH (à la suite du déclenchement des opérateurs sur le périmètre PM-PBO), distribution, transport, Génie civil et Infrastructure (baie, tiroir, serrurerie), et SAV FttH (sur le périmètre PB-PTO). En 2025, 226 réparations définitives sur le réseau ont été traitées ainsi que de nombreuses reprises sur l'infrastructure.

(Annexe EX11-Détail_Intervention_ADR_PM_NRO).

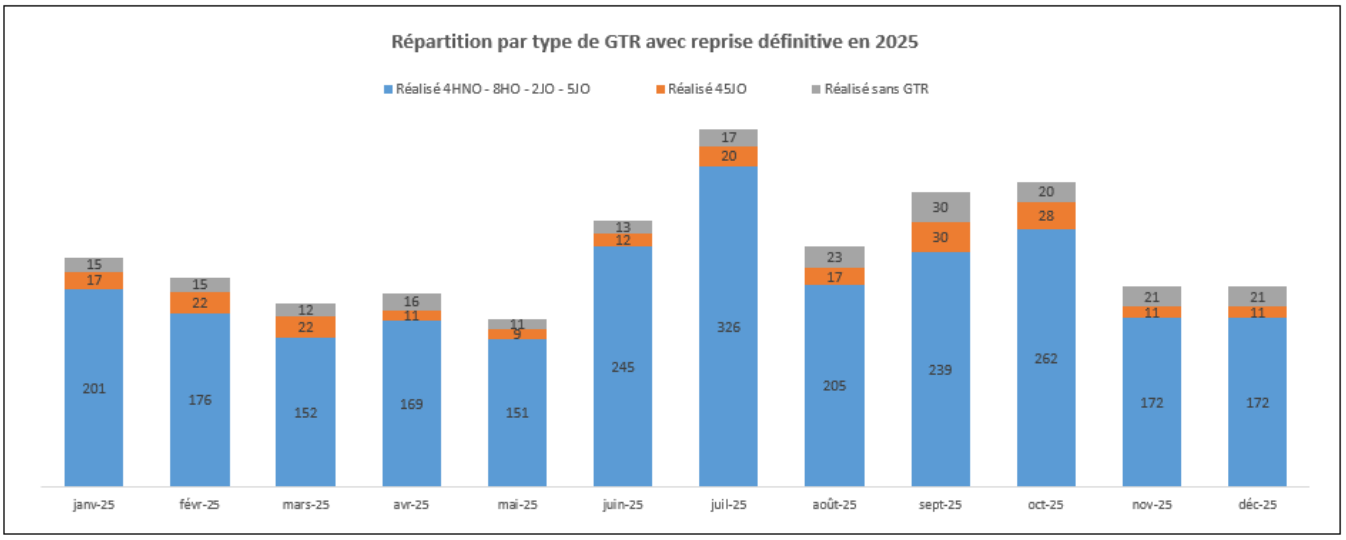
Nombre d'interventions à traiter et réalisées par mois.

Les pics sur la courbe correspondent aux périodes des tempêtes de juillet et octobre 2025 pour le 37 et 41.



	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
A traiter	243	186	176	190	176	284	394	216	246	305	194	198
Réalisées	233	213	186	196	171	270	363	245	299	310	204	204

Répartition par GTR par mois.



GTR : 4HNO + 8HO + 2JO + 5JO

45 JO : Réparation définitive

0 GTR : Intervention sans GTR contractuelle (ex : audit, intervention planifiée infra, expertise, etc.)

Causes des déclenchements - interventions du mainteneur Circet par GTR.

On a constaté une augmentation du déclenchement à tort sur l'année 2025 due en partie aux remontées des collectivités sur l'adresse dérangement réseau VDLF du fait de confusions entre le réseau VDLF et le réseau Orange. On a atteint 8,42% de déclenchement à tort.

TYPE	GTR 4H	GTR 8H	GTR2JO	GTR5JO	SANS GTR	TRAVAUX 45JO	TOTAL
4HNO Collecte avec impact	6						
4HNO FTTE/O	36						
4HNO-Extension de périmètre Panne climatisation	70						
8HO SAV Client pro		50					
8HO Transport Pro		3					
8HO-Extension de périmètre Défaut Alarme			60				
2JO Distri PM-PB			25				
2JO Infra NRO			6				
2JO SAV Client GP			1349				
2JO Transport GP			20				
2HO-Extension de périmètre infrastruture/dégradation fibre			58				
5JO Infra PM				376			
5JO Post-prod				17			
5JO Repro à Froid				357			
5HO-Extension de périmètre infrastruture dégradée				37			
Audit					2		
Expertise					84		
Réparation définitive						226	
Mise en service des liens de transport					81		
Upgrade réseau					31		
TOTAL	112	53	1518	787	198	226	2894

Réseau et infra concernés par GTR

La partie du réseau la plus concernée est la distribution. Ces défauts sont créés par les nombreuses interventions pour effectuer les raccordements. Dans les GTR, on a aussi l'évolution du réseau transport du matériel actif.

Réseau/Infra	Intervention
Distribution	2093
Transport/Mise en service liens	104
Collecte/Upgrade réseau	37
Fibre Noire	37
Infrastructure ADR/PM/NRO/POTEAU/GC	623

SAV offre activée GP

En 2025, les SAV « offre active GP » sont désormais traités par le mainteneur Circet (précédemment c'était l'entreprise R&C). Les interventions sont en baisses car les raccordements de l'offre activée restent très faibles. Ils sont noyés dans le tableau maintenance SAV.

Maintenance préventive sécurité (MPS)

NRO

Tous les sites NRO et leurs environnements ont été pris en maintenance par la supervision TDF et la maintenance Lumière via la télégestion ; la remontée et le fonctionnement des alarmes incendie, température, énergie et intrusion.

En 2025, les 96 NRO ont fait l'objet d'une visite préventive (VRE+INFRA) annuelle conforme au process exploitation.

Les reprises les plus importantes sont sur les serrureries des portes, les coffrets ENEDIS et les climatiseurs **(Annexe EX12-MPS_VDLF_2025).**

En annexe EX 12 et 13 figurent des modèles des fiches de points de contrôles de maintenance préventive sécurité et environnement :

- **Annexe EX13-MODELE CRVT_Suivi_Préventif_NRO_LUMIERE**
- **Annexe EX14-Exemple RAPPORT_Suivi_Préventif_NRO_LUMIERE.**

Les VRE ont été effectuées sur les NRO et les ADR (PRM de Montée en débit) en 2025, pour un an, et elles seront à renouveler en 2026.

Les 135 ADR, 880 PM FTTx et les 96 NRO sont entretenus au fil de l'eau suivant les remontées des opérateurs, mainteneurs et les collectivités. Une visite PM est également faite lors des contrôles des jarretières non déposées

- **<u>Résultats des actions conduites par le Délégataire en matière de développement durable :</u>**

Tel qu'indiqué dans le rapport annuel 2024, une politique ambitieuse a été engagée en 2025 sous l'impulsion des nouveaux actionnaires de Lumière, maison mère de Val de Loire Fibre.

Cette réflexion s'est traduite en juillet 2025 par l'élaboration de la politique de développement durable de Lumière (**Annexe DD1-Politique Lumière de développement durable).**

o Bilan des émissions de gaz à effet de serre et démarche de décarbonation

Dans le cadre de sa politique environnementale, Lumière a engagé une démarche structurée de mesure et de pilotage des émissions de gaz à effet de serre, déclinée à l'échelle de chacune de ses sociétés de projet, dont Val de Loire Fibre (VDLF).

o Bilan des émissions de gaz à effet de serre – VDLF

Pour l'année 2025, Lumière a réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre couvrant les scopes[1] (*) 1, 2 et 3 à l'échelle de VDLF.

Les émissions totales de VDLF en 2025 suivant la norme BEGES s'élèvent à :

3 872 tonnes équivalent CO_2 (4 032 en 2024)

Ce bilan repose majoritairement sur des données physiques (consommations énergétiques, équipements, immobilisations, sous-traitance), traduisant une amélioration progressive de la qualité et de la granularité des données environnementales.

o Engagement dans la démarche ACT Pas à Pas

Afin de structurer la suite de sa démarche climatique, Lumière s'est engagée, en 2025, dans la démarche sectorielle « ACT Pas à Pas », portée au niveau de la filière des infrastructures numériques, notamment via sa participation aux travaux conduits au sein d'Infranum.

[1] **Scope 1, 2, 3 :** désignent les grandes catégories des GES émis par l'entreprise. L'ensemble des trois scopes permet d'associer une empreinte carbone à une activité d'entreprise. Le bilan carbone permet donc d'identifier les sources de gaz à effet de serre émis, et d'améliorer la performance climatique :

- **Scope 1 :** toutes les émissions directes résultant des activités, qu'elles soient liées à la combustion ou aux processus. Pour l'essentiel pour Val de Loire Fibre : carburant, des véhicule gaz de climatisation.
- **Scope 2 :** toutes les émissions indirectes liées à l'énergie consommée par une entreprise. Pour l'essentiel pour Val de Loire Fibre : l'électricité.
- **Scope 3 :** toutes les autres émissions indirectes. Pour l'essentiel pour Val de Loire Fibre : Équipements passifs et actifs, sous-traitance, location d'infrastructure tierces, les déchets

Cette démarche vise à accompagner les entreprises dans la construction progressive de leur trajectoire de décarbonation, à partir :

- d'un diagnostic des émissions existantes,
- de l'identification des principaux postes d'émissions,
- et d'une réflexion structurée sur les leviers d'action adaptés aux spécificités du secteur.

À ce stade, la participation de Lumière à « ACT Pas à Pas » se traduit par un **travail en cours sur la structuration de sa trajectoire de décarbonation**, sans engagement chiffré formalisé à ce stade, et en cohérence avec les exigences réglementaires applicables et les moyens opérationnels disponibles.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'**amélioration continue**, et vient compléter les actions déjà engagées par Lumière en matière de suivi des consommations énergétiques, d'optimisation des infrastructures et de réduction progressive de l'empreinte carbone de ses activités, y compris au sein des sociétés de projet opérées dans le cadre des délégations de service public.

- **Recherche de fournisseurs nous permettant de réaliser nos engagements**

Nous franchissons une étape majeure dans notre engagement pour la transition énergétique et la réduction de notre empreinte carbone.

Lumière vient de signer un contrat d'achat d'électricité verte avec le fournisseur d'énergie **Volterre,** garantissant que l'ensemble des sites opérationnels de Val de Loire Fibre sera alimenté à 100 % par des énergies renouvelables dès 2026.

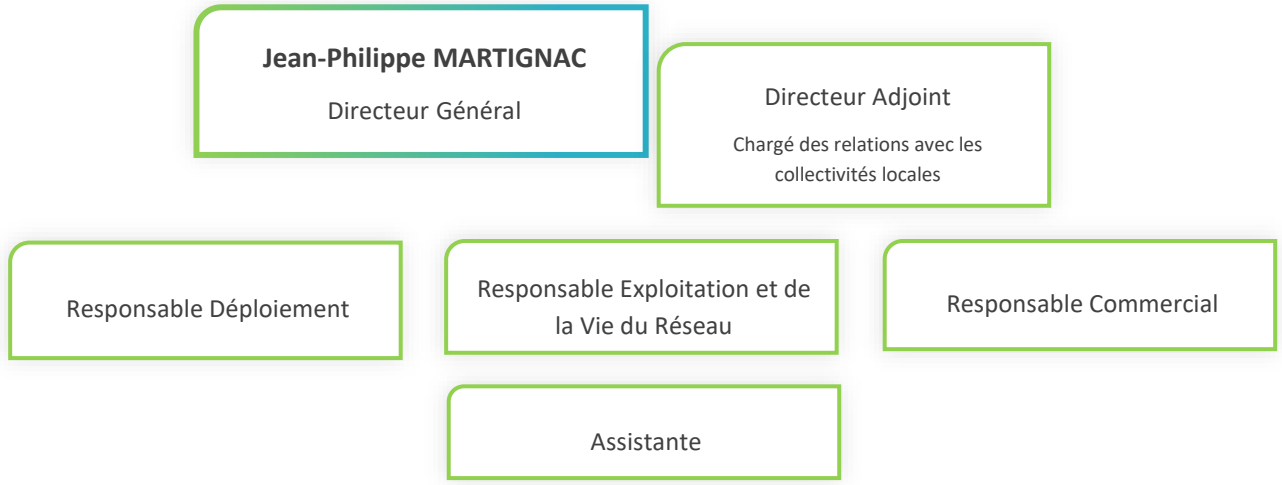
Cette initiative s'inscrit dans notre stratégie RSE et répond à nos objectifs de durabilité :

- **Réduction des émissions de CO_2** liées à nos activités.
- **Contribution active à la transition énergétique** en soutenant des producteurs d'énergie renouvelable.
- **Renforcement de notre responsabilité environnementale** auprès de nos parties prenantes.

2.2 Volet organisation et moyens

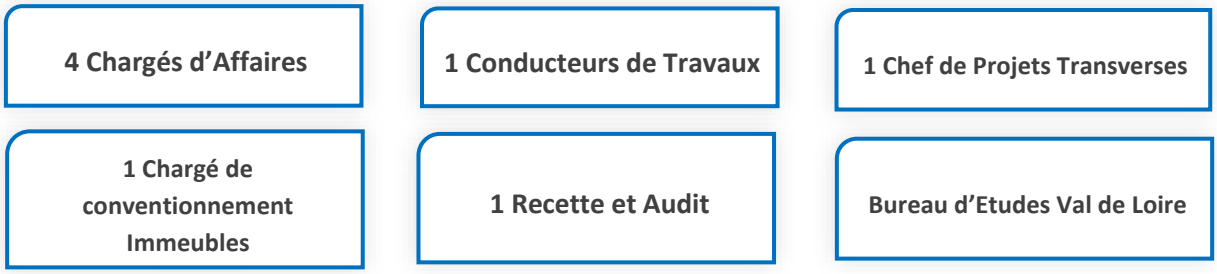
- **Organigramme et le tableau des effectifs à jour de la société Délégataire**

Les personnels sont dédiés à 100% pour VDLF sauf pour le responsable Déploiement (50%).



A compter du 1er janvier 2025, les personnes listées ci-dessus sont détachées par Lumière. Val de Loire Fibre rémunère Lumière pour cela par le biais des contrats de mise à disposition de personnels

Détail de l'équipe Lumière affectée à la finalisation du déploiement et à la Vie du Réseau de Val de Loire Fibre :



- **Le détail des prestations internalisées et celles qui sont visées dans l'article 4.2.10 et 4.2.11**

Ces éléments sont détaillés dans le Volet Administratif et Financier au paragraphe 3.1 ci-après.

- **Le compte -rendu de la politique d'insertion et formation.**

Les éléments sont détaillés au paragraphe 2.3 ci-après.

2.3 Volet insertion formation

Avec son prestataire en charge de la maintenance du réseau, Val de Loire Fibre a poursuivi en 2025 ses actions en matière d'insertion.





1 / Bilan Formation 2025

Au regard des besoins de la filière, et des objectifs contractuel très largement atteint (180%) et dépassé, Val de Loire Fibre a stoppé le comptage des actions de formation depuis 2024.

Pour mémoire, voici les chiffres du bilan depuis le début du contrat de Délégation de Service Public.

Heures Cumulées 2018 > 2025
78 362 réalisées pour **40 000** Objectif Soit 196 %
65 755 réalisées pour **40 000** Objectif Soit 164 %
144 117 réalisées pour **80 000** Objectif Soit 180 %

2 / Bilan Insertion 2025

L'engagement total de Val de Loire Fibre sur la durée de la DSP est de 140.000 heures d'insertion réparties en deux périodes :

- 120.00 heures de 2018 et 2022
- 20.000 heures de 2023 à 2042

De 2018 à 2022, 217.903 heures ont été réalisée, soit 182 % de l'engagement contractuel sur la 1ère période.

De 2023 à 2025, 40.833 heures ont été réalisée, soit 204 % de l'engagement contractuel sur la 2nde période.

En 2025, notre prestataire de maintenance Circet a réalisé 525 heures d'insertion dans le 37 et 98 heures d'insertion dans le 41, soit 623 heures.

Ainsi depuis le début du projet, **259 409 heures ont été réalisées soit 185% de l'engagement** contractuel (140.000 heures).

A partir de 2023, conformément au calendrier de l'annexe 11 de la convention, l'engagement de Val de Loire Fibre est de 1 000 h par an jusqu'en 2042.

Dans le cadre du renouvèlement du contrat de maintenance et vie du réseau avec notre prestataire fin 2025, ce dernier procèdera au recrutement de nouveaux collaborateurs pour faire face à la progression du taux de pénétration et des activités de maintenance.

Avec cette perspective de temps, et en application de son engagement contractuel en la matière, notre prestataire assurera l'atteinte de l'objectif annuel d'heures de formation en 2026 et pour les années suivantes.

2.4 Volet commercial

- **<u>Liste des Usagers et détail de la présence des Usagers par Plaque FttH :</u>**



<u>Les opérateurs suivants ont signé l'ODR FTTH actif :</u>

- Videofutur en avril 2018
- Ozone en mai 2018
- K-NET le en juin 2018
- Nordnet en juin 2018
- Ibloo en janvier 2019 (Résilié fin décembre 2021)
- Coriolis en avril 2019
- Kertel en octobre 2019
- RLAN/TELWAN en octobre 2019

- **<u>Contrats signés avec les Usagers du Réseau au cours de l'année :</u>**

La nouvelle offre de référence relative au service FTTE Passif mise en place à l'issue de l'avenant n°9 à la convention de DSP (**Annexe A1.1-Avenant n°9 à la Convention de DSP**) a permis la signature du contrat commercial avec Orange le 14 mars 2025.

Bouygues Telecom a signé le contrats FTTE Passif et Actif le 3 juillet 2025 pour le Backhauling des antennes (offre BRSM).

Pour rappel, les opérateurs suivants ont signé l'ODR FTTH Passif avant 2021 :

- Bouygues Telecom en décembre 2018
- SFR en novembre 2018
- Orange en juillet 2019
- Free en juin 2021

Sur le marché « Entreprises », contractualisation avec les opérateurs suivants :

- Adista en février 2019
- Alphalink en décembre 2019
- Alsatis en décembre 2019
- Ibloo Pro en juin 2019 – (Résilié Mi 2022)
- Bouygues Télécom en décembre 2019 (FTTO)
- Kertel en juillet 2019 (FTTH Pro)
- KNET PRO en juin 2019 (FTTO/E et FTTH Pro)
- Linkt en novembre 2019 (FTTO)
- VOIP en mars 2019 (FTTO)
- Waycom en octobre 2019 (FTTO)
- NXO (Nextiraone) en octobre 2021

Listes des opérateurs B2B ayant souscrits une porte de collecte :

ADISTA
AERA TELECOM
AKINEA
ALPHALINK
ALSATIS
BOUYGUES TELECOM
CORIOLIS
CRT INFORMATIQUE
FOLIATEAM
GIGALIS
GROUPE CONVERGENCE
HEXANET
INFRACORP/PRIZZ TELECOM
INFOMIL
IWS
KERTEL - NOMOTECH
KNET PRO
KOESIO
LEVELSYS
LINKT
METROPTIC
NETALIS
NETWORTH TELECOM
NXO France
PEXYS
PHIBEE
REVTELECOM
SEWAN
SFR
TELWAN/R'LAN
UNIMEDIA
UNYC (Serveurcom)
VOIP TELECOM
WAYCOM
WEBAXYS

- **Compte-rendu des actions de prospection et de commercialisation conduites par le Délégataire par Usager et prospect :**

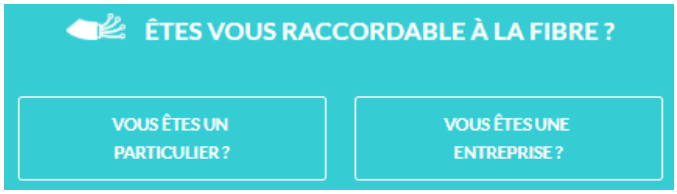
Concernant les offres FTTH PRO :
Afin de permettre à certains opérateurs n'ayant pas implémentés les flux Interop (passage de commandes FTTH en mode Webservice), Val De Loire Fibre leur permet depuis 2021 de passer leurs commandes via un extranet et ce afin de limiter les freins à la commercialisation pour les opérateurs

Concernant les offres FTTE / FTTO :
Val De Loire Fibre met à disposition de l'ensemble des opérateurs entreprises un outil d'éligibilité permettant aux opérateurs de tester de manière autonome l'éligibilité d'une adresse aux offres FTTE/O et FTTH Pro ainsi que la génération automatique d'un devis fonction du débit souhaité. Cet outil d'éligibilité peut être proposé en version web ou intégré directement et nativement dans les systèmes d'informations (SI) des opérateurs.

Concernant les offres Grand Public,
Val de Loire Fibre engage des actions de proximité par des RDV en mairie à la demande.

L'ensemble des communes ayant été ouvertes en 2023, il n'y plus de lancement commercial avec mise en place de réunion publique en 2024.

Depuis février 2019, un outil d'éligibilité FTTx est disponible sur le site internet www.valdeloirefibre.fr. Sur cet outil, la liste des FAI en mesure de proposer un abonnement à la fibre, est actualisée chaque semaine, pour toutes les adresses dites éligibles FTTH.



Le site s'est enrichi en 2023 d'informations et d'outils permettant aux propriétaires de locaux neufs de se faire connaitre auprès de Val de Loire Fibre afin de permettre le raccordement à la fibre optique de ces nouvelles constructions.
Qu'il s'agisse de construction individuelles ou d'ensemble immobiliers (Immeubles ou lotissements), des formulaires dédiés sont accessibles sur notre site internet valdeloirefibre.fr.

Dès janvier 2025, une pastille de couleur bleu a été apposée sur chaque logement ayant fait l'objet d'un raccordement à l'adresse. Cela permet notamment d'identifier simplement le niveau de commercialisation par secteur et aux élus locaux de voir la progression de l'implantation de la fibre dans chaque commune.

Les éléments de communications et de prospections commerciales sont développés au chapitre 4 ci-après.

- **Fichiers d'Informations Préalables Enrichies (« IPE ») du Délégataire ;**

Le fichier IPE à fin 2025 figure en **Annexe D2-Prises IPE au 31.12.2025**.

- **<u>Détail des prises de commande pour l'année 2025 :</u>**

A fin 2025, on comptait **202.362 clients actifs** répartis chez les opérateurs « activés » et « passifs ».

- 175.392 fin 2024
- 142.095 fin 2023
- 83.765 fin 2022
- 28.774 fin 2021
- 4.356 fin 2020

Fin 2025 le taux de commercialisation s'élève **59%** des prises commercialisables. Pour mémoire, ce taux était de 52% Fin 2024, 44,88% fin 2023 et 37% à fin 2022.

La liste des ventes par communes et par PM figure en **Annexe C1-Synthèse des ventes VDLF 2025**.

<u>FTTH :</u>

Lignes commandées au 31.12.2025	TOTAL	*Pour mémoire données fin 2024*
OC Passifs	295.779	237.362
OC Activés	2.291	2.067
TOTAL	**298.070**	**239.429**

Lignes commercialisées Au 31.12.2025	TOTAL	*Pour mémoire données fin 2024*
OC Passifs	210.391	174.518
OC Activés	971	874
TOTAL	**202.362**	**175.392**

L'**Annexe C1-Synthèse des ventes 2025** décrit en détail la pénétration commerciale de chaque opérateur par commune et par PM.

Le tableau ci-dessous présente le taux de pénétration par opérateur commercial :

	IFT (Free)	SCOREFIT (Orange)	SDFAST (Bouygues)	SFR	Opérateur offre activée
Par opérateur sur l'ensemble des 336.410 prises commercialisables	**[…]%**	**[…]%**	**[…]%**	**[…]%**	**0,3%**

- Résultats des appels à cofinancement lancés sur l'exercice écoulé en détaillant le nombre de tranches souscrites par Usager, ainsi que les éventuels cofinancements ex post, en détaillant selon les années de décalage :

[confidentiel)

NB : IFT, SDFAST et SCOREFIT sont les véhicules financiers / sociétés créées respectivement par les opérateurs Free, Bouygues Telecom et Orange pour acquérir des cofinancements.

- Tableau détaillant mensuellement les prises de commandes par type de Services (passifs/actifs, raccordements, GTR, ...) et par Usager

Offre Grand Public :

Lignes PASSIVES commandées	TOTAL 2024	TOTAL 2025
Lignes commandées moyenne par semaine	1.285	287
Lignes commandées Cumul	66.813	59.869
Lignes commandées Cumul projet	237.362	295.779

Lignes ACTIVEES commandées	TOTAL 2024	TOTAL 2025
Lignes commandées moyenne par semaine	4	1
Lignes commandées Cumul	233	225
Lignes commandées Cumul projet	2067	2291

TOTAL Lignes commandées	TOTAL 2024	TOTAL 2025
Lignes commandées moyenne par semaine	**1.289**	**1152**
Lignes commandées Cumul	**67.048**	**59.869**
Lignes commandées Cumul projet	**239.429**	**298.070**

L'écart entre les 295.779 lignes commandées et les 202.362 lignes commercialisés s'expliquent par le taux de « Churn », à savoir, pour une prise raccordée, le changement d'opérateur commercial par le client final.
Ce taux est de 52% pour les commandes de la fin de l'année 2025. La tendance est en augmentation (39% fin 2024) ce qui se justifie notamment par un accroissement du nombre de clients finals sur un réseau construit à plus de 99%.

Offres « Entreprises »

Lignes B2B en production	TOTAL 2025 cumulé
Liens FTTH Pro	450
Dont FTTH Premium	8
Dont FTTH Passive avec GTR 10H	168
Liens FTTO	51
Liens FTTE activé	169
Liens FTTE passif	41
Liens site antennaire opérateurs mobiles	89

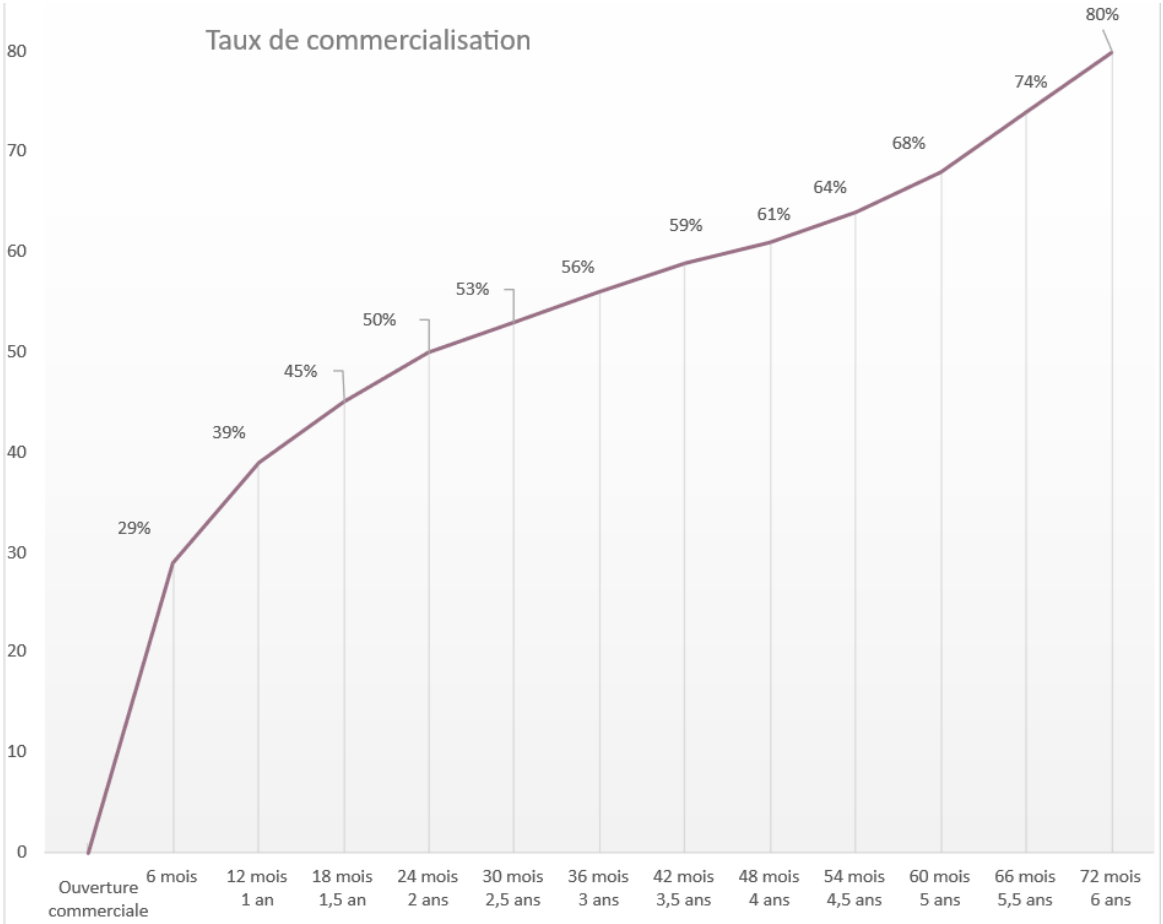
- **Analyse de l'évolution des prises de commande (segmentation par Service et par Usagers)**

L'augmentation du nombre de prises éligibles et leur ancienneté sur le marché permet l'augmentation du taux de pénétration.

Il s'élève désormais à **59%** des prises commercialisables à fin 2025 (52% à fin 2024).

Les courbes de commercialisation du schéma ci-dessous montrent un taux de commercialisation globalement satisfaisant.

Toutefois, après un démarrage rapide à l'ouverture commerciale de la zone, on constate un affaissement de la courbe de pénétration au terme des 18 premiers mois. la 1ère année.



- **<u>Evaluation des prévisions de prises de commandes pour l'année à venir</u>**

- La commercialisation « Grand Public » du réseau optique devrait continuer de progresser mais à un rythme naturellement plus faible que les années précédentes.

  En 2025 nous comptons environ 2.150 nouveaux abonnés par mois. Sur les 1ers mois de 2026 la moyenne se situe légèrement en dessous de 2.000 nouveaux abonnements mensuels.

  Toutefois, l'annonce du décommissionnement du cuivre n'a pas eu d'effet majeur sur la commercialisation des offres FTTx pour les premières communes concernées de notre territoire :

  <u>LOT 3 :</u>
  37 : Bréhémont, La Chapelle-aux-Naux, Huismes, Lignières-de-Touraine, Rigny-Ussé
  41 : Billy, Châtillon-sur-Cher, Gièvres, Selles-sur-Cher
  🗓️ Fermeture commerciale : janvier 2026
  🗓️ Fermeture technique : janvier 2027

  L'évolution de la commercialisation est similaire aux autres communes du Val de Loire.

  Pour ces communes, une attention particulière est portée pour s'assurer de la raccordabilité de l'ensemble des logements qui en feront la demande.

- La commercialisation des offres « Entreprises » reste encore inférieure à nos attentes.

  D'une part, les entreprises restent frileuses à la bascule de l'xDSL vers la fibre.

  D'autre part, une proportion importante de professionnel souscrive à des offres fibre FttH « Grand public ».

  Une politique tarifaire plus en adéquation avec les standards du marché a été mise en œuvre au début de l'année 2025 (voir ci-après) pour favoriser la commercialisation des offres à qualité de service accrues, mieux adaptées aux besoins des entreprises.

Lignes B2B en production	TOTAL 2025 cumulé
Liens FTTH Pro	450
Dont FTTH Premium	8
Dont FTTH Passive avec GTR 10H	168
Liens FTTO	51
Liens FTTE activé	169
Liens FTTE passif	41
Liens site antennaire opérateurs mobiles	89

- Un nouveau marché porteur se dessine : **la Vidéoprotection** :

  A l'automne 2025, nous avons contacté l'ensemble des communes par courrier pour les informer sur l'utilisation possible du réseau de fibre optique dans le cadre de leur projet de vidéoprotection.

  Le réseau de Val de Loire fibre désormais entièrement déployé constitue aujourd'hui une infrastructure stratégique pour les collectivités. Il permet non seulement d'assurer une connectivité très haut débit pour les habitants et les entreprises, mais aussi des collectivités, notamment en répondant aux besoins croissants en matière de vidéoprotection, que ce soit dans le cadre de nouveaux projets ou de la modernisation et la densification de dispositifs existants.

  Dans ce contexte, le raccordement des caméras au réseau fibre, lorsqu'il est techniquement et économiquement pertinent, permet :
  - de sécuriser les espaces publics avec fiabilité,
  - de valoriser les investissements déjà réalisés par la collectivité,
  - de limiter les travaux de génie civil,
  - et de faciliter l'acheminement des flux vidéo vers les centres de supervision urbains ou les services de sécurité compétents.

  Nous travaillions dans une logique de complémentarité avec les prestataires spécialisés en vidéoprotection. Val de Loire Fibre n'intervient pas sur les équipements eux-mêmes, mais en tant que partenaire technique pour assurer la connectivité des dispositifs qu'ils proposent aux collectivités.

  Nous proposons aux collectivités :
  - L'analyse des moyens de vidéoprotection au regard des souhaits de la collectivité ;
  - Une étude de faisabilité technique, en lien avec les infrastructures existantes ;
  - La définition d'un schéma de raccordement adapté aux priorités locales et compatible avec les recommandations des forces de police.

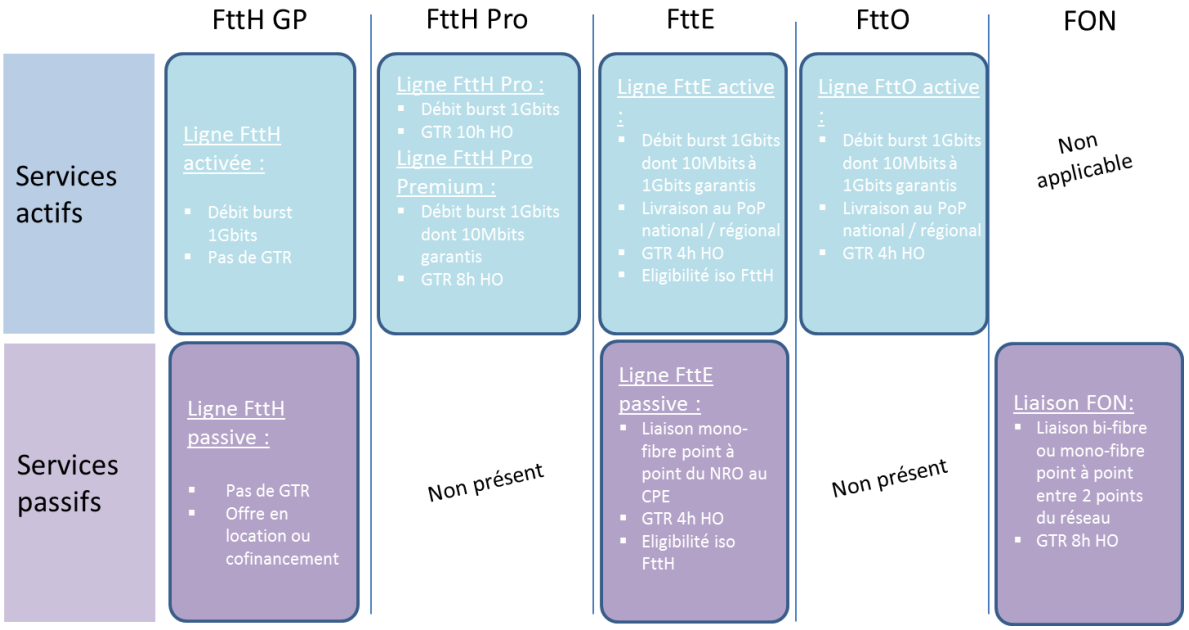
  Ce marché est prometteur. La solution de Val de Loire Fibre a été retenue dès 2015 par plusieurs collectivités et d'autres opportunités sont offertes au début de l'année 2026.

- Par ailleurs, nous proposons également une offre d'interconnexion des bâtiments publics (mairie, écoles, services techniques, etc.) via la fibre optique permettant de mutualiser les accès Internet, de centraliser les systèmes d'information, et de préparer la commune à de futurs usages numériques (téléphonie IP, supervision technique, télégestion, etc.).

- **<u>Analyse comparative (« benchmark ») de la performance des tarifs proposés et notamment, des conditions de raccordement. Les territoires concernés comprendront *a minima* trois réseaux d'initiative publique à la maille départementale ou supra-départementale.</u>**

<u>Rappel synthétique du catalogue de services de Val de Loire Fibre applicable en 2025 :</u>

Le catalogue de services de Val de Loire Fibre applicable s'articule autour des gammes de services passifs et actifs suivantes :



Si les taux de commercialisation et les offres « Grand Public » sont similaires aux autres territoires, nous avons porté nos efforts tarifaires sur les offres « Entreprises ».

Le Benchmark a été réalisé au 1er trimestre 2025 (voir tableau ci-dessous) et nous a amené à proposer les modifications tarifaires qui ont été validées dans l'avenant n°9 (**Annexe A1.1-Avenant n°9 à la Convention de DSP)** conclu le 1er juillet 2025,

	Offres 36 mois	Tarifs VDLF Début 2025	IELO Bulk FttO	Orange FttE Actif Zone 1	Orange FttE Actif Zone 2	Orange FttO O1	Orange FttO O2	Orange FttO O3	Tarifs Avenant 9
One Shot	FAS < 200m et simple € / racco	500 €	0 €	730 €	730 €	400 €	400 €	400 €	0 €
	FAS > 200m ou complexe € / racco	1 500 €							sur devis
FttO	10 Mbits € / mois / accès	170 €	132 €	138 €	200 €	150 €	160 €	200 €	145 €
	100 Mbits € / mois / accès	230 €	161 €	165 €	310 €	175 €	200 €	320 €	170 €
	1 Gbits € / mois / accès	425 €	272 €	305 €	445 €	315 €	360 €	450 €	320 €
One Shot	FAS < 200m et simple € / racco	360 €	0 €	730 €	730 €	400 €	400 €	400 €	0 €
	FAS > 200m ou complexe € / racco	sur devis							sur devis
FttE Actif	10 Mbits € / mois / accès	160 €	132 €	138 €	200 €	150 €	160 €	200 €	145 €
	100 Mbits € / mois / accès	225 €	161 €	165 €	310 €	175 €	200 €	320 €	170 €
	1 Gbits € / mois / accès	525 €	272 €	305 €	445 €	315 €	360 €	450 €	320 €
One Shot	FAS cas simple € / racco	800 €	500 €	730 €	730 €	400 €	400 €	400 €	500 €
	FAS cas complexe € / racco	sur devis							sur devis
FttE passif	10 Mbits € / mois / accès	130 €	90 €	138 €	200 €	150 €	160 €	200 €	90 €
	100 Mbits € / mois / accès			165 €	310 €	175 €	200 €	320 €	
	1 Gbits € / mois / accès			305 €	445 €	315 €	360 €	450 €	

- **Analyse des résultats de l'enquête de satisfaction des Usagers et prospects. Cette enquête annuelle sera réalisée aux frais du Délégant par un organisme indépendant auprès des Usagers et prospects du Réseau afin de mesurer la satisfaction des Usagers et prospects quant aux Services apportés par le Réseau tant sur les aspects tarifaires (frais initiaux, frais récurrents) que sur les aspects non tarifaires (délai de mise en service, respect de ces délais, engagements sur la qualité de service et les pénalités associées). Elle permettra en outre d'avoir leurs retours sur les évolutions à envisager (évolution des processus, du système d'information, nouveaux Services, nouveaux débits proposés, évolutions de tarifs, meilleure qualité de service, …).**

La dernière enquête de satisfaction a été réalisées au T4 2022 et a été présentée dans le Compte rendu annuel 2023.

Le rythme annuel de ce type d'enquête est trop élevé. En effet ces enquêtes complètes nécessitent un fort investissement tant des équipes de Val de Loire Fibre que ce celles de nos clients.

Néanmoins, après une année marquée 2025 par le changement d'actionnariat du groupe Lumière, maison mère de Val de Loire Fibre, il est désormais pertinent d'engager une nouvelle enquête dans un très proche avenir.

3 Compte rendu administratif et financier

3.1 Volet administratif

En 2025 le Délégant et le Délégataire ont signé un avenant n°9 à la Convention de DSP.

Cet avenant, ci-joint en **Annexe A1.1-Avenant n°9 à la Convention de DSP**, conclu le 1er juillet 2025, les parties ont convenu :

- d'une part, d'une modification des tarifs des offres « Entreprises » ou « Professionnelles » pour tenir compte des évolutions des tarifs et des pratiques du marché ;
- d'autre part, de mettre en place une nouvelle offre de référence relative au service FTTE Passif afin de (i) répondre aux besoins opérationnels des principaux opérateurs commerciaux souhaitant souscrire à cette offre et (ii) répondre aux exigences réglementaires de la décision de l'ARCEP n°2020-1432 du 8 décembre 2020 afférentes à cette offre.

Par ailleurs et pour mémoire, courant 2024, la société TDF, qui détenait la société TDF Fibre aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations (maison mère de Val de Loire Fibre) a souhaité céder sa branche d'activité dédiée à la fibre optique à la société Lumière AcquisitionCo (ci-après « l'Opération »).

Dans ce cadre, la société Lumière AcquisitionCo a acquis (i) auprès de TDF et de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'intégralité du capital social et des droits de vote de TDF Fibre (désormais dénommé Lumière Fibre) et (ii) auprès de TDF uniquement, l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société Lumière, à qui TDF a transféré sa branche d'activité fibre.

A la suite de cette Opération, Val de Loire Fibre conserve la qualité de délégataire de service public, et demeure en outre détenue entièrement Lumière Fibre. L'Opération a entrainé un changement indirect d'actionnariat du Délégataire.

Cette Opération a fait l'objet de l'avenant n°8 à la Convention de DSP signé le 5 novembre 2024 entre Val de Loire Numérique et Val de Loire Fibre. L'Opération a été finalisée le 30 décembre 2024 et a été notifié par Val de Loire Fibre au Délégant par courrier en recommandé du 13 janvier 2025 (**Annexe A1.2-Notification Changement actionnariat indirect VDLF**).

- **<u>Le détail des prestations internalisées et celles qui sont visées dans l'article 4.2.10 et 4.2.11 selon les deux catégories suivantes :</u>**
    - <u>S'agissant des actionnaires du Délégataire :</u>

Val de Loire Fibre avait confié l'ensemble des prestations de réalisation et d'exploitation du réseau à la société TDF. Dans le cadre de l'Opération rappelée ci-dessus, l'ensemble des contrats liant Val de Loire Fibre à TDF a été transféré à la société Lumière par un contrat du 13 janvier 2025 (**Annexe A2-Contrat de transfert TDF Lumière**).

Les contrats entre Val de Loire Fibre et Lumière couvrent les prestations suivantes :

- Contrat d'Etudes et de Construction du 12/09/2018 et ses avenants n°1 du 27.08.2019, n°2 du 11.05.2020 et n°3 du 15.02.2022
- Contrat d'Exploitation Commerciale du 12/09/2018 et son avenant n°1 du 15.02.2022
- Contrat de Prestations Administratives du 12/09/2018 et son avenant n°1 du 15.02.2022
- Contrat de Droit d'Usage sur la Plate-Forme SI Fibre de TDF SAS du 12/09/2018 et son avenant n°1 du 15.02.2022
- Contrat d'Exploitation Supervision et Maintenance conclu entre Val de Loire Fibre et TDF en date du 20.05.2019 et son avenant n°1 du 15.02.2022
- Contrat de Raccordement du 11 mai 2020 et son avenant n°1 du 15.02.2022
- Contrat de Vie du Réseau conclu le 11 mai 2021

    - La copie des conventions signées, y compris les données financières décrivant les modalités de rémunération du prestataire (distinguant les parties fixes et variables), ainsi que les conventions si elles ont fait l'objet d'un avenant durant l'exercice écoulé :

Ces contrats précédemment communiqués n'ont pas évolué en 2025. Comme indiqué ci-dessus ces contrats ont été transférés de TDF à Lumière (**Annexe A2**) sans aucune modification le 13 janvier 2025.

    - La répartition entre le personnel dédié et le personnel mutualisé pour l'exécution des contrats conclus avec les actionnaires du Délégataire. Pour les personnels pour lesquels la délégation représente un minimum de 10% de leur activité sur l'année écoulée, seront également fournis les relevés de temps hebdomadaires signés par les personnels concernés :

Cette répartition figure ci-dessus au paragraphe 2.2.

- <u>En dehors des actionnaires du Délégataire :</u>

    - La liste des contrats signés au cours de l'année avec des tiers qui ne sont pas des Usagers du Réseau, indiquant l'identité du cocontractant, l'objet et la durée du contrat

Les autres prestations confiées à des tiers hors groupe sont principalement des loyers (Enedis Orange) de l'énergie (EDF) des assurances et des frais d'audit (commissaire aux comptes).

Par ailleurs, Val de Loire fibre a conclu ou obtenu depuis le début du projet, 831 conventions et autorisations permettant l'implantation des SRO. L'essentiel des cocontractants sont des collectivités publiques. Val de Loire Fibre dispose depuis 2023 de **l'ensemble des autorisations d'implantation de SRO** (le delta avec le chiffre de 876 SRO du projet est constitué par les SRO colocalisés dans les NRO).

La liste des conventions ou autorisations délivrées pour l'implantation des NRO ou SRO n'a pas évolué par rapport à l'année dernière.

S'agissant des « Conventions fibre » (au sens de la définition figurant au contrat de délégation) établies depuis 2019 entre Val de Loire Fibre et un gestionnaire ou propriétaire d'immeuble, leur nombre a évolué en 2024 et 2025 suite aux démarches entreprises afin de relancer les propriétaires d'ensemble collectifs.

Cela a permis de signer 82 conventions en 2024 et 42 en 2025.

Ces conventions permettent l'implantation d'un point de branchement optique dans l'immeuble et la réalisation des raccordements des clients finaux dans les étages dès lors qu'une ou plusieurs commandes auront été reçues.

Leur nombre s'établit désormais à 2.720.

En outre en 2025, Val de Loire Fibre a conclu **46 conventions relatives à des programmes immobiliers collectifs neufs** (immeuble ou lotissements). Les prises de fibre optique seront intégrées dans l'IPE au fur et à mesure de leur construction réellement par les promoteurs immobilier ou maître d'ouvrage de ces ensembles.

La liste des « conventions immeuble » figure en **Annexe D3-Liste des conventions Immeubles**.

Dans l'hypothèse où nous n'aurions pas obtenu les accords nécessaires au raccordement des ensembles collectifs, Val de Loire Fibre a documenté l'ensemble des situations de refus ou d'absence de réponses qui ont toutes étaient précédées de l'envois de relances par courrier recommandé avec avis de réception.

Ces immeubles et prises sans accord formel du propriétaire sont désormais identifiés dans une colonne « refus tiers » figurant dans le fichier IPE (**Annexe D2-Prises IPE au 31.12.2025**), en colonne « CT » (RefusTiers), sous le motif « SYNDIC » et « GC PRIVE » et avec le sous-motif, en colonne « CZ », « REFUS CONVENTIONNEMENT COLLECTIF » et « REFUS TRAVAUX DOMAINE PRIVE ».

- La liste des contrats de subdélégation signés au cours de l'année, indiquant l'identité du cocontractant, l'objet et la durée du contrat ;

Aucun contrat de subdélégation n'a été conclu.

- **<u>Un récapitulatif du montant du capital social et de l'actionnariat de la société de projet.</u>**

Le capital de la société, détenu à 100% par TDF Fibre (puis Lumière Fibre à compter du 30 décembre 2024) s'élève à 63.428.570 euros et est resté stable sur l'année 2025.

Pour mémoire, l'article 2 .7 de l'avenant n° 8 à la Convention de DSP du 5 novembre 2024 stipulait que le « *Délégataire s'engage à faire procéder, en tant que de besoin, aux ajustements de capital social permettant* a minima *de respecter le ratio de fonds propres prévu à l'article L. 225-248 du Code de commerce dans les délais prévus audit article*. ».

Afin de respecter cet engagement, Val de Loire Fibre a procédé à une recapitalisation au mois de janvier 2025. Grâce à une compensation de créance les pertes des années précédentes ont été apurée et l'endettement de la société a diminué tout en laissant le capital social inchangé. Ces opérations ont permis de respecter l'obligation de l'article L225-248 du code de commerce.

Cette information a été porté à la connaissance du SMO Val de Loire Numérique dans le compte rendu trimestriel du T1 2025.

- **<u>Bilan du FUN au 31.12.2025 :</u>**

L'article 5.6 de la Convention de DSP (modifié par l'avenant n°4) prévoit la mise en place d'un « Fonds de développement des services et des usages numériques » (ci-après le FUN) d'un montant de 1.600.000€ dédié au développement des services et usages numériques visant à financer des actions favorisant le développement des services et usages numériques sur les territoires des départements du Loir et Cher et de l'Indre et Loire en lien avec le déploiement du Réseau objet de la présente Convention, sur ces territoires et notamment toute action ayant pour objet de :

- nouer des partenariats pour l'apprentissage des métiers du numérique,
- financer des associations engagées localement dans la transition numérique,
- conduire des études prospectives sur les usages et services à venir, pour notamment anticiper l'évolution de l'offre à proposer par la Société de projet,
- conduire des projets concourant au développement numérique du territoire,
- financer des filières numériques et incubateurs,
- financer des campagnes de sensibilisation numériques,
- soutenir des événements en lien avec le numérique
- permettre l'appropriation des usages pédagogiques du numérique

Les montants de ces fonds seront libérés conformément au calendrier fixé dans le plan d'affaires (Annexe 14 de la Convention de DSP).

Au 31.12.2025, **1.350.000 € ont été** libérés. Le solde de 250.000 € sera versé par tranche de 125.000 € de 2026 à 2027.

Le Comité paritaire prévu à l'article 4.3.7.3 de la Convention de DSP a décidé d'affecter :

- en 2018, une somme de 5.000€ pour l'évènement « Start Up Week end de Blois » ;

- fin 2020, une somme de 649 ;120 € au projet expérimental de mise en place d'une plateforme d'exploitation de données collectées sur le territoire des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher (dite « Convention ALEIA) ;

- en 2021, deux projets ont été retenus, d'une part, pour l'installation d'une solution connectée de mesure de CO2 pour 2.597 €, et, d'autre part, l'acquisition et le fonctionnement d'un dispositif de WIFI évènementiel pour 6.393,94 € ;

- en 2022, la somme de 13.723,93€ pour des prestations d'étude, poses et déposes de bornes WiFi, astreinte de quatre projets importants : les Nuits de Sologne (spectacle pyrotechnique), le Comice Agricole de Morée, Avoine Zone Groove (festival musical) et enfin le Festival de la BD à St Ouen les Vignes ; ainsi que 5.625€ pour le développement pour phase VABF et une application à contenu touristique et enfin 1.190,10€ pour fourniture switch et l'installation d'un routeur pour Evènementiel à Blois Breuil ;

- en 2023,
  - la somme totale de 128.093,84€ dont 121.280€ pour des prestations de mise à disposition et évolutions d'outils data visualisation, une somme de 6.048,84€ pour le Wifi évènementiel, ainsi que la prolongation de plateforme IoT pour 765€ ;
  - Le 10 octobre 2023, une somme de 230.000 € au titre de la convention du 18 décembre 2023 relative à l'utilisation du Fonds de développement des services et des usages numériques pour les expérimentations Smart Val de Loire ;

- en 2024 :
    - la somme totale de 32.380 € au titre de la convention ALEIA du 15 février 2024 ;
    - la somme de 16.000 € au titre de la convention ALLONIA (précédemment dénommée ALEIA) du 19 décembre 2024 ;
      A noter que cette convention prévoyait, dans son article 2, une option de reconduction de sa durée pour 6 mois moyennant le versement d'une somme de 16.000 € supplémentaire au plus tard le 30 juin 2025. Cette option n'a pas été levée. La convention est donc arrivée à son terme le 30 juin 2025 sans versement des 16.000 € ;
- en 2025 :
    - la somme de 10.000 € au titre de la convention du 18 décembre 2023 relative à l'utilisation du Fonds de développement des services et des usages numériques pour les expérimentations Smart Val de Loire
    - la somme de 120.000 € au titre de la convention du 16 juin 2025 relative à l'utilisation du Fonds de développement des services et des usages numériques pour la généralisation du Projet Smart Val de Loire

Au 31 décembre 2025**, 1.073.683,79€ ont été affectés**.

- 681.860,00 € au titre de la Convention ALEIA
- 41.343,79€ au titre de diverses opérations
- 350.000,00 € au titre du financement des territoires d'expérimentations SMART

Au 31 décembre 2025, le solde du FUN s'élève à 526.316,21 € dont 276.316,21 € disponibles.

Le détail des engagements et facturations figure en **Annexe A3-Suivi FUN au 31.12.2025**.

3.2 Volet financier

- **Les bilans, compte de résultat et annexes, en forme CERFA de la société dédiée, pour l'exercice écoulé**

Etats Financiers au 31 Décembre 2025 :

Les états financiers présentent le Bilan et le Compte de Résultat provisoires, avant audit des commissaires aux comptes, au 31 Décembre 2025 correspond à 12 mois d'exercice (du 1er janvier au 31 Décembre 2025)

Ils se composent de deux états :

- Le bilan au 31 Décembre 2025
- Le compte de résultat de l'exercice au 31 Décembre 2025

Le bilan :

Le total net du bilan s'élève à 453 671 492 € et se décompose comme suit :

ACTIF

Actif immobilisé

Le montant de l'actif immobilisé brut atteint 494 762 172 €

- Les immobilisations corporelles de constructions représentent 483 022 040 €
- Les immobilisations corporelles en cours représentent 11 491 054€
- Les installations techniques matériel et outillage s'élèvent à 14 787€
- Les autres immobilisations corporelles s'élèvent à 224 271€ et sont constituées essentiellement d'installations générales, de matériel de transport, et de meubles de bureaux pour le siège de la société à Blois.

Les charges d'amortissement sont de 74 313 752 €.

Actif circulant

Le montant de l'actif circulant s'élève à 33 258 157€.

Les principales composantes sont :

- Les créances clients et comptes rattachés d'un montant de 10 861 393 €
- Les autres créances d'un montant de 21 529 780€ sont constituées majoritairement de créances clients, des conventions de trésorerie groupe et de TVA déductible
- Les disponibilités d'un montant de 657 116€

Par ailleurs les charges constatées d'avances de 209 868€

PASSIF

Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la société s'élèvent à 48 227 441€.

Les principales composantes à date sont :

- Le Capital Social pour 63 428 570€
- Le report à nouveau pour – 25 896 184 €
- Le Résultat Net de l'exercice qui ressort en perte de – 24 162 857€
- Des subventions d'investissement pour 34 857 912€

Dettes

Le total des dettes de la société s'élève à 405 444 051 €.

- Les dettes financières représentent 280 402 865 €.
- Les dettes d'exploitation (dettes fournisseurs, dettes fiscales, et sociales et autres dettes d'exploitation) s'élèvent à 7 077 818€ pour l'essentiel des factures non parvenues.
- Les dettes diverses sur immobilisation et comptes rattachés s'élèvent à 14 677 128€ de factures non parvenues.
- Les autres dettes diverses s'élèvent à 1 935 961€
- Enfin les produits constatés d'avance représentent 101 350 278€.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

- Bilan Actif -

	Brut	Amortissement	Net 2025	Net 2024/AN
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	483 022 039,83	74 115 838,35	408 906 201,48	412 268 182,01
Installations techniques, mat. et outillage industriels	14 786,88	14 649,80	137,08	1 187,08
Autres immobilisations corporelles	224 271,46	183 263,39	41 008,07	56 321,51
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	11 491 053,91		11 491 053,91	9 562 394,51
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 020,09		10 020,09	3 193,59
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	494 762 172,17	74 313 751,54	420 448 420,63	421 891 278,70
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 302,48
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés	10 861 393,21	35 085,73	10 826 307,48	16 913 966,02
Autres créances	21 529 779,94		21 529 779,94	7 876 324,54
Charges constatées d'avance	209 868,20		209 868,20	222 203,89
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	657 115,79		657 115,79	2 025 097,91
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	33 258 157,14	35 085,73	33 223 071,41	27 038 894,84
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	528 020 329,31	74 348 837,27	453 671 492,04	448 930 173,54

(1) dont droit au bail
(2) dont part à moins d'un an
(3) dont à moins d'un an

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

- Bilan Passif -

			2025	2024/AN
Capital social	Dont versé :	63 428 570,00	63 428 570,00	63 428 570,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statuaires ou contractuelles			0,06	
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(25 896 183,84)	(57 900 507,94)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			(24 162 857,48)	(26 887 415,84)
Subventions d'investissements			34 857 912,10	24 941 962,10
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			48 227 440,84	3 582 608,32
Fonds non remboursable				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (2)			280 402 865,39	332 477 796,84
Instruments financiers à terme				
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 787 571,89	3 567 456,10
Dettes fiscales et sociales			2 290 245,79	2 131 256,45
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			14 677 128,63	12 349 938,02
Autres dettes			1 935 961,20	898 125,60
Produits constatés d'avance			101 350 278,30	
TOTAL DES DETTES (1) (III)			405 444 051,20	445 347 565,22
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)			453 671 492,04	448 930 173,54

(1) dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 29 641 802,02
(2) dont emprunts participatifs

Le compte de résultat

Les produits d'exploitations s'élèvent à 34 120 K€ correspondant essentiellement à la vente de service FttH

Les charges d'exploitation atteignent 37 111 K€

- -388 K€ au titre des charges de commercialisation, selon les conditions du contrat de commercialisation entre Lumière et Val de Loire Fibre
    - Lumière assurant à cet effet l'ensemble de la commercialisation du Réseau de Val de Loire Fibre (notamment en soutien du responsable commercial de Val de Loire Fibre),
    - Lumière assure l'ensemble de la communication et de la promotion des services très haut débit (notamment en soutien au directeur et au responsable commercial de Val de Loire Fibre).
- -805 K€ au titre de la redevance d'affermage
- -6 916 K€ au titre de la location d'infrastructures (accès aux infrastructures de génie civil d'Orange, liaisons de collecte du trafic avec remontée vers TH2), et des redevances d'occupation du domaine public
- -159 K€ au titre des charges de Système d'Information, selon les conditions du contrat de droit d'usage sur la plate-forme SI Fibre de Lumière entre Val de Loire Fibre et Lumière (License de droit d'usage, Exploitation et maintenance des infrastructures du SI, adaptation du SI)
- -3 371 K€ au titre des charges d'exploitation maintenance, selon les conditions du contrat d'exploitation maintenance signé entre Val de Loire Fibre et Lumière
- -647 K€ au titre des fournitures non stockables (Energie, eau …)
- -40 K€ au titre de la garantie d'exploitation
- -725 K€ au titre de la mise à disposition de personnel commercial entre Lumière et Val de Loire Fibre
- -1 656 K€ au titre des frais structure (immobilisés jusqu'en 2023) comprenant notamment la mise à disposition de personne, la sous-traitance administrative et des primes d'assurance

Les impôts et taxes représentent -958 K€

Les dotations d'exploitation représentent -20 549 K€

Le résultat financier est de -22 800 K€ du fait des charges capitalisées associés à immobilisation de la redevance de frais de contrôle

Le résultat exceptionnel est de -9 K€, ainsi le résultat net de la société ressort à – 24 163 K€.

A noter que l'évolution des normes comptables a déplacé les produits de subvention du résultat exceptionnel au résultat d'exploitation. Les tableaux financiers en annexe conservent l'ancienne méthode pour simplifier la lecture des différents exercices (contrairement au rapport des CACs qui applique la nouvelle méthode).

	Net 2025	Net 2024/AN
Produits d'exploitation		
Vente de marchandises		
Production vendue	34 120 029,36	29 787 456,64
Montant net du chiffre d'affaires	34 120 029,36	29 787 456,64
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	1 636 409,00	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	840,15	(43 489,04)
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	5,56	0,38
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	35 757 284,07	29 743 967,98
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (1)	13 935 866,33	11 387 543,70
Impôts, taxes et versements assimilés	957 722,19	609 575,82
Charges de personnel		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	22 185 044,31	20 531 610,51
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	432,03	1 313,00
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	31 576,38	2,73
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	37 110 641,24	32 530 045,76
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 353 357,17)	(2 786 077,78)

(1) Y compris :

Redevances de crédit-bail mobilier

Redevances de crédit-bail immobilier

	Net 2025	Net 2024/AN
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	192 279,71	97 949,96
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	192 279,71	97 949,96
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	22 992 352,02	25 607 105,86
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	22 992 352,02	25 607 105,86
RESULTAT FINANCIER (V – VI)	(22 800 072,31)	(25 509 155,90)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + II – IV + V – IV)	(24 153 429,48)	(28 295 233,68)
Produits exceptionnels (VII)		1 418 948,00
Charges exceptionnelles (VIII)	9 428,00	11 130,16
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	(9 428,00)	1 407 817,84
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)	35 949 563,78	31 260 865,94
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	60 112 421,26	58 148 281,78
BENEFICE ou PERTE	(24 162 857,48)	(26 887 415,84)

Dont produits concernant les entités liées	189 921,72
Dont intérêts concernant les entités liées	22 967 972,09

- **Le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes**

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 est joint en **Annexe F2-Rapport des CAC 2025** et la liasse fiscale 2025 de Val de Loire fibre est jointe en **Annexe F3-Liasse Fiscale 2025.**

- **Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation de service public rappelant les données présentées l'année précédente au titre de la Convention. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;**
- **Comme dans le cadre des comptes rendus trimestriels, un comparatif des éléments financiers avec les éléments prévisionnels présentant les écarts par rapport au plan d'affaires prévisionnel (compte de résultat, investissements, tableau des flux de trésorerie, etc.) ;**

Val de Loire Fibre présente ci-dessous les observations aux 2 points.

Le tableau ci-dessous (dont la version en format Excel figure à l'onglet « Compte de Résultat » de l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**) propose une comparaison du compte de résultat cumulé à l'année 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et cumulé du Plan d'affaires au format des grilles financières.

Le compte de résultat 2025 :

Années	Réel 2025
Total chiffre d'affaires	34 120 029 €
Hébergement NRO	1 653 493 €
Liaison NRO-SRO	1 855 842 €
Accès au SRO	- €
Coinvestissement FttH	6 258 780 €
Maintenance coinvestissement FttH	10 321 625 €
Location passive FttH	4 845 355 €
Raccordement FttH GP	6 192 490 €
Location active FttH	103 365 €
Location active FttH Pro	179 107 €
Location passive FttE	105 782 €
Cofinancement FttE	424 290 €
Maintenance coinvestissement FttE	14 521 €
Location active FttE	674 445 €
Raccordement FttE	43 700 €
Liaisons FttN	- €
FTTM	17 851 €
GFU FON	220 511 €
Collecte activée	1 174 835 €
Divers (raccordement des points hauts mobiles etc)	34 040 €
Refacturation Taxe IFER	- €
Total charges d'exploitation	- 14 924 751 €
Maintenance	- 3 529 717 €
Exploitation technique	- 673 218 €
Exploitation commerciale	- 387 541 €
Redevances	- 7 720 379 €
Impôts et taxes	- 957 722 €
Frais de structure	- 1 656 174 €
CVAE	
Correction cash / comptable	
Excédent brut d'exploitation (EBE)	19 195 279 €
Dotation aux amortissements	- 22 185 044 €
Subventions reprises au résultat	1 636 409 €
Résultat d'exploitation	- 1 353 357 €
Produits financiers	
Frais financiers	- 22 800 072 €
Amortissement de caducité	
Produit de cession des éléments d'actif	- 9 428 €
Résultat courant avant impôt	- 24 162 857 €
Impôt sur les sociétés	
Résultat net	- 24 162 857 €

La compraison entre le compte de résultat réel désindexé et le plan d'affaire (non indexé)

Années	BP 2018-2025	Réel 2018-2025	Réel - BP 2018-25
Total chiffre d'affaires	159 661 647 €	102 450 388 €	- 57 211 259 €
Hébergement NRO	6 126 690 €	8 157 226 €	2 030 536 €
Liaison NRO-SRO	5 244 298 €	8 667 395 €	3 423 097 €
Accès au SRO	- €	- €	- €
Coinvestissement FttH	13 430 246 €	16 617 354 €	3 187 108 €
Maintenance coinvestissement FttH	19 046 090 €	26 979 651 €	7 933 562 €
Location passive FttH	39 127 110 €	16 212 151 €	- 22 914 959 €
Raccordement FttH GP	17 974 795 €	11 933 037 €	- 6 041 758 €
Location active FttH	6 694 671 €	577 764 €	- 6 116 908 €
Location active FttH Pro	9 334 626 €	502 432 €	- 8 832 194 €
Location passive FttE	1 520 947 €	289 149 €	- 1 231 799 €
Cofinancement FttE	13 249 828 €	1 038 949 €	- 12 210 879 €
Maintenance coinvestissement FttE	343 897 €	27 275 €	- 316 622 €
Location active FttE	3 326 973 €	1 657 932 €	- 1 669 041 €
Raccordement FttE	207 462 €	102 500 €	- 104 962 €
Liaisons FttN	1 001 383 €	1 273 838 €	272 455 €
FTTM	220 400 €	38 866 €	- 181 534 €
GFU FON	17 744 205 €	3 590 353 €	- 14 153 852 €
Collecte activée	4 752 377 €	4 780 118 €	27 742 €
Divers (Raccordement des points hauts mobiles etc)	289 293 €	4 396 €	- 284 897 €
Refacturation Taxe IFER	26 355 €	- €	- 26 355 €
Total charges d'exploitation	- 62 359 827 €	- 51 983 770 €	10 376 057 €
Maintenance	- 13 000 409 €	- 12 672 074 €	328 335 €
Exploitation technique	- 1 624 047 €	- 2 255 420 €	- 631 373 €
Exploitation commerciale	- 4 830 366 €	- 4 021 734 €	808 631 €
Redevances	- 35 921 944 €	- 27 323 626 €	8 598 319 €
Impôts et taxes	- 522 309 €	- 1 732 772 €	- 1 210 464 €
Frais de structure	- 5 481 424 €	- 3 978 144 €	1 503 280 €
CVAE	- 979 328 €	- €	979 328 €
Correction cash / comptable	- €	- €	- €
Excédent brut d'exploitation (EBE)	97 301 820 €	50 466 617 €	- 46 835 203 €
Dotation aux amortissements	- 101 017 957 €	- 74 566 689 €	26 451 267 €
Subventions reprises au résultat	7 879 969 €	5 679 608 €	- 2 200 361 €
Résultat d'exploitation	- 4 163 833 €	- 18 420 464 €	- 22 584 297 €
Produits financiers	- €	10 649 €	10 649 €
Frais financiers	- 77 603 578 €	- 94 569 420 €	- 16 965 841 €
Amortissement de caducité	- €	- €	- €
Produit de cession des éléments d'actif	- €	- 77 509 €	- 77 509 €
Résultat courant avant impôt	- 73 439 746 €	- 113 056 744 €	- 39 616 998 €
Impôt sur les sociétés	- €	- €	- €
Résultat net	- 73 439 746 €	- 113 056 744 €	- 39 616 998 €

L'écart entre le chiffre d'affaires du plan d'affaires et le réalisé de 57,2 M€ est principalement dû à une réalisation partielle des ambitions sur le segment de marché « Entreprise ». Plus précisément les revenus FttE en cofinancement sont en retrait de 12,2 M€ et les revenus GFU FON sont en retrait de 14,2 M€. Par ailleurs sur le marché Grand Public, la location passive est en retrait de 22,9 M€ et les revenues raccordement sont en retrait de 6,0 M€, à noter que les revenus FttH voient la souscription en IRU privilégiée par rapport à la location.

L'Excèdent Brut d'Exploitation est en retrait par rapport au plan d'affaires de -46,8 M€

En outre, le retard de l'amortissement des investissements pour 26,5 M€ explique que le résultat d'exploitation soit en écart de -22,6 M€ par rapport au plan d'affaire.

Les frais financiers réels sont supérieurs de 17,0 M€ du fait d'une double approximation de modélisation dans le plan d'affaires.

D'une part le calcul annuel des intérêts sur les tirages en compte courant d'associés en année N ne prend pas en compte le flux de l'année N (mais seulement en année N+1) ce qui génère une sous-évaluation pouvant représenter jusqu'à une année d'intérêt capitalisé.

D'autre part le montant du capital social du plan d'affaires est calculé sur la base d'un subgearing de 10% post période de construction alors que le déploiement n'est pas encore achevé.

En conséquence la variation du résultat net s'établit à -39,6 M€.

Les flux de Trésorerie :

Le tableau ci-dessous propose une comparaison des flux de trésorerie de l'exercice 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 cumulé à l'année 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et cumulé du Plan d'affaires au format des grilles financières.

Années	BP 2018-2025	Réel 2018-2025	Réel - BP 2018-25
Excedent brut d'exploitation	97 301 820 €	54 572 584 €	- 42 729 236 €
- Impôt sur les sociétés	- €	- €	- €
- investissements	- 484 224 352 €	- 492 954 424 €	- 8 730 072 €
+ participation publique	52 516 965 €	38 877 272 €	- 13 639 693 €
Δ IRU	7 832 347 €	115 636 599 €	107 804 253 €
Δ BFR hors IRU	65 324 668 €	- 12 772 776 €	- 78 097 443 €
+ Produit de cession des éléments d'actif	- €	- €	- €
+ Δ trésorerie / IRU's	- €	231 665 €	231 665 €
Total Ressources	- 261 248 552 €	- 296 409 079 €	- 35 160 527 €

Les ressources sont en écart de -35,2 M€ par rapport au plan d'affaires dont -42,8 M€ liés à l'excèdent brut d'exploitation, -8,7 M€ liés aux investissements, -13,6 M€ de participation publique, +107,8 M€ de variation IRU, -78,1 M€ de variation de BFR et +0,2 M€ de disponibilité.

- **Détail des calculs relatifs aux pénalités prises en charge par le Délégataire**

Aucune pénalité n'a été supportée par le délégataire en 2025

- **Note sur l'évolution de l'activité déléguée**

Le présent rapport annuel contient l'ensemble des éléments relatif à l'activité déléguée.

- **<u>Note exhaustive sur les modalités de calcul et de répartition des charges communes, frais de personnel (direction, administratif), frais généraux et frais de siège, repris en charges dans les comptes de la société dédiée)</u>**

Les charges communes représentent 2.613 K€ (hors charges au titre de centre de formation) de constituées comme suit :

- Des frais de structure pour 1 656 K€
  - Loyers et charges de la société Val de Loire Fibre pour 22 K€
  - Mise à disposition des personnels entre Lumière et Val de Loire Fibre pour 725 K€
  - Sous-traitance administrative (immobilisée jusqu'en 2023) pour 330 K€
  - Les assurances (immobilisées jusqu'en 2023) pour 261K€
  - Frais divers (honoraires, frais postaux, frais d'actes et services bancaires et assimilés etc.) 318 K€
- Des impôts et taxes pour 957 K€

- **<u>Note sur le calcul du Coût unitaire moyen de Raccordement final</u>**

Le tableau ci-dessous présente le volume par typologie de raccordements et leur coût unitaire conformément au contrat de raccordement.

Volume de raccordements :

Typologie	Volumes 30/11/2025	Volumes 31/08/2025	Volumes 31/05/2025	Volumes 28/02/2025	Volumes 30/11/2024	Volumes 31/08/2024	Volumes raccordements longs identifiés T3 2024	Régularisation - Volumes raccordements longs identifiés T2 24	Régularisation - Volumes raccordements longs identifiés T1 2024 - Juil 24	Volumes 31/05/24	Volumes 29/02/24	Régularisation - Volumes raccordements longs identifiés - T1 2024	Volumes 30/11/23	Régularisation - Volumes raccordements longs identifiés	Volumes 31/08/23	Volumes 31/05/23	Volumes 31/01/23	Volumes 30/11/22	Volumes 31/08/22	Volumes 31/05/22	Volumes 28/02/22	Volumes 30/11/21	Volumes 31/10/21	Volumes 31/08/21	Volumes 31/05/21	Volumes 28/02/21	Volumes 30/11/20	Volumes 31/08/20	Volumes 31/05/20	Volumes 30/04/20	Volumes 31/12/19
Immeuble		525	595	633	736	642	663			14	791	660	23	819		759	969	487	578	239	101	415	123	260	205	222	251	32				
Façade		182	182	212	239	228	252			243	314	-4	281	-13	252	394	219	254	199	245	397	73	161	101	91	57	27	26	1	1	1
Aérien		3541	3541	3571	1704	4610	1647	332	441	523	6490	7849	297	7561	247	7 751	11 255	6 585	7 566	7 073	6 795	5 698	1 772	2 296	2 004	1 711	1 986	543	23	1	7	3
Souterrain		2359	2359	2538	1614	3206	3478	119	153	167	4113	4342	162	4813	177	5 159	8 775	4 754	6 135	5 515	5 869	5 999	1 457	2 324	2 190	2 754	2 496	1 316	529	52	154	58
Longe		509	423	492	494	0	456	594	724	0	0	986		437																	
Ftrl Pro																															
FttE					205																										
Total Raccordements	7116	7030	7296	9291	8686	9940	0	0	0	11637	12365	0	13474	0	13 912	21 294	12 031	14 503	13 029	13 209	12 389	2 925	5 073	4 504	4 788	4 490	1 917	572	54	162	67
Guichet Raccordements	7116	7030	7296	8777		9940				11637	12365		0	13 912	21 294	12 031	14 503	13 029	13 209	12 389	2 925	5 073	4 504	4 788	4 490	1 917	572	54	162	
Facturé en € 2019																															
régularisation indexation 2020																															
Total à facturer en €																															

Facturation des raccordements :

Typologie	A facturer en € Avril 2020	A facturer en € Mai 2020	A facturer en € Juin-Août 2020	A facturer en € Sep-Nov 2020	A facturer en € Nov 20 - Fev 21	A facturer en € Fev - Mai 21	A facturer en € Juin - Aou 21	A facturer en € Sept - Oct 21	A facturer en € Oct - Nov 21	A facturer en € Dec 21 - Fev 22	A facturer en € Mar 22 - Mai 22	A facturer en € Juin 22 - Aout 22	A facturer en € Sept 22 - Nov 22	A facturer en € Dec 22 - Jan 23	A facturer en € Fev 23 - Mai 23	A facturer en € Juin 23 - Aout 23	Régularisation raccordements longs - Oct 23	A facturer en € Sep 23 - Nov 23	Régularisation raccordements longs - Jan 24	A facturer en € Dec 23 - Fev 24	A facturer en € Mar 24 - Mai 24	Régularisation raccordements longs - Juil 24	Régularisation raccordements longs - T3 2024	Raccordements longs - T3 2024	A facturer en € Juin 24 - Aout 24	Régularisation Indexation 2024	A facturer en € Sept 24 - Nov 24	A facturer en € Déc 24 - Fév 25	A facturer en € Mars 25 - Mai 25	A facturer en € Juin 25 - Août 25	A facturer en € Septembre 25 - Novembre 25
Immeuble	0 €	0 €	0 €	6 158 €	48 784 €	43 147 €	48 621 €	39 260 €	23 906 €	79 376 €	57 572 €	45 713 €	110 555 €	92 191 €	103 617 €	149 635 €	0 €	162 756 €	0 €	132 765 €	159 117 €	2 816 €			133 369 €	2 521 €	129 918 €	151 406 €	169 795 €	108 147 €	108 147 €
Façade	457 €	457 €	9 306 €	12 963 €	26 787 €	42 766 €	47 483 €	70 963 €	34 307 €	141 983 €	133 309 €	91 572 €	117 471 €	97 122 €	140 999 €	120 901 €	0 €	135 058 €	0 €	152 730 €	118 196 €				122 573 €	2 338 €	111 997 €	149 183 €	169 596 €	90 659 €	90 659 €
Aérien	3 199 €	457 €	10 702 €	252 638 €	792 341 €	804 090 €	941 766 €	1 126 807 €	597 780 €	2 621 399 €	3 142 579 €	3 271 149 €	3 499 154 €	3 045 457 €	5 200 257 €	3 710 169 €	0 €	3 634 072 €	0 €	3 428 643 €	3 136 745 €	-294 388 €			2 898 068 €	59 049 €	2 236 605 €	884 783 €	1 763 749 €	1 763 749 €	1 763 749 €
Souterrain	57 442 €	19 396 €	269 901 €	499 403 €	957 396 €	1 060 193 €	848 623 €	891 422 €	558 865 €	2 764 479 €	2 215 609 €	2 982 158 €	2 304 481 €	1 794 521 €	3 312 352 €	2 018 741 €	0 €	1 888 080 €	0 €	1 723 762 €	1 632 849 €	-74 238 €			1 380 756 €	28 067 €	1 280 318 €	249 454 €	1 031 767 €	999 026 €	999 026 €
Longe																	277 358 €		416 000 €			619 963 €	171 894 €	138 512 €			0 €	3 528 276 €	397 416 €	343 971 €	388 929 €
Ftrl Pro																												0 €			
FttE																												228 416 €			
Total Raccordements	61 098 €	20 310 €	289 909 €	770 782 €	1 825 308 €	1 950 196 €	1 886 895 €	2 127 652 €	1 214 857 €	5 107 197 €	5 528 468 €	5 490 592 €	6 031 668 €	5 029 291 €	8 841 822 €	5 998 446 €	277 358 €	5 820 816 €	416 000 €	5 437 900 €	5 046 907 €	268 528 €	171 894 €	138 512 €	4 334 766 €	87 982 €	3 777 281 €	5 661 517 €	3 398 286 €	3 265 541 €	3 318 491 €
Guichet Raccordements	4 860 €	1 620 €	17 472 €	58 554 €	137 146 €	146 249 €	137 574 €		20 572 €	185 635 €	198 138 €	195 398 €	-79 368 €	180 463 €	319 439 €	125 €	0 €	0 €	0 €	189 479 €	174 556 €	0 €	0 €	0 €	139 570 €	0 €	0 €	131 655 €	169 440 €	105 450 €	107 839 €
Facturé en € 2019	55 356 €	21 690 €																													
régularisation indexation 2020	1 198 €	356 €															0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 613 138 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total à facturer en €	133 114 €	44 256 €	238 380 €	829 337 €	1 962 454 €	2 096 445 €	2 087 469 €	2 127 652 €	1 235 429 €	5 293 032 €	5 726 623 €	5 685 982 €	5 952 299 €	5 209 756 €	9 161 232 €	5 998 571 €	277 358 €	5 820 816 €	416 000 €	5 623 379 €	5 241 462 €	268 528 €	171 894 €	138 512 €	5 487 874 €	87 982 €	3 777 281 €	5 793 167 €	3 567 826 €	3 370 991 €	3 418 326 €

Indice 2020	
Indice 2021	
Indice 2022	
Indice 2023	
Indice 2024	
Indice 2025	

Au titre du rapport annuel 2025 les coûts de raccordement associés à la partie variable sont de 15 745K€. Par ailleurs 16 090K€ ont fait l'objet de facturations trimestrielles sur la période décembre 2024 à décembre 2025.

- **<u>Nature et montant des prestations et des fournitures confiés à des tiers en précisant ceux qui sont confiés à des sociétés appartenant au même groupe que les actionnaires de la société dédiée</u>**

(onglet « Tiers 2025 » de l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**)

Prestation et fournitures souscrites auprès de tiers		
Nature des prestations et fournitures	**Tiers**	**Montants en k€**
Etudes et travaux	Lumière (Maison mère de VDLF)	745
Equipements actifs	Lumière (Maison mère de VDLF)	499
Raccordement	Lumière (Maison mère de VDLF)	15746
Vie de réseau	Lumière (Maison mère de VDLF)	2709
Prestations administratives	Lumière (Maison mère de VDLF)	330
Mise à disposition de personnel TDF	Lumière (Maison mère de VDLF)	725
Supervision	Lumière (Maison mère de VDLF)	314
Maintenance	Lumière (Maison mère de VDLF)	3057
Exploitation commerciale	Lumière (Maison mère de VDLF)	388
Plateforme SI	Lumière (Maison mère de VDLF)	159
Assurance / Garantie	Lumière (Maison mère de VDLF)	477
Frais divers	Lumière / AUTRES	32
Redevances	Autres	1695
Energie	EDF - DIRECT ENERGIE	647
Location d'infrastructure tiers	ORANGE / AUTRE	6916
Location d'infrastructure tiers	ENEDIS	194
Centre de Formation	AFPA	39
Commissaires aux comptes	E&Y	23
Assurance / Garantie	AON	0
Impôts et taxes	AUTRE	958

- **<u>Note récapitulative des principales modifications intervenues dans la présentation comptable et financière</u>**

1) Immobilisation sur la durée de la délégation de certaines redevances

- En 2018 les redevances fixes sans lien direct avec l'activité de la société de projet comme les redevances pour les frais de contrôle et les redevances aux fonds de soutien au numérique ou à l'insertion-formation ont été immobilisées à la date d'entrée en vigueur de la convention et inscrites à l'actif de la société de projet cette position a été validée par les Commissaires aux comptes. En contrepartie de cet actif, une dette est inscrite au passif de la société de projet, dette remboursée au fur et à mesure des versements de ces redevances. Le coût de ces immobilisations prend en compte le taux d'indexation dans la convention et une actualisation au taux de financement du groupe Lumière.
- Cette décision s'applique à la redevance pour frais de contrôle (art. 4.3.1 de la Convention) et aux dotations pour le fonds de développement des services et usages du numérique (art. 5.6 de la Convention et annexe 14).

- En 2022 les montants des immobilisations ont été ajustée afin de tenir compte des modifications apportées dans l'avenant 4 à la convention de DSP (durée de la convention et montants des redevances)

Cette décision ne s'applique pas à la redevance FttN (art. 5.7 de la Convention) qui est la contrepartie de l'usage d'un bien mis à disposition par le délégant. Cette redevance reste une charge d'exploitation en comptabilité sociale (française). Elle est immobilisée uniquement dans les comptes consolidés du groupe Lumière en application des normes IFRS

2) Immobilisation des frais généraux pendant la période de construction

- Les normes comptables imposent que pendant la période de construction du réseau tous les frais généraux de la société de projet (coûts administratifs y compris assurances, charges de personnel de la société de projet…) soient immobilisés avec les coûts de construction, l'objet principal de la société de projet pendant cette période étant la construction du réseau. Ces frais généraux sont immobilisés au cours de chaque exercice.

3) Traitement comptable des IRU FON et FttE passif

- Les IRU (Indefeasible Right of Use) confèrent un droit d'usage au détenteur du droit sur une partie du réseau pour une durée déterminée. L'IRU est concédé moyennant le paiement d'une somme forfaitaire irrévocablement acquise par le propriétaire des infrastructures au moment de leur livraison, tous les risques classiquement associés à la propriété sont transférés au titulaire de l'IRU et le droit d'usage est concédé pour une longue durée, durée qui peut néanmoins être affectée par la fin de « vie » des équipements.
- Dans le cas spécifique de la FON et du FttE passif, le service couvert par l'IRU consiste à mettre à disposition de l'usager de la fibre dédiée point à point. Le bien matériel fibre sur lequel porte l'IRU est ici un actif dédié sans partage au service, dont l'usager prend économiquement le contrôle, ce qui justifie qu'elle soit reconnue en charge dans les comptes de la société de fibre en contrepartie de la reconnaissance d'un chiffre d'affaires équivalent au montant total de l'IRU à la mise à disposition de la liaison fibre optique. Le bien matériel considéré restant un Bien de retour pour Val de Loire Numérique.

- **<u>Etat récapitulatif de l'évolution des indices utilisés dans les formules d'actualisation ou d'indexation contractuelle des postes de produits et de charges</u>**

<u>A/ Les indices retenus dans les contrats commerciaux évoluent comme suit :</u>

Les prix sont révisables annuellement selon les modalités d'indexation ci-après définie à l'article « Indexation de l'offre de référence » :

« Dans la mesure où les coûts sont susceptibles d'évoluer (construction, exploitation…) dans le temps, les tarifs peuvent être révisés, à compter du 1er janvier 2019, le 1er janvier de chaque année n dans les conditions suivantes.

Suite à cette évolution, les nouvelles conditions tarifaires seront transmises au plus tard soixante (60) jours calendaires avant leur entrée en vigueur.

Cofinancement

Le tarif de cofinancement ab initio applicable aux Logements Raccordables sur une Zone de cofinancement peut être indexé à la hausse, dans la limite 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base - Télécommunications (NAF rév. 2, niveau A38 JB) - Base 100 au T2 2017 (Identifiant 010562718), ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE.

Dans l'hypothèse où la moyenne de l'indice de révision des deux dernières années est supérieure à 2%, les Parties conviennent de se rencontrer pour réétudier les conditions de l'indexation.

Toute évolution à la hausse du tarif de cofinancement ab initio se traduit par la création de nouveaux tarifs applicables aux Logements Raccordables pour lesquels la date d'installation du PM intervient à compter de la date précisée dans la présente annexe mise à jour.

Dans le cas d'une évolution exceptionnelle des coûts imprévisible à la date de signature du Contrat, et sous réserve d'avoir présenté préalablement les éléments justificatifs d'une telle hausse, le Fournisseur pourra procéder à une augmentation des prix forfaitaires de cofinancement ab initio applicables au nombre de Logements Raccordables au-delà de la variation tarifaire résultant de l'application du premier alinéa. L'Opérateur disposera alors de la possibilité de résilier son engagement.

Le tarif de la redevance mensuelle se décompose en deux composantes :

- *Une composante génie civil.*

Elle a été calculée en fonction du tarif d'abonnement mensuel de droit de passage des câbles optiques posés en aval PM de l'offre d'accès au génie civil d'Orange du 03/07/2017. Dès lors que ce tarif de référence de l'offre d'Orange, calculé en € constant 2017, dépasse 16,00€ HT/An/Logement Programmé avant 2037, il est convenu que les Parties se revoient sur le montant de cette composante génie civil.

La composante hors génie civil (Maintenance et Réserve) peut être indexée annuellement à la hausse, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base - Télécommunications (NAF rév. 2, niveau A38 JB) - Base 100 au T2 2017 (Identifiant010562718), ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE, et dans la limite d'un plafond de réévaluation annuel de 1,8%. Dans l'hypothèse où la moyenne de l'indice de révision des deux dernières années est supérieure à 2%, les Parties conviennent de se rencontrer pour réétudier les conditions de l'indexation.

Accès à la ligne FTTH en location

Le tarif de l'accès à la Ligne FTTH se décompose en trois composantes :

- *Une composante génie civil.*

Elle a été calculée en fonction du tarif d'abonnement mensuel de droit de passage des câbles optiques posés en aval PM de l'offre d'accès au génie civil d'Orange du 03/07/2017. Dès lors que ce tarif de référence de l'offre d'Orange, calculé en € constant 2017, dépasse 16,00€ HT/An/Logement Programmé avant 2037, il est convenu que les Parties se revoient sur le montant de cette composante génie civil.

- *Une composante hors génie civil (Maintenance et Réserve)*

La composante hors génie civil (Maintenance et Réserve) peut être indexée annuellement à la hausse, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base - Télécommunications (NAF rév. 2, niveau A38 JB) - Base 100 au T2 2017 (Identifiant 010562718), ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE, et dans la limite d'un plafond de réévaluation annuel à la hausse de 1,8%. Dans l'hypothèse où la moyenne de l'indice de révision des deux dernières années est supérieure à 2%, les Parties conviennent de se rencontrer pour réétudier les conditions de l'indexation.

- *Une composante Investissement*

La composante Investissement peut être indexé à la hausse, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base – Télécommunications 59/76 Offre de Référence – Accès passif aux Lignes FttH Lumière Fibre – Version 4.0 (NAF rév. 2, niveau A38 JB) - Base 100 au T2 2017 (Identifiant 010562718), ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE. Dans l'hypothèse où la moyenne de l'indice de révision des deux dernières années est supérieure à 2%, les Parties conviennent de se rencontrer pour réétudier les conditions de l'indexation.

Autres prix

Les Prestations d'hébergement au NRO, d'accès au PM, de Raccordement distant en IRU Fibre, de Raccordement final et les frais divers peuvent être indexées annuellement à la hausse, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base - Télécommunications (NAF rév. 2, niveau A38 JB) - Base 100 au T2 2017 (Identifiant 010562718), ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE, et dans la limite d'un plafond de réévaluation annuel à la hausse de 1,8%. Dans l'hypothèse où la moyenne de l'indice de révision des deux dernières années est supérieure à 2%, les Parties conviennent de se rencontrer pour réétudier les conditions d'indexation.

En application des stipulations contractuelles rappelées ci-dessus, le calcul s'effectue comme suit :

- Composante Génie Civil & Investissement

Calcul sur base T2 : T2(2024) /T2(2023) = 115.4/110.1= 1.0269 => (1.0269-1) x 100 = 2.69 %

75%x2.69% soit **2,01% à compter du 01/01/2025.**

- Composante Hors Génie Civil & Autres Prix

Calcul sur base T2 : T2(2024) /T2(2023) = 115.4/110.1= 1.0269 => (1.0269-1) x 100 = 2.69 %

75%x2.69% soit 2,01%

⇨ D'où une application de **1.8 % à compter du 01/01/2025.**

B/ Les indices retenus dans les contrats conclus avec la maison-mère (listé au paragraphe 3.1) évoluent comme suit :

Contrats : Supervision/Exploitation/Maintenance, Exploitation commerciale, Prestations administratives, SI, Raccordements

« A compter du 1er janvier 2024, les prix des Prestations seront indexés comme suit :

Les prix des Prestations fournies par Lumière sera réactualisé sur la base de 75% de la dernière évolution annuelle de l'indice des salaires mensuels de base - Télécommunications (NAF rév.2, niveau A38 JB) –Base 100 au T2 2017 (Identifiant 0105627 18) ou tout indice de substitution min en place par l'INSEE,et dans la limite d'un plafond de réévaluation annuel de 1,8%.

Il sera appliqué la formule de révision ci-dessous :

Pn = Pn-1 75% * (Sn-1 du mois de référence/Sn-2 du mois de référence)*

Dans laquelle

Pn : prix révisé

Pn-1 : prix de l'année n-1

Sn-1 : indice salaires de référence du mois de juin de l'année n-1

Sn-2 : indice salaires de référence du mois de juin de l'année n-2

Dans l'hypothèse où la moyenne de l'indice de révision des deux dernières années est supérieure à 2%,

Les Parties conviennent de se rencontrer pour réétudier les conditions d'indexation.

Les dispositions visées au présent article peuvent également être amenées à évoluer en fonction de l'évolution des mêmes dispositions conclues par Val de Loire Fibre dans les contrats avec les opérateurs commerciaux nationaux sur la composante maintenance. »

Le coefficient 2025 calculé est de 1,020147 soit 2,0147% en conséquence c'est le taux plafond de 1,8% qui s'applique pour tous les contrats concernés.

Contrat Etudes et Construction

« A compter du 1er janvier 2024, les prix des Prestations seront indexés comme suit :

Les prix des Prestations fournies par Lumière sera réactualisé sur la base de 75% de la dernière évolution annuelle de l'indice des salaires mensuels de base - Télécommunications (NAF rév.2, niveau A38 JB) –Base 100 au T2 2017 (Identifiant 0105627 18) ou tout indice de substitution min en place par l'INSEE.

Il sera appliqué la formule de révision ci-dessous :

Pn = Pn-1 75% * (In-1 du mois de référence/In-2 du mois de référence)*

Dans laquelle

Pn : prix révisé

Pn-1 : prix de l'année n-1

In-1 : indice salaires de référence du mois de juin de l'année n-1

In-2 : indice salaires de référence du mois de juin de l'année n-2

Dans l'hypothèse où la moyenne de l'indice de révision des deux dernières années est supérieure à 2%,

> *Les Parties conviennent de se rencontrer pour réétudier les conditions d'indexation. Les dispositions visées au présent article peuvent également être amenées à évoluer en fonction de l'évolution des mêmes disposition conclues par Bonneville Fibre dans les contrats avec les opérateurs commerciaux nationaux sur la composante IRU.*
>
> *Toute modification, évolution ou adaptation de l'une quelconque des stipulations du présent Article 17 devra en tout état de cause faire l'objet d'un avenant au Contrat. »*

Le coefficient 2025 calculé est de 1,020147 soit 2,0147%.

- **Le plan d'affaires prévisionnel (y compris Compte de résultat, Bilan, Tableaux de financement et de trésorerie) du service délégué actualisé à compter de l'exercice en cours et sur la durée restant à courir (il s'agit d'un élément de pilotage et non d'une mise à jour du compte d'exploitation prévisionnel contractuel) au format tableur**

Le plan d'affaires n'a pas fait l'objet de modification.

Val de Loire Fibre a communiqué le 3 juin 2026 au SMO Val de Loire Numérique à titre informatif un plan d'affaires actualisé à juin 2026 et sur la durée restant à courir.
Il s'agit d'un élément de pilotage indicatif et non d'une mise à jour du compte d'exploitation prévisionnel contractuel constituant notre vision à jour du marché.

- **<u>Note accompagnée d'un tableur présentant les calculs conduisant à déterminer le montant d'intéressement à reverser au Délégant au titre de l'année écoulée, ou permettant de conclure à l'absence d'intéressement à reverser au titre de l'année écoulée</u>**

Lors de l'établissement de la convention de concession liant le conseil le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et Lumière les parties ont convenu d'un mécanisme de retour à meilleure fortune.

Le déclenchement du calcul de l'intéressement est conditionné par les facteurs suivants :

- l'EBERN est positif ;
- l'EBERN cumulé depuis la date d'entrée en vigueur de la Convention jusqu'à l'exercice N est positif.

Avec EBERN = CACN * (1-TXCEGCN - TXCIGIN)

Calcul de l'EBERN pour l'exercice 2025

(voir onglet « RMF » de l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**)

BP de référence (av 4)

	UO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAin	k€	33	215	1 730	7 112	18 893	35 004	46 236	50 437
CHIGin	k€	-561	-1 206	-1 569	-1 883	-2 687	-3 589	-4 624	-4 555
CHEGin	k€	-667	-905	-1 437	-5 317	-6 654	-7 665	-8 652	-9 411
TXCHIGin	%	1700%	561%	91%	26%	14%	10%	10%	9%
EBEin	k€	-1 195	-1 896	-1 275	-88	9 552	23 750	32 960	36 472

Données réelles

	UO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAcn	k€	33	215	1 719	6 616	12 872	21 525	28 008	28 008
CHEGcn	k€	-667	-905	-1 437	-2 634	-5 304	-4 929	-6 782	-9 600
TXCHIGin	%	1700%	561%	91%	26%	14%	10%	10%	9%
EBErn	k€	-1 196	-1 897	-1 276	2 230	5 737	14 389	18 424	15 879
Cumul EBErn	k€	-1 196	-3 092	-4 369	-2 138	3 599	17 988	22 023	33 867
(EBErn - EBE	k€	**-1**	**-1**	**-1**	**2 318**	**-3 815**	**-9 361**	**-14 536**	**-20 593**

En synthèse :

1- Les conditions de déclenchement du calcul de l'intéressement sont remplies en 2025 puisque :
   - l'EBERN est positif ;
   - l'EBERN cumulé depuis la date d'entrée en vigueur de la Convention jusqu'à l'exercice N est positif.

2- En revanche (EBErn - EBEin) est négatif

⇨ En conséquence à la clôture de l'exercice 2025, la situation des comptes de la société Val de Loire Fibre n'engendre pas d'amélioration de l'économie générale du contrat par rapport aux prévisions économiques du plan d'affaires de référence, il n'y a donc pas d'intéressement à reverser au délégant au titre de l'année écoulée.

- **Décomposition des revenus par nature, distinguant les recettes liées aux droits d'usage long terme (de type IRU), les recettes récurrentes et les frais d'accès au service**

Le tableau ci-après présente la décomposition des revenus 2025.

(€)	Total général
FTTH GP	**31 296 772**
Maintenance*	12 429 261,42
Divers	305 749,91
Frais d'acces au service	548 625,27
IRU	6 258 779,51
Location**	11 754 355,76
FTTH PRO	**179 107**
Divers	970,00
Frais d'acces au service	2 900,00
Location	175 237,03
FTTE	**541 883**
Maintenance	14 521,05
Divers	17 640,00
Frais d'acces au service	59 576,80
IRU	424 290,28
Location	25 854,72
FTTO	**226 802**
Divers	4 050,00
Frais d'acces au service	16 300,00
Location	206 452,30
FON	**220 511**
Maintenance	175 035,42
IRU	-
Location	37 725,59
Raccordement	7 750,00
HEBERGEMENT	**1 620 914**
Divers	-
Frais d'acces au service	17 850,65
Location	1 653 392,91
Autres	**34 040**
Divers	34 040,00
Total général	**34 120 029**

- **Plan prévisionnel des dépenses d'investissement actualisé,**

Le plan d'affaires n'a pas fait l'objet de modification depuis la signature de l'avenant 4 à la Délégation de Service Public signé le 22 avril 2021.

- **<u>Tableau de suivi des immobilisations au format tableur permettant de disposer des éléments suivants :</u>**
    - **Classification des biens (biens de retour ou biens propres)**
    - **Date de constitution de l'actif**
    - **Date de démarrage de l'amortissement**
    - **Durée d'amortissement**
    - **Modalités d'amortissement (linéaire progressif, caducité, ...)**
    - **VNC**

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations de 2018 à 2025.

- Immobilisations corporelles par années
- Immobilisations corporelles entre groupe et hors groupe
- Immobilisations corporelles entre en cours et en service
- Tableau de suivi des immobilisation et Amortissements

L'ensemble de ces tableaux figurent sous format « Excel » en l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**.

i. Immobilisations corporelles par années

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles détaillés par années et par nature

	Immobilisation Corporelles Brut (1)+(2)

IMMOBILISATION au 31/12/2024	2018 Total	2019 Total	2020 Total	2021 Total	2022 Total	2023 Total	2024 Total	2025 Total	2018-2025 Total
Immobilisation de construction	**10 498 k€**	**41 516 k€**	**61 619 k€**	**96 818 k€**	**118 605 k€**	**76 326 k€**	**51 341 k€**	**17 175 k€**	**473 896 k€**
Etudes et Travaux	8 828 k€	38 107 k€	57 172 k€	82 684 k€	91 145 k€	50 502 k€	25 791 k€	719 k€	354 948 k€
Equipements actifs	1 324 k€	2 774 k€	1 361 k€	2 751 k€	512 k€	105 k€	955 k€	499 k€	10 280 k€
Raccordement	0 k€	21 k€	1 814 k€	10 722 k€	23 534 k€	25 411 k€	21 134 k€	15 746 k€	98 382 k€
Orange, Enedis	107 k€	73 k€	301 k€	578 k€	3 104 k€	0 k€	3 369 k€	194 k€	7 726 k€
Autres	238 k€	541 k€	971 k€	83 k€	309 k€	307 k€	92 k€	18 k€	2 560 k€
Immobilisation de la vie de réseau	**0 k€**	**0 k€**	**0 k€**	**0 k€**	**550 k€**	**1 250 k€**	**2 910 k€**	**2 709 k€**	**7 420 k€**
Vie de réseau	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	550 k€	1 250 k€	2 910 k€	2 709 k€	7 420 k€
Immobilisation des redevances	**4 688 k€**	**0 k€**	**0 k€**	**0 k€**	**-619 k€**	**0 k€**	**195 k€**	**891 k€**	**5 155 k€**
Redevance de controle 2018	2 610 k€	0 k€	0 k€	0 k€	221 k€	0 k€	195 k€	891 k€	3 917 k€
Redevance fonds	2 078 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-840 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 238 k€
Immobilisation frais généraux	**935 k€**	**992 k€**	**1 484 k€**	**1 485 k€**	**1 503 k€**	**1 641 k€**	**280 k€**	**-48 k€**	**8 273 k€**
Prestation administrative	300 k€	307 k€	312 k€	312 k€	315 k€	637 k€	0 k€	0 k€	2 184 k€
Mise à disposition de personnel Lumière	262 k€	416 k€	639 k€	547 k€	666 k€	408 k€	15 k€	0 k€	2 952 k€
Supervision	250 k€	256 k€	260 k€	260 k€	262 k€	313 k€	48 k€	-48 k€	1 602 k€
Assurance	120 k€	0 k€	265 k€	347 k€	226 k€	246 k€	233 k€	0 k€	1 437 k€
Commissaire aux comptes	3 k€	14 k€	8 k€	19 k€	34 k€	37 k€	-16 k€	0 k€	98 k€
TOTAL	**16 120 k€**	**42 508 k€**	**63 103 k€**	**98 303 k€**	**120 039 k€**	**79 217 k€**	**54 726 k€**	**20 727 k€**	**494 743 k€**

Les investissements cumulés de construction du réseau sont principalement constitués :

a. Des études et travaux de construction pour 354 948 k€
b. des équipements actifs (cœur de réseau, NRO, PM) pour 10 280 k€
c. des raccordements pour 98 382 K€
d. des raccordements Orange et Enedis pour 7 726 k€
e. Autres pour 2 560 k€

Les immobilisations des redevances sont constituées

f. de la redevance de contrôle pour 3 917 k€

g. de la redevance fonds de développement des services et usages du numérique pour 1 238 k€

A noter que les montants comptabilisés en 2022 et 2025 correspondent à des ajustements des redevances consécutifs à la signature de l'avenant 4 à la convention de DSP avec

1) La durée de la concession est portée à 27 ans vs 25 dans la convention initiale

2) Le montant du fonds de développement des services et des usages numériques est diminué de -1 M€ (passe de 2,6 M€ à 1,6 M€)

3) Le montant de la redevance de contrôle est augmenté de +0,4 M€ pour tenir compte de l'allongement de la durée de la convention

Un tableau présentant la description du traitement comptable des redevances versées au Délégant figure aux onglets « Redevance & Fonds » de l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**.

Les immobilisations des frais généraux pendant la période de construction sont constituées

h. de la mise à disposition des personnels pour 2 952 k€

i. de la supervision pour 1 602 k€

j. des prestations administratives pour 2 184k€

k. des assurances pour 1 437 k€

l. des commissaires aux comptes pour 98 k€

ii. Immobilisations corporelles entre groupe et hors groupe

Le tableau ci-dessous présente les mêmes immobilisations corporelles mais cette fois-ci cumulées et ventilées entre les investissements via Lumière et en direct via val de Loire Fibre.

IMMOBILISATION au 31/12/2024	2018-2025 Lumière	2018-2025 hors Lumière	2018-2025 Total
Immobilisation de construction	**464 713 k€**	**9 183 k€**	**473 896 k€**
Etudes et Travaux	355 182 k€	-233 k€	354 948 k€
Equipements actifs	10 280 k€	0 k€	10 280 k€
Raccordement	98 382 k€	0 k€	98 382 k€
Orange, Enedis	0 k€	7 726 k€	7 726 k€
Autres	870 k€	1 690 k€	2 560 k€
Immobilisation de la vie de réseau	**7 420 k€**	**0 k€**	**7 420 k€**
Vie de réseau	7 420 k€	0 k€	7 420 k€
Immobilisation des redevances	**-619 k€**	**5 774 k€**	**5 155 k€**
Redevance de controle 2018	221 k€	3 696 k€	3 917 k€
Redevance fonds	-840 k€	2 078 k€	1 238 k€
Immobilisation frais généraux	**7 448 k€**	**825 k€**	**8 273 k€**
Prestation administrative	2 184 k€	0 k€	2 184 k€
Mise à disposition de personnel Lumière	2 952 k€	0 k€	2 952 k€
Supervision	1 650 k€	-48 k€	1 602 k€
Assurance	648 k€	789 k€	1 437 k€
Commissaire aux comptes	14 k€	84 k€	98 k€
TOTAL	**478 962 k€**	**15 781 k€**	**494 743 k€**

Les investissements sont réalisés principalement via Lumière à hauteur de 478 M€ sur 494 M€.

iii. Immobilisations corporelles entre en cours et en service

Le tableau ci-dessous présente les mêmes immobilisations corporelles mais cette fois-ci cumulées et ventilées entre les immobilisations en cours et les immobilisations mises en service.

IMMOBILISATION au 31/12/2024	Immobilisation Corporelles Brut (1)+(2) 2018-2025 Total	Immobilisation En cours Brut (1) 2018-2025 Total	Immobilisation Mise en service Brut (2) 2018-2025 Total
Immobilisation de construction	**473 896 k€**	**2 595 k€**	**471 301 k€**
Etudes et Travaux	354 948 k€	-9 007 k€	363 955 k€
Equipements actifs	10 280 k€	1 517 k€	8 763 k€
Raccordement	98 382 k€	1 532 k€	96 849 k€
Orange, Enedis	7 726 k€	7 725 k€	1 k€
Autres	2 560 k€	827 k€	1 733 k€
Immobilisation de la vie de réseau	**7 420 k€**	**7 409 k€**	**11 k€**
Vie de réseau	7 420 k€	7 409 k€	11 k€
Immobilisation des redevances	**5 155 k€**	**0 k€**	**5 155 k€**
Redevance de controle 2018	3 917 k€	0 k€	3 917 k€
Redevance fonds	1 238 k€	0 k€	1 238 k€
Immobilisation frais généraux	**8 273 k€**	**1 477 k€**	**6 795 k€**
Prestation administrative	2 184 k€	319 k€	1 865 k€
Mise à disposition de personnel Lumière	2 952 k€	-319 k€	3 271 k€
Supervision	1 602 k€	0 k€	1 602 k€
Assurance	1 437 k€	1 437 k€	0 k€
Commissaire aux comptes	98 k€	41 k€	57 k€
TOTAL	**494 743 k€**	**11 481 k€**	**483 262 k€**

Les immobilisations mises en service représentent 483 M€ sur 494 M€ des Immobilisation Brut activées à fin 2025.

iv. Tableau de suivi des immobilisation et Amortissements

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles mise en service s'élèvent à 68,4 M€

Les immobilisations et leurs amortissements sont décrits à l'onglet « IMMO Amortissement 2025 » de l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**.

- N° del'immobilisation
- Description
- Coût acquisition début période 31.12.2024
- Ajout dans la période
- Cession dans la période
- Coût d'acquisition fin de période au 31.12.2025
- Amortissement au 31.12.2024
- Amortissement dans la période
- Amortissement au 31.12.2025
- Valeur comptable au 31.12.2024
- Valeur comptable au 31.12.2025
- % Subvention
- Q/P Subvention
- Qualification en Bien de retour ou Bien de reprise

Les fiches d'immobilisation fin 2025 sont numérotées de 1 à 7.611 elles sont de plusieurs catégories :

Les actifs matériels qui sont des biens de retours pour la collectivité. Ils sont détaillés en **Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**.

a. Réseau de collecte NRO (**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025** l'onglet « IMMO NRO »)

   A chaque NRO sont attachés deux numéros d'immobilisation :

   - un numéro d'immo **Mise en service** auquel sont associés les travaux de construction du NRO
   - un numéro d'immo **Equipement Actif** (**EA**) auquel sont associés les équipements du NRO

   Le Tableau figurant dans l'onglet « IMMO NRO » rapproche les numéros d'immobilisation (colonnes AE et BC) des noms des NRO (colonne A)

b. PM, **Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025** à l'onglet « IMMO PM »

   A chaque PM est attaché :

   - un numéro d'immo **Mise en service** lorsque le ratio nombre de prises IPE sur nombre de prises total du PM dépasse 50% et auquel sont associés les travaux de construction du PM. Ce numéro est en lecture direct dans le Tableau Amortissement.

   L'activation des PM augmente à chaque nouvelle facturation proportionnellement à l'augmentation du nombre de prises IPE sur le nombre de prises total du PM jusqu'à la complétude de 100%. Le Tableau figurant à l'onglet « IMMO PM » illustre le rythme de mise en service des PM.

c. Autres actives, l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025** onglet « IMMO Autres Activités »

   A chaque « Autres Activés » est attaché :

   un numéro d'immobilisation correspondant : les achats de terrains, les frais d'accès aux services d'infrastructures tiers (Orange, Opérateurs tiers) et les assurances.

   Le détail est disponible dans l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025** onglet « IMMO Autres Actives ».

d. Raccordement

Les actifs immobilisés sur tout ou partie de la durée de la délégation de service public comme certains frais généraux sont immobilisés uniquement pendant la période de construction du réseau.

- MAD personnel
- Prestations administratives
- Supervision
- Honoraires
- Redevance de contrôle
- Fonds insertion

A noter que

- Une nouvelle fiche d'immobilisation est créée à chaque nouvelle mise en service
- L'amortissement est calculé prorata temporis sur l'année à compter de la date de mise en service de l'actif.

v. **Décomposition des dettes sur immobilisations du sous contrat « études et construction » par type de tronçon du réseau (collecte, Transport/Desserte, Activation) :**

	Immobilisation	Factures reçues	Factures à recevoir
Etude et Travaux	**354 948 k€**	**358 639 k€**	**-3 690 k€**
Collecte	*13 602 k€*	*13 602 k€*	*0 k€*
Transport/ Desserte	*341 346 k€*	*345 037 k€*	*-3 690 k€*
Equipements Actifs	**10 280 k€**	**8 826 k€**	**1 454 k€**
	365 228 k€	**367 465 k€**	**-2 237 k€**

Les immobilisations relatives au sous contrat de construction se décomposent par tronçon de réseau comme suit :

Collecte : 13 602 K€ facturés

Transport / Desserte : 341 346 K€ dont 345 037 K€ facturés et -3 690 K€ à facturer

Pour rappel Il existe un décalage entre la refacturation par Lumière des travaux au titre du contrat de construction et les investissements comptabilisés dans les comptes de la société de projet. En effet alors que les investissements sont enregistrés dans les comptes de Val de Loire Fibre en fonction de l'avancement des travaux càd au rythme des charges constatés par Lumière, la facturation de ces mêmes travaux par Lumière à Val de Loire, elle, est subordonnée à la production de livrables (APD validés, NRO activé, prises dans l'IPE).

Equipements Actifs : 10 280 K€ dont 8 826 K€ facturés

- **Etat des sinistres ou contentieux (y compris fiscaux et sociaux) survenus dans le courant de l'exercice et leurs conséquences financières ainsi que des indemnités perçues des compagnies d'assurance**

Aucun **sinistre** ni contentieux y compris fiscaux et sociaux n'est à déplorer au cours de l'exercice 2025.

- **Etat des impayés et des non-valeurs de l'exercice clos**

Au 31 décembre 2025, le poste Clients et compte rattachés présente un solde débiteur de 10 861 K€ et représente les factures à établir pour 6 074 K€ et les créances clients pour 4 744 K€

Les autres créances sont des créances fiscales de TVA pour 1,9M€, les créances liées à la convention de trésorerie groupe pour 10,8M€ et des RRR pour 5,6M€.

- **Présentation de la structure de financement de la société et des taux d'intérêt applicables**

Le capital de la société détenu à 100% par Lumière Fibre est resté stable sur l'exercice et s'élève à 63.428.570 euros.

- **<u>Tableau de variation de trésorerie mensuel de l'exercice N, de la société dédiée</u>**

TABLEAU DE VARIATION DE TRESORERIE MENSUEL

(K€)	Ouverture - 2025.01	2025.01	2025.02	2025.03	2025.04	2025.05	2025.06	2025.07	2025.08	2025.09	2025.10	2025.11	2025.12	Clôture - 2025.12
Recette (cash)		3 040	2 944	6 537	2 716	2 965	3 181	3 674	3 982	5 623	3 051	3 081	11 006	51 800
Charges (cash)		(693)	(645)	(853)	(58)	(3 816)	(2 434)	(391)	(816)	(1 775)	(1 295)	(1 556)	(2 432)	(16 764)
Investissements (cash)		(19)	-	(637)	(7)	(7 060)	(4 322)	0	(120)	-	(4 066)	(546)	(4 103)	(20 880)
Subventions (cash)		-	-	-	-	-	7 222	2 910	-	-	-	-	-	10 132
Investissements+Subventions (cash)		(19)	-	(637)	(7)	(7 060)	2 900	2 910	(120)	-	(4 066)	(546)	(4 103)	(10 748)
TVA / autres taxes		-	-	1 721	(650)	(432)	-	-	342	(249)	(595)	-	(127)	10
Autres Taxes		-	-	-	-	(2)	(20)	(47)	-	-	(7)	(9)	(5)	(90)
TVA & autres Taxes		-	-	1 721	(650)	(434)	(20)	(47)	342	(249)	(602)	(9)	(132)	(80)
Flux de trésorerie opérationnel		2 328	2 299	6 768	2 001	(8 345)	3 627	6 146	3 388	3 599	(2 912)	970	4 339	24 208
Impôts		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividend		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie après Impôts		2 328	2 299	6 768	2 001	(8 345)	3 627	6 146	3 388	3 599	(2 912)	970	4 339	24 208
Capital augmentation/diminution		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte Courant d'Associé (CCA)		(2 000)	(3 500)	-	(300)	1 000	(5 200)	(2 650)	(5 200)	2 700	(5 000)	(1 000)	(4 454)	(25 604)
Cash flow		328	(1 201)	6 768	1 701	(7 345)	(1 573)	3 496	(1 812)	6 299	(7 912)	(30)	(115)	(1 396)
Cash cumulé - position à la clôture	2 023	2 351	1 150	7 918	9 619	2 274	701	4 197	2 385	8 684	772	742	626	626

Le tableau de trésorerie mensuel (dont la version en format Excel figure à l'onglet « Treso » de l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**) présente les flux de trésorerie opérationnels constitués des recettes et charges opérationnelles après prise en compte des subventions et des investissements.

- **<u>Liste descriptive des éventuels engagements à incidence financière du Délégataire excédant l'échéance normale de la Convention de DSP, y compris en matière de cession de droits d'usage long terme (de type IRU) et Raccordements finals (droits de suite), mettant en évidence les flux de fin de contrat susceptibles d'en résulter</u>**

Il n'existe aucun contrat ayant une telle incidence financière.

- **<u>Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre de la Convention de DSP</u>**

Val de Loire Fibre renvoie au tableau figurant à l'onglet « IMMO Amortissement » de l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**.

- **<u>Présentation des flux financiers entre le Délégataire et sa maison-mère</u>**

Le tableau de trésorerie mensuel (dont la version en format Excel figure à l'onglet « Treso (Interco) 2025 » de l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**) présente les flux de trésorerie opérationnels.

TABLEAU DE VARIATION DE TRESORERIE MENSUEL

(K€)	Ouverture - 2025.01	2025.01	2025.02	2025.03	2025.04	2025.05	2025.06	2025.07	2025.08	2025.09	2025.10	2025.11	2025.12	Clôture - 2025.12
Recette (cash)														-
Charges (cash)		-	-	-	-	(1 792)	(1 624)	-	-	-	(878)	-	(818)	(5 112)
Investissements (cash)		-	-	(0)	-	(7 060)	(4 318)	-	-	-	(4 045)	(0)	(4 102)	(19 525)
Subventions (cash)														-
Investissements+Subventions (cash)		-	-	(0)	-	(7 060)	(4 318)	-	-	-	(4 045)	(0)	(4 102)	(19 525)
TVA		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Taxes		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA & autres Taxes		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie opérationnel		-	-	(0)	-	(8 852)	(5 942)	-	-	-	(4 923)	(0)	(4 920)	(24 637)
Impôts		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividend		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie après Impôts		-	-	(0)	-	(8 852)	(5 942)	-	-	-	(4 923)	(0)	(4 920)	(24 637)
Capital augmentation/diminution		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte Courant d'Associé (CCA)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cash flow		-	-	(0)	-	(8 852)	(5 942)	-	-	-	(4 923)	(0)	(4 920)	(24 637)
Cash cumulé - position à la clôture		-	-	(0)	(0)	(8 852)	(14 794)	(14 794)	(14 794)	(14 794)	(19 716)	(19 716)	(24 637)	(24 637)

- **Etat du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la Convention ;**
- **Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la Convention et nécessaires à la continuité du service public ;**

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles mais cette fois-ci cumulées et ventilées entre les investissements via Lumière et en direct via Val de Loire Fibre.

IMMOBILISATION au 31/12/2024	2018-2025 Lumière	2018-2025 hors Lumière	2018-2025 Total
Immobilisation de construction	**464 713 k€**	**9 183 k€**	**473 896 k€**
Etudes et Travaux	355 182 k€	-233 k€	354 948 k€
Equipements actifs	10 280 k€	0 k€	10 280 k€
Raccordement	98 382 k€	0 k€	98 382 k€
Orange, Enedis	0 k€	7 726 k€	7 726 k€
Autres	870 k€	1 690 k€	2 560 k€
Immobilisation de la vie de réseau	**7 420 k€**	**0 k€**	**7 420 k€**
Vie de réseau	7 420 k€	0 k€	7 420 k€
Immobilisation des redevances	**-619 k€**	**5 774 k€**	**5 155 k€**
Redevance de controle 2018	221 k€	3 696 k€	3 917 k€
Redevance fonds	-840 k€	2 078 k€	1 238 k€
Immobilisation frais généraux	**7 448 k€**	**825 k€**	**8 273 k€**
Prestation administrative	2 184 k€	0 k€	2 184 k€
Mise à disposition de personnel Lumière	2 952 k€	0 k€	2 952 k€
Supervision	1 650 k€	-48 k€	1 602 k€
Assurance	648 k€	789 k€	1 437 k€
Commissaire aux comptes	14 k€	84 k€	98 k€
TOTAL	**478 962 k€**	**15 781 k€**	**494 743 k€**

Les investissements sont réalisés principalement via Lumière à hauteur de 479 M€ sur 494 M€ à fin 2025.

- **<u>Les informations permettant le suivi des flux financiers de fin de contrat : valeur résiduelle des immobilisations pour les investissements pris en charge par le Délégataire et des recettes d'investissements (IRU, notamment) ;</u>**

Val de Loire Fibre renvoie aux tableaux figurant aux onglets « IMMO Amortissement 2025 » et « Durée Amortissement » de l'**Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025**.

- **<u>Les informations d'éventuelles modifications concernant le capital de la société de projet ;</u>**

Le capital de la société détenu à 100% par Lumière Fibre est resté stable sur l'exercice et s'élève à 63.428.570 euros.

- **<u>Une décomposition des dettes sur immobilisations par contrat au terme de l'exercice au titre duquel le rapport est établi, avec pour le contrat « Etudes et Construction » :</u>**
  - **<u>la décomposition de cette dette sur immobilisations par type de tronçon du réseau (collecte, desserte/transport, activation),</u>**
  - **<u>une prévision de facturation sur les différents exercices à venir, permettant d'évaluer le rythme de résorption progressive de cette dette.</u>**

La facturation sur l'exercice 2025 est de 0 K€ pour – 3 690 K€ de factures à recevoir fin 2025 qui seront facturés en 2026.
Par ailleurs les prévisions de factures à recevoir à fin 2026 devraient représenter moins de 5% du total des immobilisations.

Enfin la totalité des factures seront reçues en 2025.

Factures reçues	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2019-2025
Etude et Travaux	**3 447 k€**	**39 027 k€**	**86 184 k€**	**110 813 k€**	**86 783 k€**	**32 384 k€**	**0 k€**	**358 639 k€**
Collecte	*2 597 k€*	*6 315 k€*	*4 690 k€*	*0 k€*	*0 k€*	*0 k€*	*0 k€*	*13 602 k€*
Transport/ Desserte	*850 k€*	*32 712 k€*	*81 494 k€*	*110 813 k€*	*86 783 k€*	*32 384 k€*	*0 k€*	*345 037 k€*
Equipements Actifs	**3 989 k€**	**263 k€**	**2 488 k€**	**1 831 k€**	**256 k€**	**0 k€**	**0 k€**	**8 826 k€**
	7 437 k€	**39 289 k€**	**88 672 k€**	**112 644 k€**	**87 039 k€**	**32 384 k€**	**0 k€**	**367 465 k€**

- **<u>La liste des jalons (nombre, type, montant) ayant fait l'objet d'une facturation au titre du contrat « Etudes et Construction » sur l'exercice écoulé.</u>**

Facturation sous contrat « études et construction » entre 2019 et 2025

Factures reçues	2019-2025
Etude et Travaux	**358 639 k€**
Collecte	*13 602 k€*
Transport/ Desserte	*345 037 k€*
Equipements Actifs	**8 826 k€**
	367 465 k€

La facturation reçue au titre du sous contrat de construction depuis le début du projet jusqu'à fin décembre 2025 s'établie à 367 465 k€

Dont

- 13 602 K€ pour la collecte
- 345 037 K€ pour le Transport et la Desserte
- 8 826 K€ pour les Equipements Actifs

- **<u>Les informations concernant les subventions de la société de projet ;</u>**

A l'exception des appels initiaux à subvention en 2018, en 2020 les appels à subvention se sont limités à 3 appels à subvention de raccordement pour montant total (réglé en décembre 2020) de 113.815 €.

En 2021 les appels à subvention ont été au nombre de 7 pour un total de 3 241 K€ (réglé en 2021) dont 1 517 K€ de subventions de premier établissement et 1 724 K€ de subvention de raccordement.

En 2022 les appels à subvention ont été au nombre de 6 pour un total de 4 108 K€ (réglé en 2022) dont 620 K€ de subventions de premier établissement et 3 488 K€ de subvention de raccordement.

En 2023 les appels à subvention ont été au nombre de 5 pour un total de 8 141 K€ (réglé en 2023) dont 2 849 K€ de subventions de premier établissement et 5 291 K€ de subvention de raccordement.

En 2024 les appels à subvention ont été au nombre de 4 pour un total de 8 547 K€ (réglé en 2024) dont 2 737 K€ de subventions de premier établissement et 5 809 K€ de subvention de raccordement.

En 2025 les appels à subvention ont été au nombre de 3 pour un total de 10 132 K€ (réglé en 2025) dont 4 234 K€ de subventions de premier établissement et 5 898 K€ de subvention de raccordement.

A noter que les appels à subvention s'accompagnent systématiquement des pièces comptables justifiant les dépenses afférentes de Val de Loire Fibre

Des subventions « à recevoir » sont comptabilisées dès lors que les raccordements ou les travaux ouvrant droits à subvention sont réalisés, et ce indépendamment de tout appel à subvention.

	Montant (K€)
Subventions 31/12/2019	**2 628**
Subventions 2020 *	1 281
Quote Part de Sub inscrite au Compte de résultat 2020	- 103
Subventions 31/12/2020	**3 807**
Subventions 2021 **	2 896
Quote Part de Sub inscrite au Compte de résultat 2021	- 332
Subventions 31/12/2021	**6 371**
Subventions 2022 ***	6 147
Quote Part de Sub inscrite au Compte de résultat 2022	- 765
Subventions 31/12/2022	**11 753**
Subventions 2023 ****	8 441
Quote Part de Sub inscrite au Compte de résultat 2023	- 1 386
Subventions 31/12/2023	**18 808**
Subventions 2024 *****	8 893
Quote Part de Sub inscrite au Compte de résultat 2024	- 1 419
Subventions 31/12/2024	**26 282**
Subventions 2025 *****	10 132
Quote Part de Sub inscrite au Compte de résultat 2025	- 1 636
Subventions 31/12/2025	**34 778**

* dont 114 K€ versé en 2020

**dont 3 241 K€ versé en 2021

***dont 4 108 K€ versé en 2022

****dont 8 141 K€ versé en 2023

*****dont 8 547 K€ versé en 2024

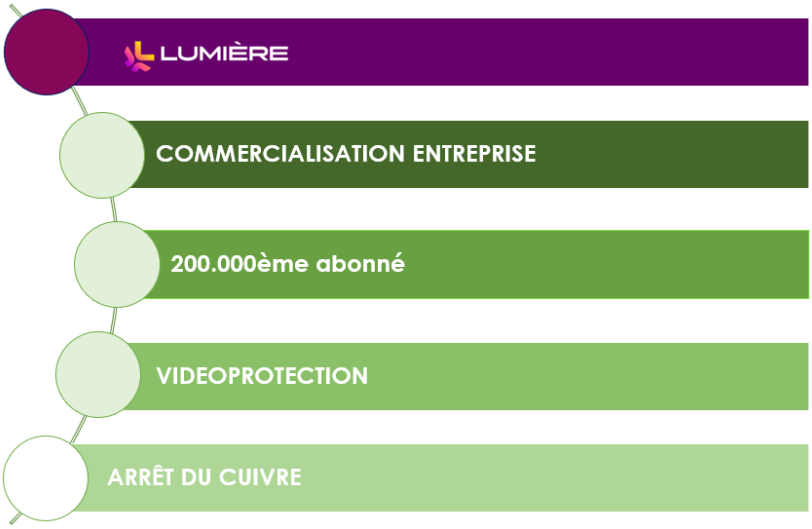
****** dont 10 478K€ versé en 2025

4 Actions de Communication

En complément du Volet commercial exposé au paragraphe 2.4 ci-dessus, ce chapitre 4 développe en détail l'ensemble des actions de communication et de promotion du Réseau

Axe de communication 2025

Au-delà des actions récurrentes de communication envers les élus (salons, rencontre EPCI) grand public (communication Digitale) Val de Loire Fibre, filiale du groupe Lumière, a orienté sa communication vers 5 axes majeurs :



- **Lumière : nouvel acteur**

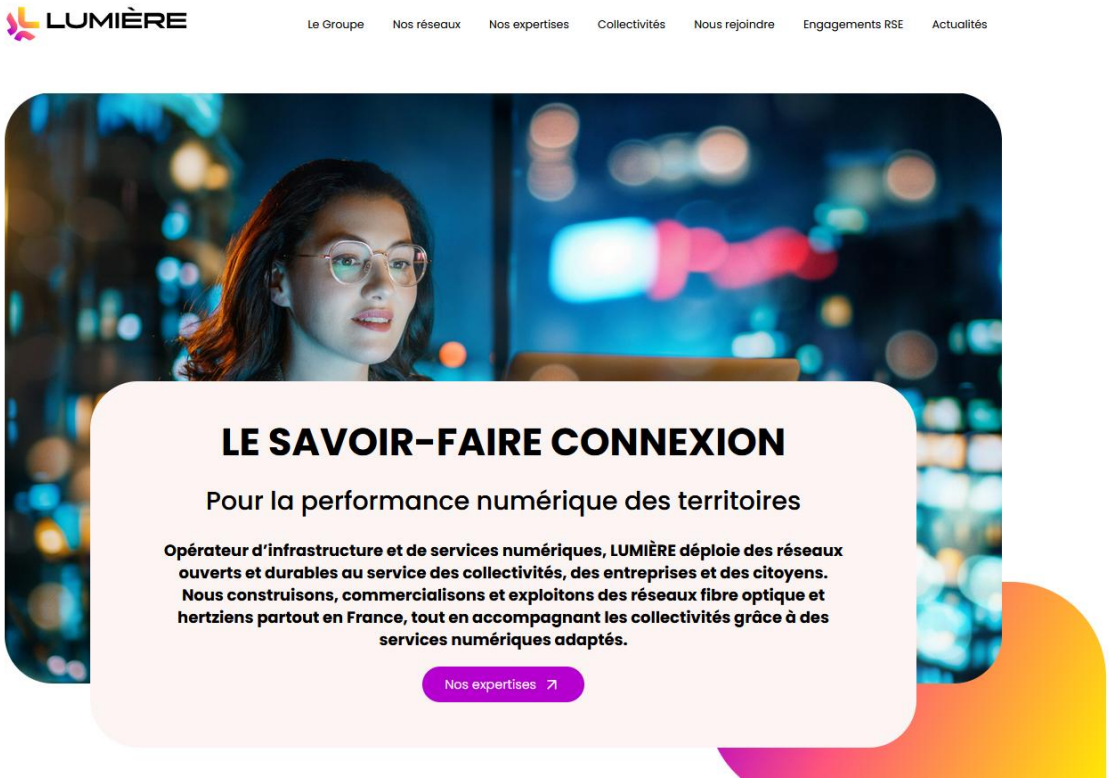
Lumière, Maison mère de Val de Loire Fibre, issue de la vente de l'activité fibre de TDF se doit de se faire un nom sur le marché.

Lumière est le partenaire numérique des territoires : Opérateur d'infrastructure et de services numériques, LUMIÈRE déploie et exploite des réseaux ouverts et durables au service des collectivités, des entreprises et des citoyens.

- Un nouveau nom, un nouveau logo et une nouvelle entité visuelle ont été élaborés :



- Le site internet a été mis en ligne en septembre 2025 : **www.lumiere.fr**



- La présence de Lumière lors d'événements

Lumière et ses filiales dont Val de Loire Fibre étaient présentes lors de **l'UTNT (Université de la Transition Numériques des Territoires)** à Dijon les 16 et 17 septembre 2025 et au **Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France** du 18 au 20 novembre 2025

Ces évènements stratégiques pour notre développement ont été des moments fort pour Lumière, marqué par des annonces structurantes, une forte visibilité et une mobilisation des équipes.

Lors de ces rencontres, nous avons présenté officiellement LUMIERE et partagé nos ambitions pour l'avenir. Ces rendez-vous illustrent l'importance d'échanger avec les élus et les opérateurs sur notre ancrage local, les opportunités du marché et de réaffirmer notre engagement à leurs côtés.





- Evénements Lumière B2B de mars 2025 : la dynamique commerciale du groupe Lumière

Lors de **deux rencontres B2B** ont été une belle réussite. Les équipes commerciales de Lumière sont invités l'ensemble de nos clients respectivement à Angers, pour les territoires Val de Loire Fibre et Anjou Fibre, et à Paris, pour Val d'Oise Fibre et Yvelines Fibre.

Ces événements, ont rassemblé nos clients, opérateurs télécom, dans des cadres d'exception (le Stade SCO d'Angers et le Rooftop de Grenelle à Paris) favorisant les échanges et le renforcement de notre dynamique commerciale.





- **La commercialisation des offres Entreprises**

Face au constat d'un moindre succès qu'attendu des offres « Entreprises », Val de Loire Fibre a souhaité engager des efforts de communication auprès des entreprises et des organisations professionnelles avec deux messages clairs :

- Information et sensibilisation sur l'arrêt du cuivre : nécessité pour les entreprises de basculer de l'xDSL vers la fibre ;
- Orienter les entreprises vers les offres à qualité de service accrues qui leurs sont dédiés sur le réseau d'initiative publique alors que beaucoup souscrivent (parfois sans le savoir) des offres fibre FttH « Grand public » sans garanties de débit et de temps de rétablissement

Cette démarche s'inscrit en complément de la politique tarifaire plus en adéquation avec les standards du marché décrite au chapitre 2.4 (Volet commercial).

Dans la lignée de l'action engagée en 2024 avec l'Association Loir-et-Cher Tech, Val de Loire Fibre a souhaité développer son action auprès des organisations professionnelles du territoire en étant présent et prenant la parole lors de leurs évènements et en publiant des messages dans leurs revues professionnelles. Cette action se poursuivra en 2026 sur les 2 départements.

Ci-après quelques exemples d'actions réalisées en 2025 :

- Assemblée Générale du MEDEF 41 le 6 novembre 2025 à VENDÔME



- La soirée de fin d'année de la CPME 41 le 11 décembre à MONTRICHARD VAL DE CHER



- Networking CCI Touraine le 16 décembre 2025





- Insertions publicitaires : Le Bref + l'annuaire MEDEF Touraine de décembre 2025





- La CCI Touraine et Val de Loire

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine et Val de Loire Fibre ont souhaité développer leur coopération afin de faciliter l'accès des entreprises d'Indre-et-Loire aux usages numériques et à contribuer à la dynamique économique locale.

Il s'agit d'offrir aux entreprises une meilleure compréhension des enjeux de connectivité, favoriser l'adoption du Très Haut Débit et accompagner leur transformation numérique.

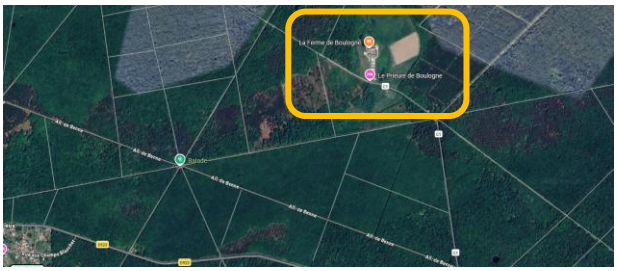
Cela se traduira dès 2026 par la signature d'une convention de partenariat permettant la mise en œuvre d'une communication ciblée par Val de Loire Fibre envers les entreprises pour les orientés vers les offres qui leurs sont dédiés sur le réseau d'initiative publique.

- **Le 200 000ème abonné fibre**

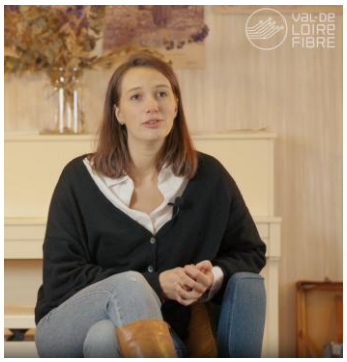
Val de Loire Fibre a souhaité communiquer largement autour du 200 000ème abonné en ciblant des caractéristiques majeures du réseau d'initiative publique :

- Objectifs
  - Valoriser le succès du réseau et sa présence y compris en zone isolée
  - Cibler les offres entreprises (offre FTTE ou FTTO)

- Client final identifié
  - l'Hôtel Restaurant « Le Prieuré de Boulogne » (2800 Allée de Boulogne, 41250 Tour en Sologne)
  - Offre souscrite : FTTO 100 Mbit sur 36 mois
  - Raccordement réalisé à l'été 2025




- Actions en septembre 2025
  - Interview :
    - du client final « Entreprise »
    - du DG de VDLF
    - de la Présidente du SMO
  - Réalisation d'une vidéo


- Communication en octobre 2025
  - Publication sur site internet et réseau sociaux
  - Diffusion dans les évènements VDLF/Lumière
    (Salon des Maires, présentation CCI/MEDEF/CPME)

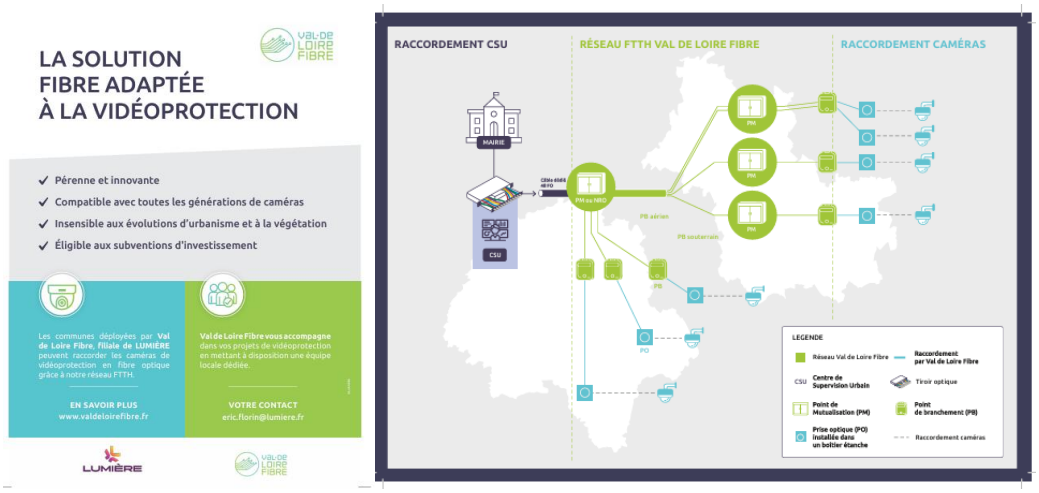
Lien vers la vidéo 200 000ème abonné raccordé

https://www.valdeloirefibre.fr/app/uploads/2025/12/200_000eme_abonne_-_val_de_loire_fibre_v1-720p.mp4

- **La Vidéoprotection**

Le réseau de Val de Loire fibre désormais entièrement déployé constitue aujourd'hui une infrastructure stratégique pour les collectivités. Il permet non seulement d'assurer une connectivité très haut débit pour les habitants et les entreprises, mais aussi des collectivités, notamment en répondant aux besoins croissants en matière de vidéoprotection, que ce soit dans le cadre de nouveaux projets ou de la modernisation et la densification de dispositifs existants.

A l'automne 2025, nous avons contacté l'ensemble des communes par courrier pour les informer sur l'utilisation possible du réseau de fibre optique dans le cadre de leur projet de vidéoprotection. Nous avons diffusé la petite brochure ci-dessous.



L'offre repose sur une solution FTTE passive commercialisée par Val de Loire Fibre, conçue en interne. C'est un modèle économique et technique efficace, substitution ou en complément des solutions radio.

Cette offre a été présentée également au Salon des Maires d'Indre-et-Loire. Val de Loire Fibre était accompagnée sur son stand d'acteurs de la vidéoprotection



L'accueil de l'offre est très positif. De nombreux contacts ont été pris et des 1ers marchés ont été signés par des collectivités du territoire.

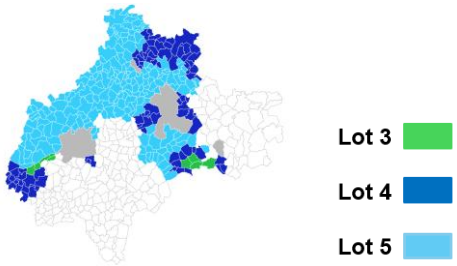
La promotion de ce service se poursuivra avec intensité en 2026.

- **Communication autour de l'arrêt du cuivre**

  - Action sur l'ensemble du territoire :

Nous avons rencontré les Préfectures pour présenter les cartes, les données par communes (date d'arrêt des lots, état du déploiement fibre, information sur les prises difficiles …) et expliquer nos actions et notre démarche vers les élus et les particuliers :

- Préfecture de Tours le 26 février 2025
- Sous-Préfecture de Romorantin – Présentation Lot 4 aux Maires le 4 novembre 2025
- Comité Réseau Préfecture de Blois le 24 novembre 2025
- Sous-Préfecture de Vendôme – Présentation Lot 4 aux Maires le 27 novembre 2025



  - Action spécifique vers les maires des 9 communes concernées par le lot 3 :

37	Bréhémont	41	Billy
37	Huismes	41	Chatillon sur cher
37	La Chapelle Aux Naux	41	Gièvres
37	Lignières de Touraine	41	Selles sur cher
37	Rigny Ussé		

- Arrêt de la commercialisation en janvier 2026
- Coupure du service cuivre en janvier 2027(arrête janvier 2027)

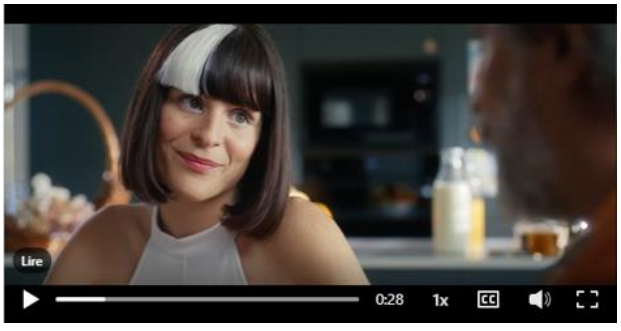
Outre les informations sur la situation de déploiement de la fibre à date nous avons échangé avec les Mairies :

- Sensibiliser les maires pour accompagner et communiquer vers la population sensible (proposer une réunion d'information dédiée à cette population (aide d'état de 400 à 1200 € pour travaux privatifs).
- Email aux 9 Maires envoyés le 12 décembre avec les derniers chiffres et renvoie d'éléments de langage pour les vœux et bulletins municipaux

  - Action nationale

Lumière a contribué à la campagne d'information financée par les Opérateurs d'Infrastructure Fibre. Du 12 au 28 septembre 2025, une campagne TV nationale a été diffusée autour du film :

« L'ADSL prend sa retraite, la fibre prend la relève »



Ce message est financé par les opérateurs d'infrastructure fibre, partenaires des collectivités locales

Soutenu par GOUVERNEMENT

- **Une présence locale de Val de Loire Fibre auprès des élus du territoire**

Les salons des Maires offrent une opportunité pour échanger très directement avec les élus et répondre à leurs questions ou souhaits. Ils permettent d'échanger sur les succès du réseau mais surtout de recueillir les doléances, d'expliquer nos actions, nos contraintes et les moyens que nous mettons en œuvre pour solutionner au plus vite les difficultés rencontrées localement.

- Salon des maires de Loir-et-Cher, Blois le 27 mai 2025





- Salon des maires d'Indre-et-Loire, Tours le 3 décembre 2025

Cette année, au-delà des rencontres avec les élus à propos du déploiement de la fibre optique et des raccordements des habitants, nous avons été accompagnés sur notre stand par des acteurs de la vidéoprotection qui ont pu exposer les équipements qu'ils déploient

De très nombreux élus locaux ont fait part de leur besoins ou projets de vidéoprotection et ont montré un vif intérêt à la solution de fibre optique dans le déploiement de leur réseau de caméras.



- **Tournée de rencontre des Communautés de Communes des deux Départements à l'initiative de Madame la Présidente du SMO Val de Loire Numérique**

  Ces réunions ont permis de présenter aux élus l'avancée du déploiement de la fibre sur leur territoire et d'évoquer les sujets d'actualité et en particulier les cas de raccordements difficiles et l'arrêt programmé du réseau cuivre.

  Elles ont permis des temps d'échanges particulièrement intéressants et très positifs.

  - 12 rencontres avaient eu lieu 2024.
  - 5 autres communautés de communes ont été rencontrées en 2025.
    - Touraine Est Vallées 19.06.2025
    - Val d'Amboise 5.03.2025
    - Touraine Ouest Val de Loire 28.01.2025
    - Loches Sud Touraine 9.07.2025
    - Tours Métropole 8.12.2025

- **Communication digitale**

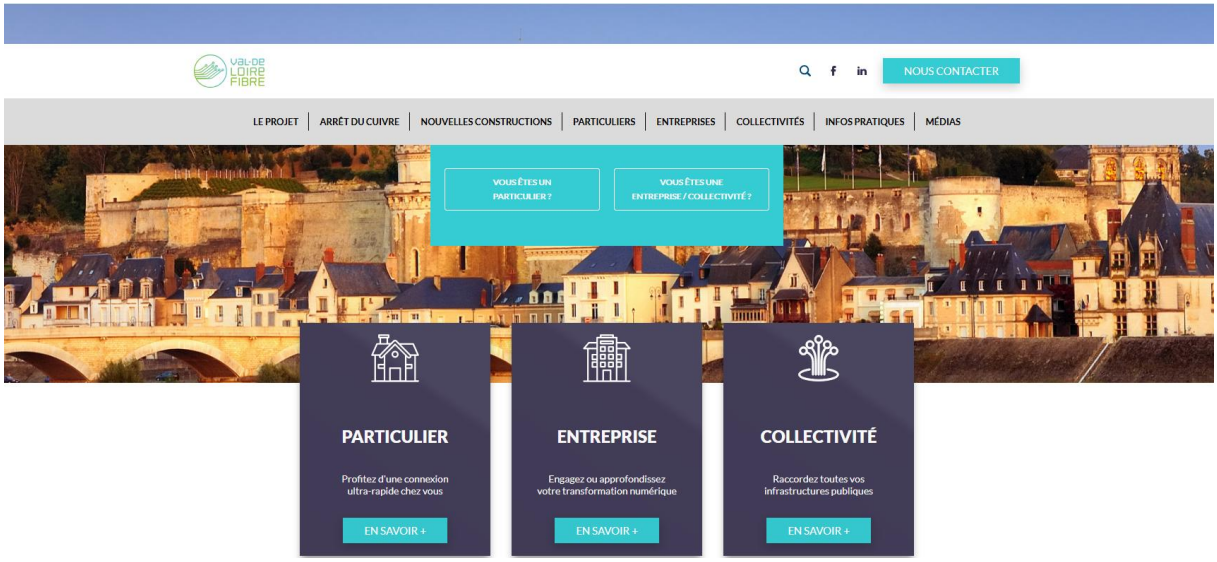
  - Le site internet :

  Le site internet Val de Loire Fibre est régulièrement mis à jour afin d'apporter toutes les informations nécessaires au grand public, aux entreprises et aux collectivités. L'outil d'éligibilité est mis à jour chaque semaine avec l'IPE. Les actualités sont publiées, les documents pratiques sont mis en ligne et le site est amené à évoluer en fonction des besoins.

  Depuis janvier 2025, une pastille de couleur bleu est apposée sur chaque logement ayant fait l'objet d'un raccordement à l'adresse. Cela permet notamment d'identifier simplement le niveau de commercialisation par secteur et aux élus locaux de voir la progression de l'implantation de la fibre dans chaque commune.

  Pour les immeubles collectifs non encore éligibles du fait du propriétaire (voir Chapitre 2.1 Volet Technique) ils seront prochainement identifiables spécifiquement sur le site d'éligibilité afin de permettre aux occupants désirant accéder à la fibre optique de nous contacter pour que nous les orientions vers les actions à mener.

Site internet **www.valdeloirefibre.fr**



Nombre de visites sur le site

- Serveur d'éligibilité 132 689
- Page d'accueil 54 010
- Nouvelles constructions 6469
  - Lotissement 597
  - Particulier 5228
  - Pro 644
- Infos pratiques 3336
- Le projet 2240
- Déclarer un dérangement réseau 847

- Communication sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux (Twitter, YouTube, Facebook, LinkedIn) sont régulièrement alimentés afin de communiquer sur les différentes actions de Val de Loire Fibre et de Lumière.

5 Perspectives

L'année 2026 sera l'année de clôture de la phase de déploiement. L'ensemble de la documentation afférente au réseau construit sera remis au Délégant dans un format **répondant aux exigences administrative et réglementaire**.

Cette remise ainsi que le taux de raccordement sur le réseau permettront **de solder la participation publique** par le versement des dernières subventions.

Val de Loire Fibre et Lumière ont l'ambition **de conserver la très haute qualité de service** et **maintiendront les moyens humains et financiers** pour réussir cet objectif.

Le réseau du Val de Loire devra répondre aux exigences de raccordabilité de l'ensemble des foyers et entreprises situées **dans les zones où l'arrêt du cuivre est programmé pour le début de l'année 2027**.

Dans la continuité, Val de Loire Fibre poursuivra ses efforts pour traiter au mieux et au plus vite les **raccordements complexes** en continuant à **œuvrer pour qu'une solution pérenne** soit mise en œuvre nationalement afin de permettre la réalisation de tous les raccordements.

--oo0oo--

6 Annexes

Volet Administratif

Annexe A1.1-Avenant n°9 à la Convention de DSP
Annexe A1.2-Notification Changement actionnariat indirect VDLF
Annexe A2-Contrat de transfert TDF Lumière
Annexe A3-Suivi FUN au 31.12.2025

Volet Commercial

Annexe C1-Synthèse des ventes VDLF 2025

Volet Technique

Déploiement

Annexe D1–Production Prises par PM
Annexe D2–Prises IPE au 31.12.2025
Annexe D3-Liste des conventions Immeubles

Développement Durable

Annexe DD1-Politique Lumière de développement durable

Exploitation

Annexe EX1-Projet CD37
Annexe EX2-Projet RECIA
Annexe EX3-Syno NRO plan upgrade VDLF 2025
Annexe EX4-NRO-PM Déployés et Exploités
Annexe EX5-Volume PBO
Annexe EX6-Etat réservations capacités PM
Annexe EX7-Taux Occupation GPON ACTIF par PM Déc 2025
Annexe EX8-Occupation GPON FTTE par OLT Déc 2025
Annexe EX9-Boucle collecte physique-VDLF-2025
Annexe-EX10-Carte des réseaux déclarés Déc. 2025
Annexe EX11-Détail_Intervention_ADR_PM_NRO
Annexe EX12-MPS_VDLF_2025
Annexe EX13-MODELE CRVT_Suivi_Préventif_NRO_LUMIERE
Annexe EX14-Exemple RAPPORT_Suivi_Préventif_NRO_LUMIERE

Volet Financier

Annexe F1-Tableau Comptes VDLF 2025
Annexe F2-Rapport des CAC 2025
Annexe F3-Liasse Fiscale 2025